



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 7 août 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juin 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 juin 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 17 juin 2013

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 juin 2013

10.006 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 juin 2013

10.007 Procès-verbal

CE Direction générale . Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 juillet 2013

12 – Orientation

- 12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

- 20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1132621003

Accorder un contrat à BauVal CMM pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois. Dépenses totales pour 36 mois de 512 335,05 \$ taxes incluses. - Appel d'offres public 13-12745 - (3 soumissionnaires, 2 conformes)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

- 20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134853001

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation de 12 mois, avec la Compagnie 3M Canada Inc., pour la fourniture de bandes magnétiques antivols pour toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 217 417,73 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire conforme)

- 20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1130362001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de dix (10) cartes MODBUS PULSE INTERFA pour le système existant de contrôle SICOS de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la somme maximale de 66 110,63 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

- 20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1136281002

Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc., pour la fourniture d'une vanne annulaire pour le groupe motopompe n° 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense totale de 545 131,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 13-12785 - 2 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1134119005

Conclure avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (523 237,43 \$ excluant la livraison) et Solution Eau, Air, Sol, une division d'Englobe Corp. (74 578,53 \$ excluant la livraison) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements suite à l'appel d'offres public 13-12772 (3 soum.) - (Montant total estimé : 596 436,26 \$ excluant la livraison).

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133501002

Modifier la convention initiale intervenue avec la Société Recherches amérindiennes au Québec (OBNL) (résolution: CE09 1771) et autoriser une dépense additionnelle de 65 000,00\$ à la Société pour la publication d'un ouvrage intitulé "Lumière sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal" portant sur le patrimoine archéologique montréalais, majorant ainsi le montant total du contrat de 71 500 \$ à 136 500 \$. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1133855003

Conclure des ententes cadres avec les firmes Les services EXP inc. (Montant estimé: 430 794,08 \$) et Groupe ABS inc. (Montant estimé: 240 200,02 \$) pour une durée de 36 mois pour des forages et essais spéciaux sur demande suite à l'appel d'offres public no 13-12941 (5 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1135361002

Accorder un contrat à la firme Dubo Électrique Ltée., pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, pour une période de douze (12) mois, pour une somme maximale de 74 503,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-13004 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472009

Accorder au seul soumissionnaire, Houle Automobile Ltée (Toyota), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Toyota pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 66 559,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12930 - Achat de véhicules banalisés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 31 juillet 2013, 8 h 30, à l'article 20.010

20.014 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472010

Accorder au seul soumissionnaire, Sports Monette inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes BMW 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 148 898,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12997 - Achat de véhicules identifiés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 31 juillet 2013, 8 h 30, à l'article 20.013

20.015 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1130598002

Autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.016 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1135879001

Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour la réfection des dalles des galeries 6 et 7 de l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 317 692,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 080 - 4 soumissionnaires (3 conformes)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130660011

Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour effectuer la réfection du complexe d'étanchéité des bassins centraux de la toiture du Complexe sportif Claude-Robillard (95), pour une somme maximale de 365 923,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5651 - 6 soumissionnaires.

20.018 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1134956003

Accorder un contrat à Les entreprises Ventec Inc., pour la réhabilitation de sentiers au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 384 071,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6272 - (10 soumissionnaires conformes)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.019 Contrat de services professionnels

CG Capital humain et des communications , Santé , mieux-être et administration - 1130889002

Conclure avec Médisys S.E.C., une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'exams médicaux de préemploi, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 - Appel d'offres public 13-12895 (5 soumissionnaires) - (Montant estimé : 682 951,50 \$) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.020 Contrat de services professionnels

CG Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1130801001

Conclure avec Optimum consultants une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels. - Appel d'offres public 12-12575 (1 seul soumissionnaire conforme) (Montant estimé : 603 618,75 \$) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.021 Contrat de services professionnels

CG Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592007

Autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte lors de leur l'audit des états financiers de l'exercice 2012. Ces travaux supplémentaires résultent des allégations de fraude faites durant les travaux de la Commission Charbonneau à l'automne 2012 et hiver 2013 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 \$ à 1 596 024,31 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.022 Entente

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1134390001

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la corporation Aéroports de Montréal relativement à la permission d'occupation d'un terrain pour y installer une station mobile d'échantillonnage de l'air ambiant au coût de 1\$ par année, renouvelable annuellement et ce, aussi longtemps que les mesures seront jugées nécessaires.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.023 Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134501005

Approuver un projet d'acte aux termes duquel le Syndicat 1248 Hôtel-de-Ville crée en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de drainage, grevant l'emplacement situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et les rues Ste-Catherine, Charlotte et de Bullion, et sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 1248 avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 3-86-5

20.024 Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134501006

Abroger la résolution CM13 0317 / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente à la compagnie 2749-0150 Québec inc., d'un emplacement situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$ valide jusqu'au 7 décembre 2013, vu le défaut de la compagnie de respecter ses engagements et l'arrivée du terme de la clause résolutoire. / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1er novembre 2013, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7472-04

20.025 Obligations contractuelles

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1135085001

Autoriser la cession de l'entente cadre pour la fourniture de papiers d'impression recyclé conclue avec Xerox Canada Ltée (CG12 0141) en faveur de Corporate express Canada inc., faisant affaire sous le nom de Staples Advantage, jusqu'au terme de l'entente, soit jusqu'au 27 mai 2015, selon les mêmes termes et conditions / Approuver à cette fin un projet de convention de cession

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.026 Obligations contractuelles

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1136342001

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Provencher Roy + associés architectes s.e.n.c. (CG11 0327) en faveur de Provencher Roy + associés architectes inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions dans le cadre des travaux de mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.027 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1135890002

Accepter, dans le cadre de la programmation Off Festival Eurêka!, un revenu supplémentaire provenant d'une subvention maximale de 10 000 \$ de la Conférence Régionale des Élus de Montréal (la CRÉ) en 2013; autoriser une dépense supplémentaire pour l'octroi d'une contribution financière maximale de 10 000 \$ au Conseil du loisir scientifique de la région métropolitaine (CLSRM) pour la réalisation d'activités à teneur scientifique (Les Débrouillards) à l'hiver 2014, dans au moins une dizaine de bibliothèques de Montréal

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1135066003

Accorder un soutien financier non récurrent de 53 544,60 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

Mention spéciale : Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1135066004

Accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de rue/de milieu DDO », pour l'année 2013 / 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134248007

Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1136307001

Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2013 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville / Approuver un projet de convention à cet effet

20.032 Subvention - Contribution financière

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1133570001

Accorder un soutien financier additionnel non récurrent à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie / Lac Mégantic 2013 pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par la tragédie ferroviaire

20.033 Contrat de services professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1133775001

(AJOUT) Accorder un contrat de service professionnels, pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12579 - 4 soumissionnaires pour les deux contrats / Approuver les deux projets de conventions à cette fin.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1133231007

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Le Challenger ouest, phase 4.

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Eau , Direction - 1131158004

Approuver la programmation numéro 4 modifiée des travaux d'infrastructures de l'eau de la ville admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Eau , Direction - 1131158005

Approuver la programmation numéro 4 modifiée des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.004 Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1134910002

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 M\$ pour la réalisation de projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 au protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ / Approuver un ajustement de la base budgétaire de 1 M\$ par année, pour la période 2014 à 2017

30.005 Budget - Autorisation de dépense

CE Mise en valeur du territoire , Direction - 1135178001

Autoriser une dépense de 17 500 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2013 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design.

30.006 Budget - Autorisation de dépense

CG Sécurité incendie de Montréal, Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1136178005

Autoriser une dépense maximum de 602 446,01 \$ taxes incluses pour l'acquisition de bottes HAIX Hero, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Boivin & Gauvin appel d'offres 12-11861

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie, Direction des grands parcs et du verdissement - 1134352001

Autoriser un virement budgétaire de 602 000 \$ en provenance du PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Ville-Marie pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie, Espace pour la vie - 1130352003

Autoriser un virement budgétaire de 500 000\$ en provenance du budget réservé au programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) du PTI du Service des Finances au PTI d'Espace pour la vie en vue de la réalisation d'un projet visant à faciliter la circulation des aînés entre les quatre institutions d'Espace pour la vie dans le cadre du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.010 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie, Direction de la culture et du patrimoine - 1131354002

(AJOUT) Autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque Villeray dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension au coût de 18 703 768 \$ taxes incluses (17 939 134 \$ au net). Autoriser dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC) un montant de 14 531 875 \$ taxes incluses (13 939 117 \$ au net) nécessaire à la réalisation de ce projet. Autoriser les virements budgétaires lors de l'octroi des contrats relatifs au projet.

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 31 juillet 2013, 8 h 30, à l'article 30.004

Dossier déjà inscrit à la séance du 3 juillet 2013, 8 h 30, à l'article 30.003

30.011 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130003001

(AJOUT) Approbation du Bilan 2007-2012 et du Plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC).

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 31 juillet 2013, 8 h 30, à l'article 30.003

Dossier déjà inscrit à la séance du 3 juillet 2013, 8 h 30, à l'article 30.002

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1130437002

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec », en vertu de l'article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c.C-11.4).

40.002 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131019001

Adopter les règlements intitulés «Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)» et le «Règlement modifiant le règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)» afin de rendre possible, pour chacune des instances, la nomination d'un deuxième vice-président.

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu des articles 83.13 et 83.14 de la Charte de la Ville de Montréal, et en vertu de l'article 3 du Règlement sur le comité Jacques-Viger (12-022)

40.003 Règlement - Emprunt

CG Finances , Direction Planification stratégique - 1135337008

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un projet de règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal »

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

40.004 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521009

Nommer le parc Roland-Giguère dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal, Direction - 1131079010

Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le quartier Saint-Raymond et les abords du CUSM - Première étape de la consultation visant l'établissement d'un programme particulier d'urbanisme (PPU)

60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal, Direction - 1131079012

Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau

60.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	13
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	24

CE : 12.001
2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.008
2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.009

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.010
2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.004

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1132621003**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à BauVal CMM pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois. Dépenses totales pour 36 mois de 512 335,05 \$ taxes incluses. - Appel d'offres public 13-12745 - trois soumissionnaires, deux conformes

Il est recommandé :

1- d'accorder à Bauval CMM, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, le contrat pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 512 335,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12745 et au tableau des prix reçus;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-07-12 18:21

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1132621003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à BauVal CMM pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois. Dépenses totales pour 36 mois de 512 335,05 \$ taxes incluses. - Appel d'offres public 13-12745 - trois soumissionnaires, deux conformes

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. La Direction de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération. Elle est responsable de la gestion des écocentres et des matières qui y sont apportées. Dans cette perspective, elle doit attribuer un contrat pour assurer le traitement et la valorisation du roc, béton et asphalte.

Actuellement, le roc, béton et asphalte provenant des écocentres est traité par la compagnie BauVal CMM, à l'intérieur d'une entente cadre. La position visant le renouvellement de l'entente cadre se terminant le 25 août prochain n'est pas définie alors la Division de la gestion des matières résiduelles (DGMR) a pris l'initiative de procéder à un appel d'offres pour assurer la continuité du service dans les sept écocentres.

L'appel d'offres public pour le traitement du roc, béton et asphalte a été lancé le 13 mars 2013. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2013. La soumission est valide pendant les 120 jours calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a été publié dans les médias (SEAO et La Presse).

Un tableau comparant l'évaluation des coûts du contrat et les prix soumis se trouve en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0254 - 25 août 2011 - Conclure avec les firmes BauVal CMM, division de BauVal inc. (662 677,64\$) et Construction GFL inc. (234 587,47\$) des ententes-cadres collectives d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton et de l'asphalte à la suite de l'appel d'offres public 11-11537 (2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

L'octroi de ce contrat permettra de traiter le roc, béton et asphalte des écocentres en vue de leur valorisation. En 2012, les écocentres en ont reçu environ 8 700 tonnes. La compagnie BauVal CMM, va récupérer les bétons, rocs, pierres et asphalte pour les revaloriser avec le suivi technique de son laboratoire central. Ces matériaux seront par la suite certifiés puis revendus selon la catégorie.

Le contrat débute le 29 août 2013 pour se terminer le 25 août 2016. Deux options d'une année chacune pourront être utilisées par la Ville si elle désire poursuivre le contrat.

L'indexation du prix du contrat, à partir du 1er janvier 2015, sera calculée au début de chaque année selon le taux de l'IPC présenté en début d'année par Statistique Canada équivalent à la moyenne des 12 mois de l'année précédente et ce, spécifiquement pour Montréal.

Des contingences de 5%, qui ne font pas partie du prix soumissionné, sont ajoutées afin de pallier une éventuelle augmentation des quantités de matières reçues dans les écocentres.

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. L'évaluation des soumissions est basée sur le prix soumis qui est majoré selon la distance qui sépare le centroïde des écocentres du lieu de livraison. Le prix majoré ne sert uniquement qu'à déterminer le plus bas soumissionnaire. Au terme de l'octroi des contrats, la portion majoration du prix (en fonction du kilométrage) est soustraite du prix global qui a servi à l'évaluation des soumissions. Le prix soumissionné à la tonne, avant majoration, est le prix d'octroi des contrats.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres, il y a eu neuf (9) preneurs de cahiers des charges et trois (3) soumissionnaires dont deux (2) conformes. 33 % des preneurs de cahiers des charges ont donc soumissionné. Les raisons pour lesquelles les autres preneurs de cahiers des charges n'ont pas soumissionné sont inconnues. La compagnie Koncas Recyclage Inc. a été jugée non conforme par la Direction de l'approvisionnement. Selon l'analyse de la Direction de l'approvisionnement les soumissions indiquent que l'entreprise 9260-5286 Québec Inc. (Koncas Recyclage Inc.) est le plus bas soumissionnaire, mais il est déclaré non conforme car il n'a pas joint à sa soumission une copie du ou des certificats d'autorisation du MDDEFP exigés avec le dépôt de soumission.

Nous recommandons donc l'octroi de ce contrat au deuxième plus bas soumissionnaire qui est Bau-Val inc.

	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)	Ajustement distance sans contingences
Soumissions conformes				

				(taxes incluses)
Bauval CMM	479 445,75	23 972,29	503 418,04	792 396,20
Construction DJL Inc.	793 327,50	39 666,38	832 993,88	1 294 641,50
Estimation des professionnels à l'interne (\$) La moyenne de la distance des deux soumissionnaires a été utilisée pour la calcul pondéré selon la distance	450 000,00	22 500,00	472 500,00	857 132,22
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			636 386,63	1 043 518,85
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)			32,73%	31,69%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			313 881,75	502 245,30
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)			65,47%	63,38%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)			29 445,75	-64 736,02
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)			6,54%	-7,55%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			313 881,75	502 245,30
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			65,47%	63,38%

L'estimation du prix du contrat a été faite par les professionnels de l'interne et établie en tenant compte du dernier contrat.

L'écart entre l'estimation du prix du contrat et la soumission la plus basse conforme est de 6,54 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles pour le déversement de sols d'excavation.

Voir pièce jointe incluant l'indexation (ipc) annuelle de 2,2% en 2015 et 2016 qui justifie l'écart entre la soumission et le montant mentionné en objet.

	Prix approvisionnement sans facteur de transport sans contingence sans l'indexation annuelle	Prix de Bauval CMM avec contingences sans facteur de transport sans l'indexation annuelle	Prix de Bauval CMM avec contingences sans facteur de transport avec l'indexation
Prix avant taxes	417 000,00	417 000,00	417 000,00
5%	20 850,00	20 850,00	20 850,00

9,9750%	41 595,75	41 595,75	41 595,75
	479 445,75	479 445,75	479 445,75
Contingence 5%		23 972,29	23 972,29
		503 418,04	503 418,04
Indexation annuelle de ,022 à partir du 1 janvier 2015			8 917,01
			512 335,05

Le contrat est d'une durée de 36 mois.

Cette dépense sera répartie dans chacun des écocentres concernés s'étalant sur 4 années.

	2013	2014	2015	2016	Total contrat
Contrat taxes incluses	47 944,58	159 815,25	163 331,19	116 847,13	487 938,14
Contingences	2 397,23	7 990,76	8 166,56	5 842,36	24 396,91
Contrat et contingences taxes incluses	50 341,80	167 806,01	171 497,74	122 689,49	512 335,05

Les crédits pour l'année 2014 à 2016 seront priorisés à même le budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles.

Le contrat précédent d'une durée de 24 mois pour la valorisation du roc béton était une entente cadre et le prix à la tonne était de 14,95 \$ taxes incluses. Le contrat n'était pas exclusivement octroyé pour les écocentres mais également pour 12 arrondissements jusqu'à concurrence de 662 677,64\$ taxes incluses, dont 342 994,16\$ était consacré aux écocentres.

Le prix à la tonne du présent contrat d'une durée de 36 mois pour la valorisation du roc béton est de 15,98\$ taxes incluses indexé au coût de la vie à compter du 1er janvier 2015 et est exclusivement réservé aux écocentres pour une somme maximale de 512 335,056\$ taxes incluses.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans l'orientation *Pratiquer une gestion responsable des ressources* dont un des objectifs est de récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, de RDD et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le *Plan d'action 2011-2015* de la Politique de gestion des matières résiduelles du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) fixe un objectif de recyclage ou de valorisation de 80 % des résidus de béton, brique et asphalte à atteindre à la fin de 2015.

Ce contrat permettra de poursuivre le recyclage du roc, béton et asphalte reçu aux écocentres au-delà du 29 août 2013.

Autrement, cette matière se retrouverait à l'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: été 2013

Début du contrat: 29 août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires. Ce dossier respecte l'encadrement sur la gestion des contingences, incidences et déboursés. Ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Damien LE HENANFF)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

Tél : 514 872-0161
Télécop.: 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations (gest
mat residuelles)

Tél : 514-872-4404
Télécop. : 514-872-8146
Date d'endos. : 2013-04-23

Dossier # :1132621003



Dossier # : 1134853001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation de 12 mois, avec la Compagnie 3M Canada Inc., pour la fourniture de bandes magnétiques antivols pour toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 217 417,73 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire conforme)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de bandes magnétiques antivols pour les bibliothèques de la Ville de Montréal;
2. d'accorder au seul soumissionnaire, Compagnie 3M Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12942 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-07-26 09:33

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134853001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation de 12 mois, avec la Compagnie 3M Canada Inc., pour la fourniture de bandes magnétiques antivols pour toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 217 417,73 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet de conclure un contrat pour la fourniture de bandes magnétiques antivols avec la Compagnie 3M Canada Inc., suite à l'appel d'offres public 13-12942, lancé le 16 mai 2013. La période de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Cet appel d'offres a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ainsi que dans le journal La Presse pour une période de 19 jours, du 16 mai 2013 au 3 juin 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Conclure une entente-cadre de trois ans avec la Compagnie 3M Canada Inc. pour la fourniture de bandes magnétiques de différents types et ce, au rythme des besoins à combler de toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les bandes magnétiques sont utilisées en bibliothèques afin de sécuriser les documents contre le vol. L'achat de bandes magnétiques antivols pour les documents des bibliothèques de Montréal était effectué auparavant par l'entremise de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Il s'agissait alors d'achats uniques annuels. Dans le contexte actuel où les bibliothèques amorcent une transition vers la technologie du RFID, l'option d'une entente-cadre au rythme des besoins à combler permet aux bibliothèques de n'acquérir que les quantités nécessaires à leurs opérations d'ici la fin de l'implantation de la technologie RFID.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
-------------------------	--------------	------------------	-------

Soumissionnaire 1	217 417.73 \$		217 417.73 \$
Soumissionnaire 2			
Soumissionnaire 3			
Soumissionnaire 4			
Soumissionnaire 5			
Dernière estimation réalisée	206 995.00 \$		206 995.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			217 417.73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			10 462.73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

La dernière estimation effectuée était basée sur des prix payés en 2011 lors d'achats effectués par l'entremise du consortium d'achat de la CREPUQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets de fonctionnement des arrondissements et de la Direction associée - Bibliothèques - Division des activités regroupées.

Montant de l'offre :

189 100 \$ + TPS (5 %) 9 455 \$ + TVQ (9,975 %) 18 862,73 \$ = 217 417,73 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du présent contrat minimise les risques de vol.

Le contrat d'achat regroupé génère des économies appréciables sur le prix régulier pour la Ville de Montréal. Ces économies sont de l'ordre de 50 à 65 % selon les catégories de bandes magnétiques. La non acceptation de ce contrat pourrait conduire à des pertes pour la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2013
Début du contrat : septembre 2013

Une entente-cadre sera émise auprès de l'adjudicataire suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'obligation de procéder par appel d'offres public pour tout achat de plus de 100 000 \$ est inscrite dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, le document comprend les dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte RAYMOND
Chef de section - Division des activités
regroupées - Bibliothèques

Tél : 514 872-1542
Télécop.: 514 872-4911

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice associée - Bibliothèques

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-0530
Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1134853001



Dossier # : 1130362001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de dix (10) cartes MODBUS PULSE INTERFA pour le système existant de contrôle SICOS de la Station d'épuration des eaux usées Jean -R.-Marcotte pour la somme maximale de 66 110,63 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de dix (10) cartes MODBUS PULSE INTERFA pour le système existant de contrôle SICOS de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la somme maximale de 66 110,63 \$ taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 janvier 2013;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-24 15:24

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130362001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de dix (10) cartes MODBUS PULSE INTERFA pour le système existant de contrôle SICOS de la Station d'épuration des eaux usées Jean -R.-Marcotte pour la somme maximale de 66 110,63 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) utilise depuis le milieu des années 1990, le SICOS (Système Intégré de Commande et de Surveillance du procédé) qui constitue l'infrastructure principale d'automatisation et de contrôle des procédés d'interception et de traitement des eaux usées. Il permet à un opérateur de contrôler les procédés et les équipements de la Station à partir des diverses salles de commande. De même, le SICOS est la source des données historiques, essentielles pour le suivi et l'amélioration des procédés. Le système SICOS installé à la Station d'épuration est le modèle MOD300/Advant de la firme ABB qui en est l'unique fabricant et fournisseur.

Les contrôleurs de la série SC, composants importants du SICOS, ont été discontinués par le fabricant depuis le 1^{er} avril 2001. À partir de cette date, il n'y a aucun engagement de la part d'ABB de supporter et de fournir des pièces de rechange pour les contrôleurs SC. Afin de faire face à cette désuétude, la Station a remplacé plusieurs regroupement physique de contrôleurs SC par des nouveaux contrôleurs de la série AC MODBUS PULSE INTERFA soit deux (2) regroupements en 2003, deux (2) en 2005 et deux (2) autres en 2006. Ces cartes fonctionnent comme des contrôleurs réseaux, sont utilisées pour le SICOS et servent d'interface entre le SICOS et les systèmes d'automatisation et d'instrumentation des la Station.

Les cartes AC460 MODBUS PULSE INTERFA ont été discontinuées en 2013 mais demeures disponibles sur commande spéciale seulement.

Afin d'assurer un processus en continu ainsi que la compatibilité avec le système existant, il est prévu de contrôler l'unité de désinfection à l'aide du système de contrôle existant

SICOS. L'intégration au système de contrôle SICOS est possible en ajoutant des cartes électroniques AC460 MODBUS PULSE INTERFA qui sont fabriquées et distribuées exclusivement par ABB Inc.

Sur la base d'un concept préliminaire élaboré début 2013, il a été déterminé que dix (10) cartes MODBUS PULSE INTERFA étaient requises pour assurer l'intégration de l'unité de désinfection au système de contrôle SICOS. En fonction de l'échéancier, il est prévu d'octroyer le contrat d'une unité d'ozonation en mai 2014 et la conception détaillée complétée est prévue au début 2015. Étant donné que les cartes MODBUS PULSE INTERFA sont disponibles sur commandes spéciales et pour un temps limité, il est important de commander les cartes MODBUS dès que possible en se basant sur le concept préliminaire.

L'acquisition de ces cartes sécurise les investissements actuels ainsi que la désinfection pour les cinq (5) prochaines années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0283 - 30 août 2007 - Octroyer un contrat à ABB inc. pour la fourniture de contrôleurs AC460 du système MOD300 de la Station d'épuration des eaux usées, au prix total approximatif de 995 595,96 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

CG06 0331 - 31 août 2006 - Octroyer le contrat de fourniture de contrôleurs AC460 du système MOD300 de la Station d'épuration des eaux usées à la compagnie ABB Inc. au montant de 517 458,34, toutes taxes incluses (Fournisseur unique).

CM05 0520 - 29 août 2005 - Octroyer le contrat de fourniture de contrôleurs AC460 du système MOD300 de la Station d'épuration des eaux usées à la compagnie ABB Inc. au montant de 352 728,76 \$, toutes taxes incluses (Fournisseur unique).

CM03 0877 - 24 novembre 2003 - Octroyer le contrat 1719-AE au soumissionnaire unique, soit ABB Inc., pour la fourniture de contrôleurs AC460 du système MOD300 de la Station d'épuration des eaux usées, au montant de 655 879,45 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent contrat vise la fourniture de dix (10) cartes électroniques de type MODBUS PULSE INTERFA.

L'acquisition de ces cartes a pour objectif d'assurer l'intégration de la future unité de désinfection à l'ozone au système de contrôle existant SICOS de la Station. ABB Inc. est le seul manufacturier ainsi que l'unique distributeur de ces cartes.

JUSTIFICATION

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra l'intégration de la dernière phase de traitement des eaux usées, ce qui complétera la chaîne de traitement prévue lors de la conception de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte. La désinfection de l'effluent améliorera considérablement la qualité des eaux usées rejetées au fleuve Saint-Laurent.

L'octroi du contrat de fourniture des cartes de type MODBUS PULSE INTERFA assure l'intégration de l'unité de désinfection au système de contrôle SICOS.

La proposition de la firme ABB, fournisseur exclusif, est conforme aux exigences de l'article 573.3., al. 1, par. 2 et 6 de la loi des Cités et Villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'achat de cartes électroniques afin d'intégrer le projet de désinfection au système SICOS de la Station d'épuration des eaux usées est de 66 110,63 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 63 235,63 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Ce projet est admissible à la subvention Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grands projets (85 %), dans le cadre du protocole d'entente de financement du projet de désinfection, accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). La portion non admissible sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	63
Subvention	54
Réserve de l'eau de l'agglomération	9
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de désinfection à l'ozone permettra d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet émis par le Ministère du Développement durable, Environnement Faune et Parcs (MDDEFP) qui vise à éliminer la présence de bactéries et de virus dans les eaux rejetées par la Station au fleuve.

De plus, l'exploitation de l'unité d'ozonation permettra de réduire substantiellement les teneurs de substances émergentes telles les médicaments, les hormones et les antidépresseurs qui se retrouvent dans les eaux usées. Ainsi, la qualité l'eau du fleuve en sera nettement améliorée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'acquiescer les cartes électroniques, la Ville pourrait se trouver face à une situation de

non-disponibilité des cartes advenant que le fournisseur ABB Inc. déclare celles-ci désuètes et cesse leur fabrication sur commandes spéciales. Le fournisseur a déjà retiré ces cartes de son catalogue depuis 3 ans. Il serait alors impossible d'assurer l'intégration de l'unité de désinfection au système de contrôle SICOS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de fourniture: août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus de négociation du contrat avec ce fournisseur a respecté la politique de gestion contractuelle. En effet, la firme ABB inc. a pris connaissance de la politique contractuelle de la Ville et a déclaré s'y conformer.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudie DE BELLEFEUILLE
AG.APPRO.NIV.2

Tél : 514-280-6534
Télécop.: 514-280-4387

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur

Tél : 514 280-3706
Télécop. : 514 280-4387
Date d'endos. : 2013-06-27

Dossier # :1130362001



Dossier # : 1136281002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc., pour la fourniture d'une vanne annulaire pour le groupe motopompe n° 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 545 131,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 13-12785 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 545 131,44 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une vanne annulaire ainsi que l'assistance technique, pour le groupe motopompe 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'octroyer le contrat à l'entreprise D.M. Valve et Contrôles inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le projet cité ci-haut, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 539 807,63 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public n° 13-12785;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-23 09:23

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136281002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc., pour la fourniture d'une vanne annulaire pour le groupe motopompe n° 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 545 131,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 13-12785 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de l'ajout et de l'installation d'un nouveau groupe motopompe n° 70500 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, la fourniture d'une vanne annulaire est nécessaire pour contrôler et moduler le débit de refoulement de la pompe vers le réservoir Chateaufort.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public n° 13-12785, d'une durée de 22 jours. La date de lancement de l'appel d'offres était le 13 mai 2013 et les soumissions reçues ont été ouvertes le 3 juin 2013. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse ainsi que dans le système électronique SÉAO. Aucun addenda n'a été émis.

La soumission est valide pour cent quatre-vingt (180) jours après l'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0266 - 4 juillet 2013 - Accorder un contrat à Socomerc Industriel inc. pour l'installation d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 950 192,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10083 (2 soum.).

CG11 0313 - 28 septembre 2011 - octroyer un contrat de 5 354 890,71 \$ à KSB Bombas Hidraulicas S/A pour la fourniture du groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc. pour la fourniture, livraison et supervision de l'installation et mise en service d'une vanne annulaire

de 1 200 mm (48 po) dia., pour le nouveau groupe motopompe n° 70500 dans le cadre de la mise aux normes et la modernisation des usines d'eau potable.

L'installation et le branchement du système de contrôle de la vanne annulaire, sont inclus dans un autre contrat (2012-13) d'installation du groupe motopompe, qui a été approuvé dans une décision antérieure (voir résolution CG13 0266).

Pour les détails supplémentaires sur le type de vanne, voir pièce jointe.

Les coûts estimés de 5 323,81 \$ pour les incidences, correspondant à 1 %, sont reliés aux frais de surveillance en cas de reprise de maîtrise d'oeuvre et travaux divers incluant du matériel spécial ou outils spéciaux lors de la mise en opération.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 13-12785, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO:

- D.M. Valve et Contrôles inc.
- Les Contrôles Provan Associés inc.

Les deux (2) preneurs ont déposé une soumission.

La nature spéciale de cet équipement fait qu'il n'y a pas beaucoup de manufacturiers ou fournisseurs qui peuvent fournir cette vanne.

Tel que prescrit dans les documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Après analyse de la soumission, il s'avère que la proposition du plus bas soumissionnaire, la firme D.M. Valve et Contrôles inc. est conforme.

Soumissionnaire conforme	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
D.M. Valve et Contrôles Inc.	539 807,63 \$	0 \$	539 807,63 \$
Les Contrôles Provan Associés Inc.	587 464,76 \$	0 \$	587 464,76 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	532 381,17 \$	0 \$	532 381,17 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			563 636,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			47 657,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			8,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(estimation - la plus basse conforme)</i>			7 426,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((estimation - la plus basse conforme) / estimation) x 100</i>			1,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			47 657,13 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			8,8 %

L'écart défavorable de 1,4 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée à l'interne est conforme au marché.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à l'entreprise D.M. Valve et Contrôles inc. est de 539 807,63 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition d'une vanne annulaire pour le groupe de motopompe de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs. La dépense totale de 545 131,44 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 5 323,81 \$ (taxes incluses) pour les incidences reliées à la surveillance et outils spéciaux.

La dépense de 545 131,44 \$ (taxes incluses) soit un coût net de 521 424,92 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale est prévue au PTI 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour les portions 2014 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 260 712,46 \$ dans le cadre du programme du Fonds canadien des investissements stratégiques (FCIS). La portion non subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

Advenant que le programme du FCIS ne soit pas reconduit en 2014, les montants devront être prévus à l'enveloppe globale du Service de l'eau.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	521
Subventions	260
Réserve de l'eau de l'agglomération	261
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau des usines vise à assurer la pérennité des installations de production de l'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, la Ville risque de :

- perdre la subvention FCIS;
- manquer la coordination avec les travaux d'autres lots en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août. 2013;
Réunion de démarrage : sept. 2013;
Fin des travaux : mai 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giuseppe LERARIO
Ingenieur

Tél : 514-872-7680
Télécop.: 514-872-8353

ENDOSSÉ PAR

André MARSAN
Chef de l'exploitation des usines

(en remplacement de Babak HERISCHI du 29 juin au 12 juillet 2013)

Tél : 514-872-5090
Télécop. : 514 872-8623

Date d'endos. : 2013-07-04

Dossier # :1136281002



Dossier # : 1134119005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (523 237,43 \$ excluant la livraison) et Solution Eau, Air, Sol, une division d'Englobe Corp. (74 578,53 \$ excluant la livraison) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements suite à l'appel d'offres public 13-12772 (3 soum.) - (Montant total estimé : 596 436,26 \$ excluant la livraison).

Il est recommandé au comité exécutif :

1-de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ;

2-d'accorder à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp, plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 4 et 5, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 13-12772 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3-d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1-de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés ;

2-d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1, 2 et 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 13-12772 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3-d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-08-01 08:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134119005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (523 237,43 \$ excluant la livraison) et Solution Eau, Air, Sol, une division d'Englobe Corp. (74 578,53 \$ excluant la livraison) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements suite à l'appel d'offres public 13-12772 (3 soum.) - (Montant total estimé : 596 436,26 \$ excluant la livraison).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux municipaux d'excavation effectués par les arrondissements, les sols excavés susceptibles d'être contaminés sont caractérisés afin de déterminer leur niveau de contamination. Cette expertise est réalisée préalablement à l'élimination des sols hors du site d'excavation. Sur réception des résultats des analyses effectuées, les sols excavés caractérisés sont alors acheminés par l'arrondissement ou son mandataire, vers le lieu approprié conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les 5 catégories de sols contaminés visés par le présent appel d'offres se résument comme suit:

- Sols AB

Sols dont le niveau de contamination est inférieur aux valeurs maximales acceptables de l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT), mais supérieur au critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEFP (ci-après Politique).

- Sols BC sans odeur

Sols dont le niveau de contamination est compris entre les valeurs maximales acceptables des annexes I et II du RPRT. Ces sols ne présentent pas d'odeur de produits volatils et leur concentration en COV est inférieure aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT.

- Sols BC avec odeurs :

Sols dont le niveau de contamination est compris entre les valeurs maximales acceptables

des annexes I et II du RPRT. Ces sols présentent des odeurs de produits volatils et leur concentration en COV est comprise entre les valeurs limites des annexes I et II du RPRT.

- Sols C-RESC – contamination organique biodégradable

Sols contenant des COV ou des composés organiques peu volatils (HP C10–C50, HAP biodégradables) en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe II RPRT.

- Sols C-RESC – contamination inorganique ou mixte :

Sols contenant des composés inorganiques ou organiques non biodégradables en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC.

Selon les lois en vigueur dans le domaine des sols contaminés, les sols en piles, doivent être acheminés vers des sites de traitement ou d'enfouissement autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en fonction de leur niveau de contamination.

Les ententes-cadres faisant l'objet du présent dossier visent principalement à combler les besoins des 19 arrondissements pour la disposition de sols excavés caractérisés. Toutefois, en cas de besoin, les services centraux pourront aussi y recourir occasionnellement par exemple pour répondre à la demande d'un écocentre. Ces ententes-cadres pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0825 - 8 juin 2011 Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 24 mois avec Solution EAS division de Englobe corporation (205 315,36 \$) et Sanexen services environnementaux inc. (496 114,44 \$) pour la fourniture sur demande, de sites pour le traitement ou l'élimination de lots de sols contaminés

CG11 0193 - 22 juin 2011 - Conclure une entente -cadre collective, avec Géophase Inc, d'une durée de 24 mois pour la fourniture sur demande de sites pour le traitement ou l'élimination de lots de sols contaminés, suite à l'appel d'offres public #11-11538.

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de sites autorisés pour la réception des sols excavés la valorisation, le traitement et l'élimination selon les résultats de caractérisation. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les 36 prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

Tel que spécifié à la clause administrative particulière # 9 du document d'appel d'offres, le soumissionnaire doit compléter le Guide Excel fourni à l'annexe B, afin de calculer le prix ajusté selon la formule indiquée aux spécifications techniques et l'exemple inclut à l'annexe D, pour tenir compte du coût de transport associé à la distance comprise entre le point

centroïde de chacun des arrondissements participants et le site approprié autorisé spécifié par le soumissionnaire pour la réception des sols excavés contaminés.

Tel que spécifié à la clause administrative particulière # 12, « l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme en prenant en considération les deux éléments que sont le coût de disposition et l'ajustement de ce coût compte tenu de la distance à parcourir entre le lieu du site de livraison des sols d'excavation spécifié sur la soumission déposée et le point centroïde spécifié pour chacun des arrondissements.»

Afin de s'assurer que le prix unitaire soumis et le coût du transport assumé par la Ville entre le site d'excavation de l'arrondissement et le site autorisé à recevoir les sols excavés représente le choix le plus avantageux pour la Ville, la formule habituellement utilisée pour l'évaluation du coût du transport en fonction de la distance entre deux points a été utilisée dans le cadre du présent appel d'offres. Cette façon de faire permet à la Ville d'établir un scénario afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu des distances à parcourir et éviter d'octroyer des contrats aux soumissionnaires ayant spécifié un site autorisé qui se situe à des centaines de kilomètres de la région de Montréal.

Il est à noter qu'en cours de contrat, la dépense associée à la livraison des sols excavés au site autorisé pour la valorisation, le traitement et l'élimination de ces catégories de sols est assumé par l'arrondissement et pourra différer de celle obtenue dans le cadre du scénario utilisé dans l'appel d'offres afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme, de plus cette dépense n'est pas incluse dans le montant des contrats qui seront octroyés dans le cadre du présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ces matériaux sont générés par les arrondissements qui effectuent des travaux d'excavation, de réfection des rues et trottoirs. Cette entente pourrait être utilisée occasionnellement par un service municipal, par exemple pour répondre à la demande d'un écocentre.

De plus, la conclusion d'ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement pour ces services tout en constituant des volumes économiques profitables.

Compte tenu des particularités inhérentes au présent dossier, il est à noter que seule la deuxième colonne est utilisée aux fins de comparaison entre les soumissionnaires, en effet l'estimation initiale de la valeur du contrat effectuée par les professionnels de la Ville ne tient pas compte du coût de transport assumé par la Ville, cette information sur le lieu du site autorisé n'étant disponible qu'à l'ouverture des soumissions déposées.

Dans un tel contexte les tableaux comparatifs suivants ont été modifiés comme suit :

- 1- La première colonne représente le coût estimé du transport assumé par la Ville;
- 2- La deuxième colonne représente la valeur du contrat octroyé ainsi que les comparatifs entre les soumissionnaires et la valeur estimée par les professionnels;
- 3- La troisième colonne représente le coût global du contrat, soit la somme des deux premières colonnes.

Tableau 1

Recyclage Notre-Dame inc. plus bas soumissionnaire conforme

Articles 1, 2 et 3 du bordereau de soumission

	Coût du transport assumé par la Ville, taxes incluses	Coût du contrat octroyé, taxes incluses	Coût global du contrat, taxes incluses
Recyclage Notre-Dame inc.	190 315,75\$	523 237,43\$	713 553,18\$
Solution Eau, Air, Sol, une division d'Englobe Corp.	186 009,53\$	665 521,29\$	851 530,82\$
Sanexen Services Environnementaux Inc	507 948,28\$	597 821,71\$	1 105 769,99\$
Dernière estimation réalisée à l'interne		545 038,99\$	
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		595 526,81\$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		13.82%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		142 283,86\$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		27.19%	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 21 801,56\$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 0.04%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		74 584,28\$	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		14.25%	

Tableau 2

Solution Eau, Air, Sol, une division d'Englobe Corp. plus bas soumissionnaire conforme

Articles 4 et 5 du bordereau de soumission

	Coût du transport assumé par la Ville, taxes incluses	Coût du contrat octroyé, taxes incluses	Coût global du contrat, taxes incluses
Solution Eau, Air, Sol, une division d'Englobe Corp.	124 006,35\$	74 578,53\$	198 584,88\$
Sanexen Services Environnementaux Inc	1 187 968,84\$	53 930,17\$	1 241 899,01\$
Dernière estimation réalisée à l'interne		57 372,53\$	
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		64 254,35\$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		19.14%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		20 648,37\$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		38.29%	
Écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		17 206,00\$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		23,1%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		N/A	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			

Note : Il est à noter que le site de disposition de Sanexen Services Environnementaux Inc pour les articles 4 et 5 se trouve à Grandes-Piles dans la Mauricie, soit à 180 km de Montréal (360 km aller-retour), ce qui explique l'importance des coûts de transport de la Ville. Le site de disposition de Sanexen Services Environnementaux Inc pour les articles 1, 2 et 3 est à Sainte-Sophie dans les basses Laurentides, soit à 50 km de Montréal (100 km aller-retour).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et le SITE ont effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à

602 411,52\$, taxes incluses, pour les 36 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des 19 arrondissements participants selon un prix budgétaire moyen obtenu auprès d'un fournisseur œuvrant dans ce secteur d'activité. Dans l'ensemble, comparativement aux ententes précédentes conclues en 2011 pour une durée de deux ans, nous remarquons une variation à la baisse de 9,31 % pour ces services.

Il s'agit d'ententes-cadres collectives sans imputation budgétaire pour la fourniture de services de sites seulement pour la disposition, le traitement et l'élimination des lots de sols contaminés pour une période de 36 mois.

Ces ententes-cadres concernent les sols excavés dans le cadre de travaux municipaux effectués par les arrondissements. Les services de sites seront utilisés sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

Ces ententes peuvent donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en accord avec les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, compte tenu que la saine gestion de la disposition des sols excavés contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives avec les firmes retenues suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Direction de l'approvisionnement
Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Analyse des soumissions (Biens et services)

Appel d'offres public no 13-12772

Titre : Sites pour la disposition, le traitement, et l'élimination de sols contaminés

Date de lancement : 16 mai 2013

Date d'ouverture : 5 juin 2013

Preneurs du cahier des charges : (7)

**- Solution EauAirSol, une division d'Englobe Corp.
(Biogénie, division de Englobe Corporation)**

**- Sanexen services
environnementaux
inc.
- Recyclage Notre-
Dame inc.
- Excavation Loïselle
inc.
- Les constructions
et pavages Jeskar
inc.
- LVM
- Sintra inc. Saint-
Isidore**

Soumissionnaires : (3)

**- Recyclage Notre-
Dame inc.
- Solution Eau, Air,
Sol, une division
d'Englobe Corp.
(Biogénie, division
de Englobe
Corporation)
- Sanexen services
environnementaux
inc.**

Analyse des soumissions :

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé par article et par arrondissement au plus bas soumissionnaire conforme compte tenu des montants ajustés en fonction de la distance à parcourir entre le point centroïde de chacun des arrondissements et l'adresse de livraison du site identifié sur la soumission déposée par chacun des soumissionnaires pour la disposition, le traitement et l'élimination des sols contaminés.

Pour les articles 4 et 5 du bordereau de soumission, la firme EauAirSol une division d'Englobe Corp est le plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu des montants ajustés.

Recyclage Notre-Dame Inc n'a pas soumissionné sur les articles 4 et 5.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Remarques :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle, à la politique

d'approvisionnement et à l'encadrement relatif à la confidentialité des estimations des contrats.

Montant estimé des ententes :

Recyclage Notre-Dame inc.

455 088,00 \$ + TPS (5 %) 22 754,40\$ + TVQ (9,975 %) 45 395,03 = 523 237,43 \$

Solution Eau, Air, Sol, division de Englobe Corporation

64 865,00 \$ + TPS (5 %) 3 243,25 \$ + TVQ (9,975 %) 6 470,28 \$ = 74 578,53 \$

Adjudicataires recommandés

D'accorder à chacune des firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-12772 et au tableau de prix reçus ci-joints :

Adjudicataires recommandés	Articles du bordereau
Recyclage Notre-Dame inc.	1, 2 , 3
Solution Eau, Air, Sol, division de Englobe Corporation	4, 5

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

Tél : 514-872-5253
Télécop.: 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514 872-0349
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-07-08

Dossier # :1134119005



Dossier # : 1133501002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Modifier la convention initiale intervenue avec la Société Recherches amérindiennes au Québec (OBNL) (résolution: CE09 1771) et autoriser une dépense additionnelle de 65 000,00\$ à la Société pour la publication d'un ouvrage intitulé "Lumière sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal" portant sur le patrimoine archéologique montréalais, majorant ainsi le montant total du contrat de 71 500,00\$ à 136 500,00\$. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000,00 \$, taxes incluses, pour pour la publication d'un ouvrage intitulé « Lumière sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal » portant sur le patrimoine archéologique montréalais ;
2. d'approuver un projet de convention de modification de la convention de services modifiant la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et Recherches Amérindiennes au Québec (CE09 1171), majorant ainsi le montant total du contrat de 71 500,00 \$ à 136 500,00 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CABIN **Le** 2013-07-29 16:36

Signataire :

Isabelle CABIN

Cadre sur mandat(s)
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION **Dossier # :1133501002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Modifier la convention initiale intervenue avec la Société Recherches amérindiennes au Québec (OBNL) (résolution: CE09 1771) et autoriser une dépense additionnelle de 65 000,00\$ à la Société pour la publication d'un ouvrage intitulé "Lumière sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal" portant sur le patrimoine archéologique montréalais, majorant ainsi le montant total du contrat de 71 500,00\$ à 136 500,00\$. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis une trentaine d'années, la Ville de Montréal, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, a fait réaliser quelques milliers de projets de recherches archéologiques (études de potentiel, inventaires, fouilles, mises en valeur, analyses et rapports) sur le territoire montréalais. L'archéologie montréalaise ne cesse de surprendre par ses découvertes inédites et elle suscite un intérêt de plus en plus marqué par le public à l'exemple du succès des activités du Mois de l'archéologie (août). On la retrouve dans les musées (Pointe-à-Callière, maison LeBer-LeMoynes), dans les rues et les places publiques (rappels au sol, panneaux d'interprétation, éléments profils, circuit Montréal ville fortifiée), sur le web (courts métrages, expositions virtuelles) et à la Réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal (visites).

La Ville de Montréal et le Ministère souhaite donner un accès plus élargie aux résultats par le biais d'une publication sur le patrimoine archéologique montréalais intitulée : "Lumières sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal". Il s'agit de la toute première publication portant sur l'archéologie montréalaise qui couvre l'ensemble de l'île. C'est un ouvrage collectif en français de 300 pages imprimé à 2000 exemplaires en couleur, de grande qualité dont le contenu s'adresse à un public friand d'histoire, de patrimoine et d'archéologie mais qui servira également d'ouvrage de référence dans les cours d'archéologie préhistorique et historique (au niveau collégial et universitaire) tant par la diversité de ses sujets que par la démarche archéologique scientifique qui y est présentée.

Un montant supplémentaire de 65 000,00\$ est demandé pour réaliser et compléter la publication sur le patrimoine archéologique montréalais. Compte tenu de la nature de la publication et de l'engouement suscité chez les auteurs, il a fallu la faire passer de 180 à 300 pages. Les auteurs ont produit des textes beaucoup plus longs (le nombre de pages aurait pu atteindre facilement 400 considérant la matière fournie) et de très haute qualité

engendrant un volume d'illustrations (photos, cartes, schémas) beaucoup plus grand que prévu. Les textes ont fait l'objet de relectures, de coupures et d'harmonisation afin d'enlever toute redondance et de les rendre plus accessibles au public. Le nombre de pages a donc été augmenté mais limité à 300 pages pour obtenir une publication pertinente et qui se tient (Pièce jointe 1 - Table des matières et Pièce jointe 2 - Textes). Conséquemment au nombre de pages à la hausse, il faut calculer des suppléments budgétaires pour l'édition et l'impression ainsi que des suppléments pour le graphisme, l'infographie, la révision linguistique, la photo et la cartographie (Pièce jointe 3 - Ventilations budgétaires).

La maison d'édition Recherches amérindiennes au Québec (RAQ) assurera l'édition et la distribution de cette publication. Elle en fera la promotion à l'intérieur de sa revue Recherches amérindiennes au Québec, des listes d'envoi du Ministère, du Réseau Archéo-Québec, de l'Association des Archéologues du Québec (AAQ) et des sites web associés. Un lien internet pourra être mis sur les sites de la Ville et du Ministère (Pièce jointe 4 - RAQ).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1771 (23 septembre 2009):

- Autoriser le contrat de services de la Société Recherches amérindiennes au Québec (OBNL), pour la réalisation d'une publication portant sur l'archéologie montréalaise, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011, au montant de 71 500,00\$ taxes incluses.

Bon de commande 376462 (20 mai 2009):

- Contrat de services professionnels avec Éric Chalifoux pour la coordination d'une publication portant sur le patrimoine archéologique montréalais. Montant de 10 000,00\$, taxes incluses. Recommandation de crédits : 08-1.1.3.1-115.

CE09 0582, modifiée (15 avril 2009) (23 août 2010):

- Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels (CE09 0582, modifiée) afin de permettre la rétention des services professionnels d'Annick Poussart, spécialisée en analyse rédactionnelle (révision, réécriture, rédaction) des textes pour la réalisation d'une publication sur le patrimoine archéologique montréalais. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011. Montant: 24 922,80\$, taxes incluses.

CE09 0582, modifiée (15 avril 2009) (22 mars 2011):

- Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels (CE09 0582, modifiée) afin de permettre la rétention des services professionnels de Éric Chalifoux pour agir en tant que coordonnateur pour la réalisation d'une publication sur le patrimoine archéologique de Montréal. Entente sur le développement culturel de Montréal. Montant: 14 500,00\$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un ouvrage collectif en français de 300 pages imprimé à 2000 exemplaires en couleur, de grande qualité dont le contenu s'adresse à un public friand d'histoire, de patrimoine et d'archéologie. La publication s'intitule : *Lumières sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal* et, comme son nom l'indique, dévoile sous la plume de 38

auteurs, l'histoire de Montréal d'un point de vue archéologique. Il est à noter que c'est la toute première publication portant sur l'archéologie montréalaise qui couvre l'ensemble de l'île.

Cette publication est, en quelque sorte, le résultat d'une pratique archéologique, réfléchie et préventive, mise en place par la Ville de Montréal et qui fait école aujourd'hui. Il faut savoir que plus de 200 sites archéologiques ont été recensés sur le domaine municipal et que ces sites datent des périodes préhistorique et/ou historique, des occupations amérindiennes, des régimes français et anglais, et de la période industrielle, soit plus de 4000 ans d'occupation. Les sites vont de la carrière de pierre préhistorique aux complexes agricoles, militaires, commerciaux ou industriels en passant par les occupations domestiques des faubourgs. Montréal est unique, Montréal est variée, Montréal est multiple et, malgré le fait que son histoire soit connue, son archéologie ne l'est pratiquement pas. L'archéologie révèle des pans d'histoire qui n'est pas écrite. C'est pourquoi cette publication se justifie pleinement car elle met à l'avant-scène une archéologie intégrée à part entière dans les projets de construction, d'aménagement et de mise en valeur. Par la diffusion de cette archéologie, c'est toute l'histoire de la Ville qui est mise en lumière (Pièce jointe 5 - Publication).

Maison d'édition Recherches amérindiennes au Québec (RAQ)

Dans le cadre du présent mandat, la Société Recherches amérindiennes au Québec s'engage à réaliser et finaliser les activités suivantes:

- la révision linguistique;
- la photographie;
- la cartographie, l'infographie, la mise en page et le graphisme de la publication;
- les démarches administratives auprès des auteurs;
- l'édition et l'impression;
- la distribution;
- la publicité et le lancement.

JUSTIFICATION

Compte tenu que le premier contrat octroyé en septembre 2009 a été négocié de gré à gré, conformément à l'article 573, paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes, et que le présent contrat augmente la dépense au-dessus du seuil de 100 000 \$ pouvant être autorisé par le comité exécutif, une autorisation du conseil d'agglomération est requise pour poursuivre.

- Pour assurer la conformité à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre b4, mai 1996), lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Elle s'assure ainsi de la pérennité et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur ses propriétés. Cette mise en valeur se fait par le biais d'une publication qui vise à promouvoir et diffuser le patrimoine archéologique auprès du public, des principales instances gouvernementales et des partenaires de la Ville.
- Pour assurer la visibilité de la Ville de Montréal en tant que propriétaire et gestionnaire exemplaire de son patrimoine archéologique à travers les projets de construction et d'aménagement.
- La Société Recherches amérindiennes au Québec, un organisme à but non lucratif implanté à Montréal depuis 1973, consacre entièrement ses activités à la diffusion des connaissances. En plus d'une revue, elle a publié 51 titres dont 32 portent sur la diffusion des résultats de recherches archéologiques, une expertise particulièrement pointue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de l'Entente 2012-2015 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal.

- Le comité de direction de l'Entente sur le développement culturel a entériné le projet.
- Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel qui est une compétence d'agglomération.
- L'enveloppe budgétaire supplémentaire est de 65 000,00\$.
- Recommandations de crédits (Pièce jointe 8).

12-1.3.2.3-027 : 60 000,00\$

13-1.3.2.3-039 : 5 000,00\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^{ième} pilier du développement durable. À cet effet, la Ville s'engage sur deux niveaux :

- soutenir le développement du secteur culturel;
- inclure une perspective culturelle dans tous les projets et politiques.

La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique étant une composante importante de la culture et de l'identité culturelle qui permet notamment l'acquisition et la diffusion de connaissances, du savoir et de l'histoire. Ce projet de publication permet aussi la formation dans les cours d'archéologie préhistorique et historique (au niveau collégial et universitaire) tant par la diversité de ses sujets que par la démarche archéologique scientifique qui y est présentée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce projet, la Ville et le Ministère s'assurent de promouvoir le patrimoine archéologique auprès du public, des principales instances gouvernementales et des partenaires de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif pour approbation du projet 14 août 2013
- Conseil municipal 26 août 2013
- Conseil d'agglomération 29 août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Société Recherches amérindiennes au Québec étant un organisme à but non lucratif, la Ville de Montréal peut donc contracter une entente de gré à gré avec ce dernier. Cette façon de faire est conforme à l'article 573.3 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes (soit les dispositions non applicables au contrat dont l'objet est la fourniture de services et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif).

- Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses en pièce jointe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François BÉLANGER
archéologue

Tél : 872-8205
Télécop.: 872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514-872-3953
Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2013-07-09

Dossier # :1133501002



Dossier # : 1133855003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division expertise et du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes cadres avec les firmes Les services EXP inc. (Montant estimé: 430 794,08\$) et Groupe ABS inc. (Montant estimé: 240 200,02\$) pour une durée de 36 mois pour des forages et essais spéciaux sur demande suite à l'appel d'offres public no 13-12941 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé ;

1. de conclure des ententes cadres, d'une durée de trente-six (36) mois à compter de la date d'adoption de la résolution, pour des travaux de forages et d'essais spéciaux sur demande;
2. d'accorder à Les Services EXP inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat no 1 à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-12941) et au tableau de prix reçus;
3. d'accorder à Groupe ABS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat no 2 à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-12941) et au tableau de prix reçus;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services requérants et des arrondissements et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Signé par Luc LÉVESQUE **Le** 2013-07-24 08:15

Signataire : Luc LÉVESQUE

Chef de division Géomatique
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1133855003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division expertise et du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes cadres avec les firmes Les services EXP inc. (Montant estimé: 430 794,08\$) et Groupe ABS inc. (Montant estimé: 240 200,02\$) pour une durée de 36 mois pour des forages et essais spéciaux sur demande suite à l'appel d'offres public no 13-12941 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, incluant les conduites d'eau et d'égout, les chaussées et les structures routières, requiert des études géotechniques. Ces études peuvent également être nécessaires pour les travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les différents services et arrondissements de la Ville. Les études peuvent inclure des expertises pour des fondations, des excavations, du contrôle et suivi en cours de travaux, des caractérisations de sols, etc.

Plusieurs de ces études sont effectuées par le personnel de la *Division de l'expertise et du soutien technique* (DEST) . Les travaux de forages géotechniques et les essais en laboratoire qui sont requis pour produire ces études sont alors confiés à une firme externe spécialisée en géotechnique par le biais d'une entente cadre, suite à un processus d'appel d'offres public (no 13-12941), lancé par la Direction de l'approvisionnement. Cette façon de faire permettra de répondre efficacement et dans de courts délais aux demandes d'études et d'expertises géotechniques qui seront adressées à la DEST par les différents services municipaux et par les arrondissements, et ce pendant la durée prévue du contrat.

L'appel d'offre a été lancé dans les deux médias suivant: La Presse et SEAO. Le délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission a été de 22 jours de calendrier. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours. Deux addendas ont été émis, soit les 13 et 14 juin 2013. Des modifications d'ordre technique ont été apportées au chiffrer électronique du bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 2142 - 21 décembre 2011: Conclure avec la firme Groupe ABS inc. une entente cadre d'une durée de 36 mois et d'un montant approximatif de 400 000,00 \$ pour des forages et essais spéciaux sur demande suite à l'appel d'offres public no 11-11725 (GDD1113855023)

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure des ententes cadres pour la réalisation de travaux de forages géotechniques et d'essais en laboratoire sur les échantillons de sol et de roc prélevés. Les ententes cadres seront valides pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de leur adjudication ou jusqu'à épuisement du montant des montants de soumission (*Les services EXP inc . (430 794,08\$)* et *Groupe ABS inc . (240 200,02\$)*). Le recours à ces ententes cadres permettra la réalisation à l'interne, par le personnel de la *Division de l'expertise et du soutien technique*, de plusieurs études géotechniques requises par les services municipaux et les arrondissements.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du mandat du *Service des infrastructures , du transport et de l'environnement* , des travaux de forages et d'essais géotechniques sont régulièrement requis pour effectuer des expertises géotechniques sur des ouvrages existants, ou des études géotechniques préalables à la construction d'infrastructures, d'immeubles ou d'installations sportives. Les ententes cadres font suite à un appel d'offres public par la Direction de l'approvisionnement (appel d'offre public no 13-12941). Ces ententes d'une durée de trois ans permettra à la *Division de l'expertise et du soutien technique* de faire exécuter ces travaux de forages et d'essais et de réaliser à l'interne, les études et expertises géotechniques requises par les services centraux et les arrondissements. Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion respective de 50%. Aucun fournisseur n'a motivé les raisons pour lesquelles il n'a pas soumissionné.

CONTRAT 1 - RÉSULTATS DE SOUMISSION		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX (taxes incluses)
1.	LES SERVICES EXP INC.	430 794,08 \$
2.	LABORATOIRES SM INC.	458 595,03\$
3.	GROUPE ABS INC.	494 869,65\$
4.	INSPEC-SOL INC.	562 865,86\$
5.	SOLMATECH INC.	598 531,11\$
Estimation des professionnels à l'interne - mai 2013		459 699 \$
Écart entre l'estimé (459 699\$) et la plus basse soumission conforme (430 794,08\$) (%)		(28 904,92 \$) (6,3%)
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		509 131,15 \$
Écart entre la moyenne (509 131,15\$) et la plus basse conforme (430 794,08\$) (%)		(78 337,07 \$) (15,39%)
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) 167 737,03 \$
		(%) 38,9%
Écart entre la deuxième plus basse (458 595,03\$) et la plus basse (430 794,08\$)		(\$) 27 800,95\$
		(%) 6,5%

CONTRAT 2 - RÉSULTATS DE SOUMISSION

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX (taxes incluses)
1.	GROUPE ABS INC.	240 200,02 \$
2.	LABORATOIRES SM INC.	244 178,16\$
3.	INSPEC-SOL INC.	280 912,67\$
4.	SOLMATECH INC.	305 114,91\$
Estimation des professionnels à l'interne - mai 2013		233 342 \$
Écart entre l'estimé (233 342\$) et la plus basse soumission conforme (240 200,02\$) (%)		6 858,02\$ 2,9%
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		267 601,44 \$ \$
Écart entre la moyenne (267 601,44\$) et la plus basse conforme (240 200,02\$) (%)		(27 401,42 \$) (10,2%)
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	(\$)	64 914,89\$
	(%)	27,0%
Écart entre la deuxième plus basse (244 178,16\$) et la plus basse (240 200,02\$)	(\$)	3 978,14\$
	(%)	1,7 %

Tel que décrit dans les documents d'appel d'offres, l'octroi des deux (2) contrats se fera selon le plus bas soumissionnaire conforme par contrat pour 36 mois à partir de la date d'octroi ou jusqu'à épuisement du montant de la soumission. De ce fait, l'analyse des soumissions indique que les entreprises obtiennent les contrats comme suit :

- Les services exp Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat (1)
- Groupe ABS Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat (2)

Leurs offres étant conformes, ces firmes sont donc recommandées comme adjudicataires. Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites par la *Direction de l'approvisionnement*. De plus, une attestation délivrée par Revenu Québec a été obtenue pour ces deux firmes, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'estimation avant soumission a été effectué par la *Division de l'expertise et du soutien technique*. Les écarts entre l'estimé et les plus basses soumissions conformes sont inférieurs à 10%. Par ailleurs, l'écart entre les différents soumissionnaires conformes est normal pour ce type de travaux; il pourrait s'expliquer en bonne partie par l'expérience différente qu'ont ces firmes, avec les nombreux types de sondages et d'essais demandés aux documents d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes cadres sans imputation budgétaire. Cette entente pourrait encourir autant des dépenses corporatives que des dépenses d'agglomération (projets situés dans le secteur Centre-Ville, lequel est de compétence d'agglomération ou travaux réalisés sur le réseau cyclable montréalais et tous autres travaux exécutés sur le réseau artériel qui sont

aussi de compétence d'agglomération). Les quantités inscrites au bordereau de soumissions sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Les différentes demandes de forages et d'essais seront confiées à la firme au moyen de "bons de commandes" dont les crédits proviendront des requérants des services centraux et/ou arrondissements. Ces travaux seront effectués pour les arrondissements et services corporatifs de la Ville de Montréal exclusivement, les villes liées n'ayant pas accès à ces ententes cadres.

Chaque commande fera l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat cadre. C'est la *Division de l'expertise et du soutien technique* qui s'assurera de la disponibilité des crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux de forages géotechniques et d'essais en laboratoire permettront de définir les conditions géotechniques qui prévaudront lors de la réalisation des projets de construction ou de réfection d'infrastructures municipales, de définir les travaux de gestion environnementale des sols contaminés qui seront excavés, s'il y a lieu. L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais des études géotechniques effectuées par la *Division de l'expertise et du soutien technique*, que la condition du sol soit connue lors de la conception des projets et que ces derniers soient réalisés de façon sécuritaire, en limitant les risques de coûts imprévus attribuables à la mauvaise condition du sol ou à la contamination, conformément aux lois règlements et politiques en vigueur concernant la réhabilitation des terrains contaminés et en respectant les échéanciers imposés par les différents projets touchés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: lors de l'adoption de la résolution.

Fin du contrat: à l'échéance des 36 mois suivant l'adoption de la résolution ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques d'approvisionnement et de gestion contractuelle de la Ville. Comme il s'agit d'un contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels, il n'est pas requis de tenir un comité de sélection. Le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement.

Le dossier respecte les encadrements sur les « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » et sur la « Confidentialité des estimations des contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Sonia BEDDER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric CHARTIER
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-1796

Télécop.: 514 872-1669

ENDOSSÉ PAR

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3920

Télécop. : 514-872-1669

Date d'endos. : 2013-07-17

Dossier # :1133855003



Dossier # : 1135361002

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Dubo Électrique Ltée., pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, pour une période de douze (12) mois, pour une somme maximale de 74 503,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-13004 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Dubo Électrique Ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de douze (12) mois, le contrat pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 503,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13004.

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par Jean BARTOLO **Le** 2013-07-30 11:29

Signataire :

Jean BARTOLO

Directeur adjoint - sim
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations

IDENTIFICATION

Dossier # :1135361002

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Dubo Électrique Ltée., pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, pour une période de douze (12) mois, pour une somme maximale de 74 503,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-13004 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de s'assurer de la présence d'avertisseurs de fumée opérationnels, le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009-2013 prévoit pour chaque année la vérification de 50 000 logements et résidences par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et ses partenaires.

Lors des précédentes vérifications annuelles, le SIM a constaté qu'en moyenne, seulement 70 % des logements sont protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel. L'avertisseur de fumée n'est pas en état de fonctionner dans environ 20 % des logements visités et il n'y a pas d'avertisseurs dans 10 % des logements visités.

La majorité des décès lors d'incendies résidentiels se produisent encore dans des logis qui ne sont pas protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel.

Cette année, il était prévu de distribuer et d'installer plus de 8 500 avertisseurs de fumée. Une entente-cadre avait été conclue à cet effet avec la firme Nedco, division Rexel Canada, pour l'acquisition de 8 500 avertisseurs de la fumée (dossier 1135361001, résolution CE13 0516). Selon notre projection révisée, nous manquerons d'avertisseurs de fumée afin d'accomplir notre travail qui consiste à rendre conformes et sécuritaires les logis visités dans le cadre de nos activités d'ici la fin de l'année 2013. Par conséquent, un nouvel appel d'offres fut nécessaire, la quantité maximale prévue à l'entente-cadre conclue avec la firme Nedco, division Rexel Canada, n'étant pas suffisante pour terminer l'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0516 - 24 avril 2013 - Résolution au comité exécutif de conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec la firme NEDCO, division Rexel Canada, pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium pour une somme de 100 171,97 \$.

CE12 0707 - 16 mai 2012 - Résolution au comité exécutif de conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec la firme NEDCO, division Rexel Canada, pour la fourniture sur

demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium pour une somme de 105 029,66 \$.

CE11 1941 - 30 novembre 2011 - Résolution au comité exécutif pour une dépense additionnelle de 24 676,16 \$ avec la firme Lumen, division Sonepar inc. pour l'achat d'avertisseurs de fumée à pile au lithium.

DG112673001 - 25 mai 2011 - Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec la firme Lumen, division Sonepar inc. au coût total de 97 405,88 \$ (taxes comprises), pour l'achat de 7 500 avertisseurs de fumée munis d'une pile au lithium.

DESCRIPTION

Pour augmenter le nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnels et ainsi contribuer à réduire les pertes de vie et les autres conséquences des incendies sur le territoire de l'agglomération, le SIM procédera à l'installation d'avertisseurs de fumée dans les logements lorsqu'il constate leur absence à l'occasion de ses visites préventives. Cette mesure vise en priorité les îlots à risques présents sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le nombre d'incendies, le nombre de décès et les pertes matérielles par l'incendie servent à déterminer les îlots à risques ainsi que certains facteurs sociodémographiques.

En plus de ses visites préventives, le SIM embauche, encore cette année, une brigade de 24 étudiants pompiers qui se consacreront exclusivement à la vérification et à l'installation d'avertisseurs de fumée durant l'été.

Depuis avril 2013, nous avons deux (2) programmes de visites de prévention plutôt qu'un seul, un fait par les pompiers et l'autre par les étudiants de la brigade et les agents de prévention qui distribuent des avertisseurs de fumée dans les logements où ils sont manquants. Par conséquent, les visites se poursuivent en tenant compte qu'une livraison aura lieu au mois d'août afin de renflouer notre inventaire et continuer notre distribution auprès de la population, et ce, tout au long de l'année.

JUSTIFICATION

L'efficacité des avertisseurs de fumée dans les résidences est amplement connue et documentée. L'achat d'avertisseurs de fumée qui seront installés par le SIM est une des stratégies pour promouvoir l'augmentation du nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnels sur le territoire de l'agglomération en conformité avec les engagements pris au schéma de couverture de risques d'incendie.

De plus, en installant un avertisseur de fumée, le SIM vient rétablir immédiatement le niveau de sécurité que procure un avertisseur de fumée fonctionnel dans un logement en infraction. Cette mesure est complémentaire aux activités d'inspection et de sensibilisation du public que le SIM met en œuvre quotidiennement.

Par la présente demande, nous effectuerons un achat de 6 000 avertisseurs de fumée à 10,80 \$/l'unité, pour une somme de 74 503,80 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle est de compétence des services de police et sécurité incendie (tel que prescrit par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations), et elle s'inscrit dans un effort de répondre aux engagements pris par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009-2013, adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2008 (CG08 0657), notamment le programme 3 « Avertisseurs de fumée » pour augmenter le taux de pénétration des avertisseurs de fumée opérationnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de cette dépense permet de respecter le plan de mise en œuvre compris dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le lancement d'une brigade de 24 étudiants qui se consacreront exclusivement à la vérification et l'installation des avertisseurs de fumée durant l'été 2013 est prévu dans la semaine du 10 juin. Des communications médiatiques sont aussi prévues à l'occasion du changement d'heure et pour promouvoir le mois de la prévention des incendies.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).
Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à Dubo Électrique Ltée, pour un montant estimé de 74 503,80 \$, qui est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise DESROSIERS
C/s prev.incendie

Tél : 514-872-1676
Télécop.: 514

ENDOSSÉ PAR

Michel DENIS
C/d - prevention des incendies

Tél : 514 872-2440
Télécop. : 514 280-3229
Date d'endos. : 2013-07-18

Dossier # :1135361002



Dossier # : 1134472009

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "Houle Automobile Ltée (Toyota)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Toyota pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 66 559,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12930 - Achat de véhicules banalisés

Il est recommandé:

1. d'accorder au seul soumissionnaire, "Houle Automobile Ltée (Toyota)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Toyota pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 66 559,02 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 5 562,05 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-07-03 08:51

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472009

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "Houle Automobile Ltée (Toyota)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Toyota pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 66 559,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12930 - Achat de véhicules banalisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer deux véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres sur invitation 13-12930 s'est tenu du 15 au 27 mai 2013. Cet appel d'offres concernait la fourniture de deux véhicules Toyota 2013. Malgré le fait que la somme maximale de ce contrat, taxes incluses, soit inférieure à 100 000 \$, l'acquisition des deux véhicules Toyota nécessite l'approbation du Comité exécutif étant donné qu'un seul fournisseur a déposé une soumission relativement à cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable au présent dossier.

DESCRIPTION

Accorder au seul soumissionnaire, "Houle Automobile Ltée (Toyota)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Toyota pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer deux véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 66 559,02 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux véhicules Toyota 2013. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal.

Autoriser le paiement d'un montant de 5 562,05 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les deux véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990" de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En effet, le SPVM possède 1 237 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos): 85,9 % de ces véhicules sont de 4 et 6 cylindrées, 2,8 % sont hybrides et 1 % sont électriques.

Nombre de voitures et mini-fourgonnettes : 1 237 (Sont exclus les camions et motos)			
Véhicules	4 cylindrées	6 cylindrées	8 cylindrées
Identifiés	0 %	32,5 %	14,1 %
Banalisés	38,0 %	15,4 %	0 %

Les deux véhicules Toyota que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel sont des six cylindrées et l'indice de consommation d'essence est inférieur, pour les deux véhicules, à 10 litres aux 100 kilomètres en ville, selon le Guide de consommation de carburant de Ressources naturelles Canada.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72 mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le Service de police de la Ville de Montréal possède 662 véhicules banalisés. En date de ce jour, 136 de ces véhicules répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit 72 mois d'âge et plus de 100 000 kilomètres. Douze de ces 136 véhicules comptent plus de 140 000 kilomètres.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les deux véhicules Toyota que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Par le fait même, cette acquisition permettra au Service de police d'actualiser son parc de véhicules banalisés et ainsi se confondre parmi les autres véhicules sur la route.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2013: dossier décisionnel approuvé.

Août 2013: préparation du bon de commande et transmission au fournisseur.

Septembre 2013: réception des véhicules au Parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Charte montréalaise des droits et responsabilités
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Julie LEBLANC)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint
Activités de soutien aux opérations

Tél : 514 280-3238
Télécop.: 514 280-3258

Tél : 514-280-2317
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-06-13

Dossier # :1134472009



Dossier # : 1134472010

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "Sports Monette inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes BMW 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 148 898,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12997 - Achat de véhicules identifiés

Il est recommandé:

1. d'accorder au seul soumissionnaire, "Sports Monette inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes BMW 2013 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 148 898,37 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-07-17 10:25

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472010

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "Sports Monette inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes BMW 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 148 898,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12997 - Achat de véhicules identifiés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer des motocyclettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 13-12997 s'est tenu du 3 au 19 juin 2013. Cet appel d'offres concernait la fourniture de cinq motocyclettes de marque BMW, modèle R1200, 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0408 - 28 mars 2012 - Accorder à Sports Monette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux motocyclettes de marque BMW 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 58 409,60 \$.

CE11 1873 - 23 novembre 2011 - Accorder à Sports Monette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux motocyclettes de marque BMW 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 57 876,18 \$.

CE09 2088 - 16 décembre 2009 - Accorder à Sports Monette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quinze motocyclettes de marque BMW 2009 au montant total approximatif de 402 980,68 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Pour les besoins de la Section sécurité routière et circulation du Service de police de la Ville de Montréal, accorder au seul soumissionnaire, "Sports Monette inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque BMW, modèle R1200, 2013, "Ensemble Police", correspondant au devis technique de l'appel d'offres public 13-12997, pour une somme maximale de 148 898,37 \$, taxes

incluses.

Au Québec, il n'y a que quatre fournisseurs de motocyclettes BMW : deux à Montréal, un à Sherbrooke et un autre à Québec. Ces quatre fournisseurs peuvent fabriquer et fournir une moto "Ensemble Police".

Un premier appel d'offres public, portant le numéro 13-12915, a été tenu du 6 au 22 mai 2013. Donc durant seize jours de calendrier, soit une journée supplémentaire au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Aucune soumission n'a été reçue.

Un deuxième appel d'offres public, portant le numéro 13-12997, a été tenu du 3 au 19 juin 2013. Encore une fois, durant seize jours de calendrier, soit une journée supplémentaire au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. L'agent d'approvisionnement de la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a appelé les quatre fournisseurs potentiels pour les informer de l'existence de l'appel d'offres public 13-12997. Deux fournisseurs ont demandé le cahier des charges; un seul a remis une soumission, soit Sports Monette inc. C'est donc en raison de la nécessité de relancer l'appel d'offres que le délai pour la livraison des motocyclettes est repoussé si tard dans l'année.

Le deuxième preneur du cahier a discuté au téléphone à quelques reprises avec l'agent d'approvisionnement au dossier afin d'obtenir plus d'explications, plus de détails sur le produit à fournir. Malgré tout ça, il n'a pas remis de soumission : fabriquer une moto POLICE était trop compliqué pour lui. C'est la raison qu'il a donnée.

Lors des appels d'offres publics tenus en 2009, 2011 et 2012 pour l'acquisition de motocyclettes BMW POLICE, le fournisseur Sports Monette inc. fut, à chaque fois, le plus bas soumissionnaire conforme. C'est donc dire qu'il y avait eu au moins deux soumissions conformes reçues lors de chacun de ces trois appels d'offres publics.

En 2013, c'est la première fois que la Ville de Montréal vit la situation de « Un seul soumissionnaire » pour l'acquisition de motos.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces cinq motocyclettes est justifiée afin d'en remplacer cinq qui seront mises au rancart pour cause de désuétude.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 148 898,37 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq motocyclettes de marque BMW. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les cinq motocyclettes que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel, étant des véhicules spécialisés, ne sont pas visées par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, une motocyclette est mise au rancart pour cause de désuétude si elle répond à l'une ou l'autre des **conditions suivantes**: avoir

atteint 48 mois d'âge ou avoir atteint 40 000 kilomètres au compteur.

Le Service de police de la Ville de Montréal possède 42 motocyclettes. En date de ce jour, 21 de celles-ci ont atteint les 48 mois d'âge et plus.

Les motos sont garanties pour une période de 3 ans, ce qui permet de bénéficier de la 3^{ième} année de garantie pour effectuer toutes les réparations requises suite à l'inspection de la moto à la fin de la 3^{ième} saison. Ainsi, la 4^{ième} saison conserve des coûts raisonnables d'entretien/réparation et des temps d'immobilisation acceptables.

En effet, alors que pour les 3 premières saisons on compte en moyenne 10 bons de travail ou moins par saison, on en compte environ 20 la 4^{ième} saison et plus de 30 lors des 5^{ième} et 6^{ième} saisons. Si on tient compte de délais d'immobilisation de 24 à 72 heures par bon de travail, on peut considérer que c'est près de 90 jours d'immobilisation les 5^{ième} et 6^{ième} saisons, soit environ 40% de la saison d'utilisation des motos. Le parc de motos est restreint avec seulement 42 motos en service actif. Chaque moto non disponible pour une journée représente 2 agents motards, un de jour et un de soir, qui ne peuvent utiliser la moto pour l'accomplissement de leurs tâches.

Après 48 mois, la moto est retirée du service actif et transformée en moto de formation, non immatriculée, pour usage en circuit fermé seulement. Elle peut donc être utilisée comme telle 2 à 3 saisons supplémentaires pour usage de formation, évitant du même coup des dommages et des délais d'immobilisation des motos en service actifs qui évitent d'être endommagées lors des séances de formation. En tout, 10 motos de formation sont utilisées au SPVM.

Les cinq motocyclettes que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de motocyclettes devant être mises au rancart pour cause de désuétude.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2013: dossier décisionnel approuvé par le conseil d'agglomération.

Octobre 2013: préparation du bon de commande et transmission au fournisseur.

Décembre 2013: réception des motocyclettes au Parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Chantale VENNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

Tél : 514 280-3238
Télécop.: 514 280-3258

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint
Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2317
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-07-03

Dossier # :1134472010



Dossier # : 1130598002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater.

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-29 10:34

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130598002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater.

CONTENU

CONTEXTE

L'alimentation électrique de l'usine de production d'eau potable Atwater est assurée, actuellement, par trois circuits dédiés et sécurisés de 12 kV à 6,5 MVA par circuit, chacun alimentant une partie de l'usine pour un total de 19,5 MVA provenant du poste Atwater d'Hydro-Québec (HQ). Plusieurs projets, en cours à l'usine Atwater, ont pour but de procéder à la mise aux normes des installations de production d'eau potable afin de se conformer au nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable. Les projections de consommation jusqu'à 2035 et les nouveaux procédés ainsi ajoutés tels que des générateurs d'ozone, des réacteurs pour le traitement à l'ultraviolet, des générateurs d'hypochlorite et l'augmentation de la capacité de pompage, accroissent la demande énergétique de l'usine pour atteindre un total d'environ 34 000 kVA et requiert, par conséquent, la réfection des installations électriques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la Commission des services Électriques de Montréal (CSÉM) à exécuter les travaux décrits sommairement ci-dessous :

- excaver une tranchée identifiée au plan 20120991 de la CSÉM, en pièce jointe;
- construire des nouveaux massifs en béton armé pour protéger des nouveaux conduits;
- installer trois (3) nouveaux conduits devant servir à passer les câbles d'HQ en mode d'alimentation normal;
- installer trois (3) autres nouveaux conduits devant servir à passer les câbles d'HQ en cas de panne, si nécessaire.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable de l'usine Atwater implique un accroissement de la puissance requise au bon fonctionnement de l'usine. Par conséquent, après étude de différents scénarios, en collaboration avec la CSÉM et Hydro-Québec (HQ), la Ville demande à ces derniers de procéder aux travaux requis afin d'être en mesure de fournir une puissance totale de 35 000 kVA.

Le scénario retenu afin de répondre à cet accroissement consiste en la conversion par Hydro-Québec de la tension d'approvisionnement de l'usine, actuellement à 12 kV, en trois (3) nouveaux circuits parallèles de 25 kV transitant par un massif de conduits dont les travaux de génie civil seront réalisés par la CSÉM. Étant donné que la mise sous tension graduelle des nouvelles charges de l'usine est prévue à partir de l'automne 2013 et que certains travaux dans l'usine ne seront pas encore complétés à cette date, une période de transition est prévue pendant laquelle les deux (2) tensions, à savoir, 12 kV de l'entrée existante et 25 kV de la nouvelle entrée, seront exploitées simultanément.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier a pour but d'autoriser une dépense de 178 744,07 \$ (toutes taxes incluses) ce qui représente un coût net de 172 122,83 \$ pour les travaux de construction. Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Elle sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	172
Réserve de l'eau de l'agglomération	172
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Optimiser l'alimentation électrique de l'usine Atwater dans le contexte de l'amélioration des procédés de filtration et de pompage de l'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont requis afin de permettre le fonctionnement des nouveaux procédés ajoutés dans le cadre du projet majeur de mise aux normes des usines (MNU) et d'assurer ainsi que la production d'eau potable de l'usine Atwater respecte les nouvelles normes du Québec en matière de traitement de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de travaux : Septembre 2013

Fin des travaux : Novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 204, paragraphe 5 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal ainsi que l'article 34.1 al. 1, par. 7b autorisant le virement de crédits entre unités administratives centrales.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TROTTIER
Ingénieur-électricité

Tél : 514 872-3451
Télécop.: 514 872-2898

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411
Télécop. : 514 872-8623
Date d'endos. : 2013-06-10

Dossier # :1130598002



Dossier # : 1135879001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour la réfection des dalles des galeries 6 et 7 de l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 317 692,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 080 - 4 soumissionnaires (3 conformes)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 317 692,60 \$, taxes incluses, pour la réfection des dalles de plancher des galeries de filtration 6 et 7 à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 289 638,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 10 080;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-23 09:22

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1135879001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour la réfection des dalles des galeries 6 et 7 de l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 317 692,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 080 - 4 soumissionnaires (3 conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Les galeries de filtration numéro 6 et 7 de l'usine de production d'eau potable Atwater sont en fonction depuis 1958 et 1964 respectivement. Depuis un certain temps, un suivi est apporté au niveau de la détérioration observée sur ces structures. L'état actuel de ces détériorations exige une intervention dans un court délai afin de préserver leur intégrité structurale. Des mesures de mitigation ont déjà été mises en place afin de supporter temporairement certains éléments structuraux (dalles, poutres et colonnes). L'entretien et la réfection de leur structure sont inclus dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public d'une durée de 35 jours, soit du 18 avril au 22 mai 2013, pour permettre la préparation et le dépôt des soumissions des entrepreneurs. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Un addenda a été publié le 24 avril 2013 afin d'apporter certaines précisions sur le décret 414-2013 du 17 avril 2013 assujettissant le projet du présent contrat à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrat publics* . Un second addenda a été publié le 16 mai 2013 pour répondre aux questions soumises par les entrepreneurs après la visite des lieux et de l'étude des documents d'appel d'offres.

La validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus aux plans et devis incluent, sans s'y limiter, les travaux suivants :

Galerie de filtres n° 6

- Le remplacement d'une portion de la dalle
- La réfection à l'intrados de la dalle
- La réfection de poutres par chemisage supportant la dalle
- La réfection de colonnes soutenant les poutres
- La protection des équipements dans le secteur des travaux

Galerie de filtres n° 7

- La réfection à l'intrados de la dalle
- Étanchéité du joint de construction
- La désinfection de la réserve 7 nord avant la remise en eau

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de la soumission est de 11 % et sont reliés à des travaux non prévus et anticipés lors de l'exécution du contrat, tels que la main-d'oeuvre spécialisée, la machinerie spéciale non prévue, etc..

Les principales dépenses incidences évaluées à 28 053,90 \$ liées au présent contrat sont :

- Frais de laboratoire pour contrôle de qualité;
- Frais de laboratoire pour assistance au chantier;
 - La reprise en maîtrise d'œuvre (si requis);
- Travaux divers ou matériel requis en cas d'impact des travaux sur l'opération.

JUSTIFICATION

Durant la période de soumissions, quatorze (14) entreprises ont commandé le cahier de charges. Quatre (4) soumissionnaires, soit 28 %, ont déposé une soumission. Les preneurs de cahier de charge qui n'ont pas soumissionné ont évoqué divers motifs tel que: les frais de l'AMF sont trop élevés pour le dépôt d'une soumission; l'entrepreneur n'a pas fait la visite et décide de ne pas soumissionner; le preneur de cahier des charges considère que le genre de travaux demandés ne correspond pas à son expertise; certaines entreprises n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas donné suite à notre appel d'information. À la suite de notre analyse des soumissions obtenues, trois (3) soumissions sur quatre (4) ont été jugées conformes.

Le plus bas soumissionnaire a été jugé non conforme, car il n'a pas soumis sa demande à l'Autorité des Marchés Financiers dans le délai prescrit.

Construction Arcade a déposé sa demande à l'Autorité des Marchés Financiers le 8 mai 2013.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingence (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Construction Arcade (voir note 1)	260 935,76 \$	28 702,94 \$	289 638,70 \$
Dumoulin & Associés Réparation de béton Limitée	275 094,93 \$	30 260,44 \$	305 355,38 \$
Groupe Hexagone s.e.c	367 236,24 \$	40 395,98 \$	407 632,23 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	256 238,17 \$	28 186,20 \$	284 424,37 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	334 208,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	15,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	117 993,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	40,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	5 214,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	1,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	15 716,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	5,4 %

Note 1 : Le prix de 290 895,12 \$ soumis par Construction Arcade lors de l'ouverture des soumissions comporte une erreur de calcul. La valeur corrigée est de 289 638,70 \$.

Le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Arcade.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée est de seulement 1,8 %.

Les validations requises voulant que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la régie du bâtiment du Québec et ne soit pas inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics ont été faites. Une attestation délivrée par Revenu Québec le 2 mai 2013 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrat publics* conformément au décret n° 414-2013 du 17 avril 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Arcade, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 17 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 289 638,70 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 260 935,76 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 28 702,94 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 317 692,60 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 28 053,90 \$ (taxes incluses) pour les incidences reliées aux tests de laboratoire ainsi que de la surveillance et autres travaux connexes.

La dépense de 317 692,60 \$ taxes incluses soit un coût net de 303 876,87 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 151 938,44 \$ dans le cadre du programme de la FCIS (Fonds Canadien des Investissements Stratégiques). La portion non

subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	304
Subventions	152
Réserve de l'eau de l'agglomération	152
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de réfection structurale d'éléments de l'usine de filtration Atwater vise à assurer la pérennité des installations de production de l'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report des travaux peut entraîner une dégradation plus importante des structures endommagées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Août 2013

Fin des travaux: Décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions et renseignements aux soumissionnaires. Le cahier des charges inclut la politique de gestion contractuelle et des clauses sur les exigences d'attestation fiscale.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats »;
- encadrement C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations des contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François MATHIEU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François BOUCHARD
Ingénieur en structure

Tél : 514 872-5277
Télécop.: 514-872-8353

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411
Télécop. : 514 872-8623
Date d'endos. : 2013-06-21

Dossier # :1135879001



Dossier # : 1130660011

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour effectuer la réfection du complexe d'étanchéité des bassins centraux de la toiture du Complexe sportif Claude- Robillard (95), pour une somme maximale de 365 923,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5651 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer la réfection du complexe d'étanchéité des bassins centraux de la toiture du Complexe sportif Claude-Robillard situé au 1000, avenue Émile-Journault, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 923,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5651;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-07-18 10:03

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130660011

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour effectuer la réfection du complexe d'étanchéité des bassins centraux de la toiture du Complexe sportif Claude-Robillard (95), pour une somme maximale de 365 923,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5651 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe sportif Claude-Robillard, inauguré pour les jeux olympiques de 1976, comporte une superficie de plancher de quelque 48 000 m² répartis sur trois étages et deux sous-sols. Sans compter les toits-terrasses, l'ensemble de la toiture (16 395 m²) sauf les bassins centraux (928 m² soit 5,7 %) a été refaite au début des années 1990. Le complexe d'étanchéité des bassins centraux a, quant à lui, dix ans de plus. Il est présentement rendu à la limite de sa durée de vie utile.

L'appel d'offres public 5651, publié dans la Presse le 5 juin 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter le bâtiment et déposer leur soumission. Un addendum a été émis le 7 juin 2013. Il corrigeait un chiffre erroné sur un plan d'architecture. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à compter de la date de l'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0773 - 5 juin 2013 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de construction pour le projet de réfection du complexe d'étanchéité des bassins centraux de la toiture du Complexe sportif Claude-Robillard.

CE06 2179 - le 13 décembre 2006 Accorder trois contrats aux firmes ci-après désignées, pour rendre les services professionnels relatifs à divers projets reliés au Complexe sportif Claude-Robillard :

- Riopel et associés, architectes (architecture), pour une somme maximale de 290 000 \$, taxes incluses.
- Nacev consultants inc. (mécanique et en électricité), pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses.
- SNC-Lavalin inc. (génie civil et structure), pour une somme maximale de 60 000 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour effectuer la réfection du complexe d'étanchéité des bassins centraux de la toiture du Complexe sportif Claude-Robillard. Ce contrat inclut tous les travaux requis par ce projet de réfection.

Un budget pour travaux contingents de 15 % a été prévu dans la soumission.

JUSTIFICATION

Douze entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres :

1. Construction FGP Inc.
2. Couverture Montréal-Nord Ltée
3. Couvertures Victo 2000 inc.
4. Couvreur Gariépy Léger 2011 Inc.
5. Couvreur R.B. Proulx Inc.
6. J. RAYMOND COUVREUR ET FILS INC.
7. Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée
8. Les Toitures Vick et associés inc.
9. Toiture Lacharité Inc.
10. Toitures Des 2 Rives
11. Toitures Léon Inc.
12. Toitures Trois Étoiles Inc.

Six soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 26 juin 2013 à l'hôtel de ville de Montréal. La principale raison invoquée par les autres preneurs de documents pour ne pas avoir déposé de soumission est que l'envergure du projet ne les intéressait pas.

Les six preneurs de cahier des charges qui ont déposé une soumission sont :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée	318 194,46 \$	47 729,17 \$	365 923,63 \$
Les Toitures Vick & Associés Inc.	349 524,00 \$	52 428,60 \$	401 952,60 \$
Toitures des 2 rives inc.	383 000,00 \$	57 450,00 \$	440 450,00 \$
Toitures Trois Étoiles Inc.	383 441,63 \$	57 516,25 \$	440 957,88 \$
9112-3364 Québec inc./ Toitures Lacharité	385 166,25 \$	57 774,94 \$	442 941,19 \$
Couverture Montréal Nord	405 833,01 \$	60 874,95 \$	466 707,96 \$
Dernière estimation externe réalisée	399 128,82 \$	59 869,32 \$	458 998,14 \$
Coût moyen des soumissions conformes			426 488,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			100 784,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			27,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(93 074,51 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-20,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			36 028,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,8 %

Les montants de la soumission et de l'estimation comprennent les taxes applicables en

vigueur pour 2013.

L'écart de - 20 % de la plus basse soumission par rapport à l'estimation des professionnels, qui est quant à elle beaucoup plus cohérente avec les cinq autres soumissions, ne peut pas être expliqué. Puisqu'il s'agit de travaux de réfection de toiture, le coût principal de cet appel d'offres est concentré sous le chapitre 07, isolation et étanchéité. À ce chapitre, l'écart du plus bas soumissionnaire avec la moyenne est de - 16%. Dans les autres chapitres, malgré de grandes variations d'une soumission à l'autre, le plus bas soumissionnaires est également inférieur de 18% à 38% des moyennes par chapitre à l'exception de celui de l'aménagement de l'emplacement où il est supérieur de 6 %.

Cependant, la qualité des travaux ne saurait cependant pas être remise en cause en raison de cette soumission plus basse. En effet, Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée ont une excellente réputation pour la qualité de leur travail dans le domaine des toitures. De plus, les travaux feront l'objet d'une surveillance en résidence afin d'assurer la qualité de leur exécution.

L'analyse des soumissions par l'architecte démontre que Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. L'architecte recommande en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir sa recommandation et le tableau d'analyse présenté en pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 365 923,63 \$, avant la ristourne de taxes. Cela correspond à un montant total net à emprunter de 350 010,45 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront faits à 100 % en 2013. Le budget pour travaux contingents est de 15 % (47 729,17 \$ taxes incluses). Ce pourcentage est requis étant donné que les travaux seront faits sur un bâtiment existant et que des imprévus de chantier peuvent survenir suite aux travaux de démolition partielle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux respecteront la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices. Notamment, une membrane blanche a été spécifiée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux doivent être réalisés avant la saison froide.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces travaux qui pourront être réalisés à la fin de l'été et le début de l'automne auront très peu d'impacts sur les activités du complexe sportif puisqu'ils ont lieu sur la toiture. Néanmoins, l'administration du complexe sportif se fait toujours un devoir de tenir informés ses partenaires et de les consulter pour déterminer la période la plus propice pour effectuer les travaux.

Lors de l'exécution des travaux, des panneaux de chantier seront installés par l'entrepreneur, tel que prévu au contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à être réalisés d'août à octobre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion.

Ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- Encadrement C-OG-DG-D-12-010 Contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- Encadrement C-OG-DG-D-12-005 Confidentialité des estimations des contrats

La firme Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. La firme est située au 11600 Philippe Panneton, Montréal Qc H1E 4G4.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Réal TRAVERS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1019

André Cazalais, Chef de section
Tél.: 514-872-2419

Télécop.: 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514-872-2222

Date d'endos. : 2013-07-10

Dossier # :1130660011



Dossier # : 1134956003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Ventec Inc., pour la réhabilitation de sentiers au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 384 071,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6272 - (10 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 384 071,69 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de sentiers au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les entreprises Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 369 299,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6272 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-07-23 10:41

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134956003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Ventec Inc., pour la réhabilitation de sentiers au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 384 071,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6272 - (10 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques se trouve à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, au point de rencontre du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Prairies. Ce vaste espace vert de 288 ha représente le plus grand parc-nature du réseau montréalais. Ce parc attire annuellement plus de 800 000 visiteurs toutes saisons confondues.

Le positionnement du parc en bordure de l'eau lui confère une ambiance hors du commun offrant plusieurs sentiers en bordure des berges qui sont utilisés autant par les piétons que par les skieurs de fond. Ces mêmes sentiers, dont plusieurs segments se situent en zones inondables ou en milieux humides, sont malheureusement victimes d'inondations récurrentes qui les endommagent et en compromettent l'utilisation. Outre les dommages causés aux sentiers, les épisodes d'accumulation d'eau mettent en péril la sécurité des usagers offrant des surfaces glissantes, voire impraticables. Par conséquent, les visiteurs quittent les sentiers et improvisent des parcours non contrôlés en milieu naturel occasionnant une perturbation de la qualité des lieux et de la valeur écologique du milieu naturel en place. Ces intrusions illicites causent notamment une nuisance à la faune et aux végétaux due au piétinement abusif. De plus, il y a création d'ouvertures dans les zones boisées et cela engendrera à moyen terme l'implantation de plantes non caractéristiques de la communauté végétale en place ou encore de végétaux exotiques envahissants.

L'état actuel des sentiers dans cinq secteurs du parc-nature est problématique et rend les activités de randonnée et de ski de fond difficiles et non sécuritaires. Les zones les plus touchées sont plus précisément le secteur de l'hébertisme et celui de l'embouchure.

Le secteur de l'hébertisme est utilisé par le Centre de plein air du parc-nature, par les jeunes qui participent aux camps de jour, ainsi que par des groupes qui prennent part au

programme d'activités offert par le parc. Cet endroit est le seul site montréalais offrant des activités reliées à l'hébertisme. Ce secteur cependant s'étend en partie en zone inondable et les sols compactés par le perpétuel piétinement des enfants ne permettent plus à l'eau de percoler ce qui est problématique pour toutes les activités.

Le sentier du secteur de l'embouchure est désigné pour les activités de randonnée pédestre et de ski de fond. De plus, ce sentier est très emprunté par les usagers, car c'est un lien important entre une vaste aire de pique-nique offrant des vues sur le lac et le secteur de la ferme écologique qui est ouvert gratuitement aux visiteurs durant toute l'année et exploité par l'organisme D-Trois-Pierres en concertation avec la Ville. Le secteur de l'embouchure est cependant en partie situé en zone inondable et le sentier devient pratiquement inutilisable à certaines périodes de l'année lorsqu'il est partiellement inondé ou glacé.

Étant donné que les travaux de réhabilitation de sentiers se situent en milieu humide et en zones inondables, ce projet doit donc tenir compte de la réglementation applicable du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), or la réalisation des travaux de ce projet est contrainte à l'intérieur de la période limitée et réglementée par le Ministère, soit du 1er août au 20 décembre 2013. De plus, ce projet a nécessité la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère.

Le processus suivi est un processus d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs se conformant aux termes des clauses administratives incluses au cahier de charges. L'appel d'offres a été publié dans le journal *"La Presse"* le 25 février 2013, sur le site Internet de la Ville de Montréal ainsi que sur celui de la SÉAO. La durée de la publication a été de 17 jours, soit du 25 février au 13 mars 2013. Les soumissions ont été ouvertes le 13 mars à 14 heures. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions étaient valides jusqu'au 10 juin 2013. Une prolongation de 90 jours additionnels a été signée par l'entrepreneur. La soumission est donc valide jusqu'au 8 septembre 2013.

Un addenda a été émis le 8 mars 2013 concernant les ajustements suivants :

- Répondre aux questions des soumissionnaires concernant le nombre de pieux vissés à fournir et installer, le décapage des sentiers, le calibres des végétaux à fournir et les clôtures de chantiers ;
- Insérer un annexe au cahier de charges comprenant le cautionnement de soumission et la lettre d'engagement, affichant un délai de validité de 150 jours de calendrier ;
- Insérer un annexe au cahier de charges comprenant l'avis de désistement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1385 - 1er septembre 2010 - Autorisation du lancement de quatre appels d'offres publics pour l'exécution des travaux suivants : la réhabilitation des sentiers au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le réaménagement des réseaux piétonniers et véhiculaires du secteur de la maison Jacques-Richer- dit-Louveteau, le réaménagement des réseaux piétonniers et véhiculaires du secteur de la maison Thomas-Brunet et le réaménagement des buttes de glissade aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-Liesse.

DESCRIPTION

Le projet consiste à réhabiliter plus de 1350 m linéaires de sentiers existants répartis dans cinq secteurs du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.
De façon générale, la réfection des sentiers existants implique :

- le décapage des surfaces ;

- la préparation des fondations granulaires ;
- la mise en place des surfaces en criblures de pierre.

Toutefois, d'autres travaux sont nécessaires et spécifiques à chaque secteur d'intervention afin d'offrir des sentiers sécuritaires et accessibles à tous et en tout temps de l'année, tout en protégeant le milieu naturel environnant.

Dans le secteur de l'hébertisme :

En plus de restaurer les sentiers existants dans ce secteur, les travaux comportent :

- La réalisation de trois puits secs dans les zones de jeu le long du sentier afin de permettre à l'eau de pluie de percoler tranquillement dans le sol en laissant les surfaces de jeu au sec ;
- La mise en place d'un revêtement de surface en gravillon permettant de diminuer l'effet de piétinement du sol et des racines des arbres environnants.

Le secteur de l'embouchure :

Le sentier de l'embouchure nécessite d'être restauré. Cependant, une section est présentement située en zone inondable 0-2 ans, où les risques d'inondation sont plus fréquents. Afin de corriger cette situation, le tracé actuel du sentier sera dévié et serpentera dorénavant dans la zone 2-20 ans. Le déplacement du sentier impliquera le démantèlement de trois petites sections de muret en pierre. Les pierres récupérées seront déplacées dans le milieu naturel avoisinant afin de servir d'abri faunique. Afin de dégager l'espace pour permettre le nouveau tracé, il sera nécessaire d'effectuer la coupe et l'essouchage d'arbres ainsi que l'élagage d'arbrisseaux et d'arbustes. Les espèces végétales en place à déboiser sont majoritairement du nerprun cathartique, une espèce exotique envahissante qui a un impact néfaste sur la biodiversité des milieux naturels. Il n'y aura pas de coupe d'arbres matures.

Sur une autre section de ce sentier, également située en zone 0-2 ans, sera installée une passerelle de 60 m de longueur et 2,5 m de largeur. Celle-ci sera assise sur pilotis et conçue d'une structure en acier galvanisé recouverte d'un platelage en bois. Pour soutenir la passerelle, il faudra procéder au fonçage de 32 pieux vissés et à la mise en place de deux culées en béton préfabriquées. La passerelle aura pour objectif de dégager les piétons du sol et de permettre leur passage au-dessus de la zone humide tout au long de l'année.

De façon à végétaliser la section de sentier qui sera condamnée, il y aura des travaux de plantation d'arbustes et de vivaces indigènes. Ensuite, une clôture métallique à mailles carrées sera installée en périphérie des zones nouvellement plantées afin de les protéger du piétinement par les usagers du parc et du broutage par la faune environnante.

Les trois autres secteurs :

Trois sections de sentiers situés dans la partie sud du parc-nature seront également refaites. Celles-ci nécessiteront cependant l'installation de ponceaux afin de contrecarrer les risques d'inondation et de rediriger les eaux de surface à l'extérieur des limites des sentiers tout en irriguant ceux-ci. Il y aura également des travaux de plantation d'arbustes et de vivaces indigènes pour végétaliser un petit croissant de sentier à condamner. Une clôture de protection des végétaux sera aussi installée aux pourtours de ceux-ci.

Dans ce projet, les contingences sont évaluées à 10 % du coût estimé afin de couvrir les risques possibles de dépenses imprévues dans les secteurs suivants :

- La fabrication et le pré-assemblage de la passerelle en atelier et l'assemblage final sur le site ;
- La présence d'enrochement lors du fonçage des 32 pieux vissés pour l'installation de la structure de la passerelle ;
- La présence d'infrastructures souterraines non répertoriées.

Le bordereau de la soumission comporte des contingences de l'ordre de 10 % du montant des travaux.

Les incidences pour ce contrat sont réparties dans les catégories de dépenses suivantes :

- Frais de contrôle de la qualité des matériaux et des travaux ;
- Achat et installation de panneaux explicatifs pour communiquer aux usagers du parc les zones en végétalisation ;
- Achat et installation de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours.

JUSTIFICATION

Les interventions dans ce projet ont pour but :

1. D'améliorer et de rendre sécuritaires les sentiers officiels offerts aux usagers du parc ;
2. De permettre l'accessibilité universelle sur ces sentiers ;
3. De protéger la faune et la flore existantes en contrôlant la création de sentiers improvisés par les usagers ;
4. D'offrir des vues sur le lac des Deux-Montagnes à partir des sentiers officiels de façon à diminuer les accès illicites vers la rive.

La liste du SEAO indique neuf preneurs de cahiers de charges, soit :

1. Les entreprises Daniel Robert Inc.
2. Environnement Routier NRJ Inc.
3. Les Constructions et Pavages Jeskar Inc.
4. Les entreprises Canbec construction Inc.
5. LV Construction
6. Pavages vaudreuil
7. Paysagiste S. Forget Inc.
8. Urbex construction inc.
9. ZS Travaux et gérance (6562990 Canada Inc.)

Pour faire suite aux soumissions reçues, nous constatons que six entreprises non inscrites sur la liste précédente se sont procuré le cahier des charges. Il s'agit de :

1. Les entreprises Ventec Inc.
2. Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 QC Inc.)
3. Les constructions P.R.V. Inc.
4. Construction Urbex Inc.
5. Construction Vert Dure Inc.
6. Ramcor Construction Inc.

Des 15 preneurs de cahier de charges, 10 ont déposé une soumission, soit 67 % et 33 % n'ont pas déposé de soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les entreprises Ventec Inc.	335 727,00 \$	33 572,70 \$	369 299,70 \$
ZS Travaux et gérance (6562990 Canada Inc.)	356 278,78 \$	35 627,88 \$	391 906,66 \$
Paysagiste S. Forget Inc.	370 679,40 \$	37 067,94 \$	407 747,34 \$
Les entreprises Daniel Robert Inc.	372 791,49 \$	37 279,15 \$	410 070,64 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 QC Inc.)	438 572,14 \$	43 857,21 \$	482 429,35 \$
Les constructions P.R.V. Inc.	460 971,21 \$	46 097,12 \$	507 068,33 \$
Construction Urbex Inc.	480 463,28 \$	48 046,32 \$	528 509,60 \$
LV Construction	493 875,11 \$	49 387,51 \$	543 262,62 \$
Construction Vert Dure Inc.	636 271,65 \$	63 627,16 \$	699 898,81 \$
Ramcor Construction Inc.	659 322,41 \$	65 932,25 \$	725 254,66 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne par la DGPV le 25 février 2013	453 212,47 \$	45 321,25	498 533,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			506 544,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			37 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			355 954,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			96 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 129 234,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 26 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			- 22 606,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée est de 26 %. Cet écart se situe principalement au niveau de la réalisation de la structure de la passerelle en acier galvanisé, de la fourniture et la mise en place des pieux vissés, ainsi que dans les travaux de terrassement et de mise en forme du terrain pour la réfection de 1350 m linéaires de sentiers en milieu boisé. Les coûts estimés par l'entrepreneur pour la structure de la passerelle impliquant les pieux vissés, sont près de 72 000 \$ plus bas que les coûts inscrits dans la dernière estimation. Pour le terrassement et la mise en forme, les coûts sont près de 44 700 \$ plus bas que la dernière estimation.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat est évalué à 369 299,70 \$ et le coût total du projet est estimé à 384 071, 69 \$. La dépense nette, moins la ristourne de T.P.S est de 367 369, 29 \$.
Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement comme suit :

- Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 34300-Programme de réaménagements de parcs,sous-projet no 10 34315 105 et 13 34300 006.
- Information comptable/vote de crédits : voir l'intervention de la Direction des grands parcs et du verdissement pour les comptes de provenance et d'imputation

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux dans le parc-nature Cap Saint-Jacques qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La concentration de l'achalandage dans des sentiers désignés a pour objectif de préserver le patrimoine naturel du parc-nature. De plus, la plantation prévue au projet s'inscrit dans une démarche empreinte des principes liés au développement durable puisqu'elle est composée uniquement d'espèces indigènes et vise à maximiser la biodiversité.

Dans une optique de réutilisation des ressources, tous les résidus provenant de l'abattage d'arbres (à l'exception des souches et racines) seront redistribués sur le site :

- Les troncs et les branches seront déposés sur le site en débris ligneux au sol dans les aires ouvertes pour servir d'habitat faunique ;
- Tous les débris de l'élagage d'arbrisseaux et d'arbustes seront déchiquetés en copeaux pour ensuite être répandus comme paillis dans les zones herbacées existantes ou en surface des lits de plantation projetés dans le contrat ;
- Les débris trop volumineux seront récupérés comme bois de chauffage pour alimenter les foyers des différents chalets d'accueil du parc-nature.

De plus, lors du démantèlement de sections de muret en pierre existantes, celles-ci seront déplacées dans le milieu naturel avoisinant afin de servir d'abri faunique.

Les pierres rencontrées lors des travaux d'excavation seront également récupérées et positionnées aux accès de la passerelle ou déposées dans le milieu naturel avoisinant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'amélioration des services et la qualité des infrastructures offertes aux visiteurs du parc-nature ainsi que la protection et la conservation de la faune et de la flore sont les enjeux principaux de ce projet.

Sans la construction de la passerelle prévue au secteur de l'embouchure, les visiteurs continueront à s'aventurer dans le milieu naturel pour éviter les sections de sentiers inondées et se déplaceront sur les surfaces glissantes des sentiers en saison de gel. De plus, sans passerelle, les visiteurs à mobilité réduite ou avec poussette seront restreints à rester sur certains sentiers sans pouvoir accéder aux sentiers le long des berges.

Le secteur de l'hébertisme quant à lui se trouve à être le seul site montréalais offrant ce type d'activité. Sans la réhabilitation des surfaces des sentiers dans ce secteur, celui-ci sera éventuellement fermé, car les lieux ne permettront plus la pratique sécuritaire de ces activités.

De façon générale, en omettant de réhabiliter les sections problématiques de sentiers existants, ceux-ci continueront à se dégrader et la sécurité des usagers en sera davantage compromise. Ces derniers persisteront à quitter les sentiers officiels pour éviter les obstacles et faire des détours dans le milieu naturel ce qui augmentera les risques de chutes et de blessures dans ces secteurs. De plus, les tracés illicites causés par les gens occasionneront le piétinement répétitif de certains spécimens de plantes à statut précaire et la perturbation de la faune environnante qui habite ces milieux. Ce scénario produira graduellement une perte de la valeur floristique et faunique pour ces différents secteurs.

La réalisation des travaux de ce projet est contrainte à l'intérieur de la période limitée et réglementée par le MDDEFP, soit du 1er août au 20 décembre 2013. Sans un octroi permettant les travaux dès août 2013, ce projet sera remis à l'automne 2014.

Aucun arrêt temporaire des services, déplacement d'activités ou modifications de l'offre de services n'est impliqué dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ont été prévues en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Août 2013
Début des travaux : Août 2013
Fin des travaux : Décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres et elles ont été incluses au cahier des charges. De plus, une clause a été insérée dans le cahier de charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.

Cet octroi de contrat respecte les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Direction des communications (Caroline SPANDONIDE)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Informations financières et contrôles internes (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid CHARTRAND
Architecte paysagiste

Tél : 514-868-5065

Télécop.: 514-872-1458

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Tél : 514-872-6762

Télécop. : 514-872-1458

Date d'endos. : 2013-07-18

Dossier # :1134956003



Dossier # : 1130889002

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Médisys S.E.C., une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 - Appel d'offres public 13-12895 (5 soumissionnaires) - (Montant estimé : 682 951,50 \$) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Services de santé Médisys S.E.C. pour la réalisation des examens médicaux de préemploi;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Services de santé Médisys S.E.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une période de 3 ans, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12895 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du Capital humain et des communications et du Service de police pour les aspirants policiers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jean-Yves HINSE **Le** 2013-07-24 14:35

Signataire : Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1130889002

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Médisys S.E.C., une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 - Appel d'offres public 13-12895 (5 soumissionnaires) - (Montant estimé : 682 951,50 \$) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les examens médicaux de préemploi sont requis afin d'évaluer la capacité du candidat à effectuer les tâches requises par l'emploi sur lequel il a postulé. Les examens médicaux de préemploi font partie d'un processus de dotation et permettent à l'employeur d'obtenir un bilan de l'état de santé des candidats à l'embauche et de connaître leurs handicaps ou limitations fonctionnelles. Les emplois cols bleus, les brigadiers, les pompiers, les cadets policiers et certains emplois cols blancs sont visés par ces examens. Ces renseignements sont essentiels pour l'employeur afin qu'il puisse rencontrer ses obligations en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* à savoir, prendre les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité physique des travailleurs. De plus, à ce présent appel d'offres, a été ajoutée la réalisation des examens médicaux de préemploi pour les aspirants policiers du Service de Police de la Ville de Montréal.

Les ressources de la Division du Bureau de santé de la Direction santé et mieux-être du Service du Capital humain et des communications étant limitées, il est impossible de réaliser les examens médicaux de préemploi à l'interne.

Le nombre annuel approximatif d'examens médicaux préemploi est le suivant: 150 examens col blanc, contremaître, professionnel, cadre; 200 examens brigadier scolaire; 500 examens col bleu; 150 examen pompier; 50 examens cadet policier; 250 examens policier. Le nombre d'examens a été estimé en se basant sur le nombre d'examens effectués dans les années antérieures et selon les besoins estimés par les unités d'affaires.

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions . L'appel d'offres a été publié sur le SEAO et dans La Presse (28 jours sur le marché) et son lancement a été fait le 24 avril 2013 et la fermeture le 22 mai 2013 à 14 h. Cinq (5) soumissionnaires ont présenté une offre de services qui a été analysée par un comité d'évaluation le 5 juin 2013. L'évaluation s'est faite selon la grille de critères présente au devis technique (voir document en pièces jointes). À la suite de l'évaluation des propositions des soumissionnaires, le comité recommande d'octroyer le

contrat à la firme Services de santé Médisys S.E.C. pour une période maximale de trois (3) ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1658 - 3 novembre 2010 - Octroyer un contrat de gré à gré de services professionnels à la firme PLEXO inc., clinique de médecine du travail, pour réaliser les examens médicaux de préemploi des candidats pour les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013 pour la somme maximale de 448 890 \$ (1101599002).

CE09 0117 - 28 janvier 2009 - Autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Plexo inc., clinique de médecine du travail, pour réaliser les examens médicaux de préemploi des candidats pour les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010 pour la somme maximale de 316 000 \$ (1081599004).

CE08 1827 - 15 octobre 2008 - Autoriser un appel d'offres pour retenir les services professionnels d'une firme pour réaliser les examens médicaux de préemploi des candidats pour les services corporatifs et les arrondissements pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010 (1081599002).

CE07 1982 - 5 décembre 2007 - Autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Plexo inc., clinique de médecine du travail, pour réaliser les examens médicaux de préemploi des candidats pour les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008 pour la somme maximale de 182 680 \$ (1071599001).

Aspirants policiers

DG114297004 - 5 juillet 2011 - Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels (CE09 0582 modifiée) afin d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Services de santé Medisys GP inc. pour procéder à l'examen médical complémentaire des aspirants policiers pour un montant de 49 614 \$, taxes incluses, pour une période de 2 ans - Appel d'offres sur invitation # 10-11384 - (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin (2114297004).

CE10 1712 - 3 novembre 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la rétention des services d'une clinique médicale pour l'évaluation physique des aspirants policiers pour une durée de 2 ans (1104464010).

CE08 2027- Le 12 novembre 2008 - Approuver la convention et retenir les services de la clinique médicale Médisys pour procéder à l'examen médical complémentaire des aspirants policiers pour un montant de 93 037.50 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans débutant rétroactivement le 1er février 2008 - entente de gré à gré (1082428002).

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres a pour but d'assurer la continuité de la réalisation des examens médicaux de préemploi pour les services corporatifs et les arrondissements de la la Ville de Montréal et d'autoriser la firme Services de santé Médisys S.E.C., ayant obtenu la meilleure note en fonction des critères de sélection précis, à dispenser les services requis. La période de l'entente est d'une durée de trois (3) ans soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016. Tel que mentionné précédemment, ces examens médicaux de préemploi (de type bilan de santé) sont destinés aux emplois de cols bleus, aux brigadiers, aux pompiers, aux cadets

policiers et à certains emplois cols blancs. De plus, concernant les candidats pour les emplois manuels (cols bleus), un sommaire décisionnel (1130801001) est présentement en préparation pour conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Optimum consultants, pour procéder à l'administration de test d'évaluation de la condition physique des candidats (test de capacité physique, force, endurance, cardio.).

Une facture distincte et détaillée sera présentée pour chaque examen médical de préemploi. Le coût des examens pour les 3 années du contrat est le suivant; 87 \$ pour les examens cols blancs, contremaîtres, professionnels, cadres; 103 \$ pour les brigadiers scolaires; 126 \$ pour les cols bleus; 195 \$ pour les pompiers, 92 \$ pour les cadets policiers; 270 \$ pour les policiers. Les examens inclus pour chaque catégorie sont décrits dans le devis technique. Lorsque des tests supplémentaires sont requis dans le cadre d'un examen médical de préemploi, le coût de ses examens est défini à l'annexe 3 du bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

Pour le présent appel d'offres public, il y a eu 9 preneurs de cahier de charges. Les cinq (5) offres reçues sont conformes en termes de délai de livraison et du respect des spécifications techniques.

La firme Services de santé Médisys S.E.C. a obtenu le meilleur pointage final (1.96 %) et a été recommandé par le comité de sélection, en fonction des critères suivants :

CRITÈRES DE SÉLECTION	Pondération
Présentation de l'offre	5 %
Compréhension du mandat et de la problématique	10 %
Approche proposée	10 %
Capacité de production et échéancier	30 %
Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	20 %
Expérience et expertise du chargé de projet et son équipe	25 %
Total	100 %

La seconde firme, Groupe santé Physimed a obtenu un pointage final (1.63 %).

Enfin, les trois (3) autres firmes n'ont pas obtenu la note de pointage intérimaire de 70 % (pour plus de précisions, voir l'intervention de l'Approvisionnement au présent dossier).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Services de santé Médisys S.E.C.	83,8 %	1.96	594 000,00 \$		682 951,50 \$
Groupe santé Physimed	73,8 %	1.63	661 000,00 \$		759 984,75 \$
Estimation interne					664 842,94 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					18 108,56 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					3 %

Le montant de la proposition totale de la firme Services de santé Médisys S.E.C. tel que stipulé sur le bordereau de soumission est de 682 951,50 \$. Ce montant est légèrement supérieur de 3% au montant de la dernière estimation réalisée. Cet écart s'explique par le retrait de certains tests au protocole des pompiers (protocole no 4), tests qui s'étaient révélés non concluants pour déterminer l'aptitude d'un candidat pompier à l'embauche et

par l'ajout du coût de l'examen médical de préemploi chez les aspirants policiers (protocole no 6), lesquels coûts étaient antérieurement couverts par la RAMQ, mais ne le sont plus.

Les montants indiqués au tableau sont basés sur l'estimation du nombre d'examens médicaux annuels de préemploi durant trois (3) ans, soit 150 examens cols blancs, contremaîtres, professionnels, cadres; 200 examens brigadier scolaire; 500 examens cols bleus; 150 examens pompier; 50 examens cadet policier; 250 examens policier. Le nombre d'examens a été estimé en se basant sur le nombre d'examens effectués dans les années antérieures et selon les besoins estimés par les unités d'affaires.

En avril 2013, la firme de santé Médisys S.E.C. a acquis la firme Plexo inc, un des plus grands réseaux de cliniques santé au Québec. La longue expérience acquise par ces deux équipes permettra de nous offrir un service hautement spécialisé en matière d'examen de préemploi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat incluant les taxes est de 682 951,50 \$ pour une durée de trois ans valide du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le montant maximum à la charge des contribuables sera de 653 251,50 \$ et réparti comme suit:

Montant avec ristournes :

	2014	2015	2016	TOTAL
Budget de fonctionnement du SCHC pour tous les examens autre que ceux des aspirants policiers:	143 517,38 \$	143 517,38 \$	143 517,38 \$	430 552,14
Budget de fonctionnement du SPVM pour tous les examens des aspirants policiers	74 233,13 \$	74 233,13 \$	74 233,13 \$	222 699,39
	217 750,50 \$	217 750,50 \$	217 750,50 \$	653 251,50

La Ville de Montréal déboursera uniquement pour les examens médicaux réalisés selon les protocoles établis, en fonction de ses besoins. Les fonds seront réservés dans les budgets de fonctionnement des deux services corporatifs au début de chaque année civile. Les prix unitaire soumissionnés demeurent les mêmes pour toute la durée de l'entente.

La dépense imputée dans le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal est entièrement assumée par l'agglomération. La dépense imputée au budget de fonctionnement du Service du capital humain et des communications est une dépense mixte d'administration générale et la portion agglomération de cette dépense est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

TABLEAU COMPARATIF :

	SCHC Excluant les aspirants policiers		SPVM Aspirants policiers	
	Médisys GP inc.	Plexo inc.	Médisys GP inc.	Médisys GP inc.
Décision	-	CE10 1658	-	DG11429700
Année octroi	-	2010	-	2011
Durée/années	3 ans/2014-2016	3 ans/2011-2013	3 ans/2014-2016	2 ans/Fév.2011 2013
Coût (hors taxes)	391 500,00 \$	448 890,00 \$	202 500,00 \$	43 549,70 \$
Nb examen (approx)	3150	2910	750	600
Coût unitaire moyen/Examen	124,29 \$*	154,26 \$*	270,00 \$	

*Cet écart s'explique notamment par le retrait de certains tests au protocole des pompiers (protc no 4), tests qui s'étaient révélés non concluants pour déterminer l'aptitude d'un candidat pompier l'embauche.

** Ce coût de 43 549,70 \$ ne concerne que l'examen complémentaire (examen préemploi était antérieurement couvert par la RAMQ). En conséquence, la comparaison des prix est non disponib

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente-cadre permet la réalisation des examens médicaux de préemploi selon les termes requis et permet aux gestionnaires de la Ville de Montréal l'embauche de candidats aptes à occuper l'emploi postulé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 14 août 2013

Conseil municipal : 26 août 2013

Conseil d'agglomération : 29 août 2013

Début du contrat : 2014-01-01 Fin du contrat : 2016-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier de charge et aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier est conforme à la Politique de gestion contractuelle, à la Politique d'approvisionnement. Le processus d'appel d'offres public et le processus d'octroi du contrat sont conformes aux règles en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Lucie DUMESNIL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie DUPRÉ
Chef de division - Bureau de santé

Tél : 514-872-5828

Télécop.: 872-5749

ENDOSSÉ PAR

Suzanne DESJARDINS
Directrice - Santé et mieux-être

Tél : 514 872-3133

Télécop. : 514 872-5236

Date d'endos. : 2013-06-21

Dossier # :1130889002



Dossier # : 1130801001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , Division - Recherche de talents et dotation - Soutien administratif_technique_manuels et métiers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Optimum consultants une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels. - Appel d'offres public 12-12575 (1 seul soumissionnaire conforme) (Montant estimé : 603 618,75 \$) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. De conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Optimum consultants, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12575.
3. d'imputer ces dépenses à même le budget de la Direction de la dotation, de la main-d'oeuvre et de la rémunération des cadres, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jean-Yves HINSE **Le** 2013-07-24 08:49

Signataire :

Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1130801001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , Division - Recherche de talents et dotation - Soutien administratif_technique_manuels et métiers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Optimum consultants une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels. - Appel d'offres public 12-12575 (1 seul soumissionnaire conforme) (Montant estimé : 603 618,75 \$) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les services et arrondissements avaient recours aux services de la firme Optimum consultants afin d'évaluer la condition physique des candidats pour des emplois manuels. Le nombre de candidats à évaluer dans chaque unité d'affaires pouvait justifier la conclusion d'ententes de gré à gré. Depuis le regroupement des activités de la dotation au Service du capital humain et des communications (ci-après le SCHC), le nombre de candidats à évaluer pour l'ensemble de la Ville est tel que le niveau des dépenses générées requiert de procéder à un appel d'offres pour conclure une entente-cadre. Le lancement de l'appel d'offres a été initié le 17 décembre 2012 et l'ouverture le 16 janvier 2013, tel qu'il est déjà indiqué dans l'intervention de l'approvisionnement. Un comité de sélection a été constitué. Toutefois, compte tenu du manque de disponibilités des membres du comité de sélection, ladite sélection n'a été finalisée qu'en juin 2013. Notons qu'au début 2012, le SCHC ne disposait pas de données permettant d'évaluer le volume des tests physiques à administrer. Nous avons donc poursuivi notre collaboration avec la firme Optimum avec qui les unités d'affaires collaboraient déjà.

Un seul soumissionnaire a présenté une offre de services qui a été analysée par le comité de sélection le 4 juin 2013. L'évaluation s'est faite à partir de la grille de critères présente au devis technique (voir document en pièces jointes). Le comité, à la suite de l'évaluation des propositions des soumissionnaires, recommande d'octroyer le contrat à la firme Optimum consultants, soit la firme avec qui la Ville fait affaire depuis plusieurs années.

Le délai de validité de la soumission étant le 16 juillet 2013, une entente de prolongation a été conclue avec la firme Optimum Consultants le 17 juillet 2013 reportant l'échéance de son offre de service, relative à l'appel d'offres 12-2575, au 30 août 2013 inclusivement (voir courriel de confirmation en pièce jointe). L'appel d'offres public a paru dans le SEAO et la Presse. Un addenda a été émis le 10 janvier 2013 avec une modification mineure au devis, remplacement du bordereau de prix et réponses aux questions reçues. Compte tenu de la

période des fêtes nous avons prolongé la durée à 30 jours afin de permettre au marché de bénéficier d'un délai adéquat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 834147 - 19 février 2013 - Accorder de gré à gré, un contrat de services professionnels à la firme OPTIMUM CONSULTANTS, pour des services professionnels en administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois de préposé(e) aux travaux généraux, préposé(e) aux travaux et à la propreté et préposé(e) à l'entretien (Sports et loisirs) pour une somme maximale de 24 999,00 \$ (taxes incluses).

DG2113825507 - 31 août 2011 - Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels (CE 090582, modifiée), afin de permettre la rétention des services professionnels d'OPTIMUM CONSULTANTS. Ceci, pour assurer la tenue de la séance de requalification des tests physiques des candidats sur la liste d'éligibilité du concours pompier (ière) 50000L les 7, 11, 12, 13 et 14 octobre 2011, et ce, pour un montant maximal de 16 889.38 \$

DESCRIPTION

Fournir des services professionnels en administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels. L'estimation du nombre de candidats à évaluer par année, soit 600, est basée sur le nombre évalué en 2012 et jusqu'à ce jour en 2013. Puisque le volume des candidats s'est accentué entre 2012 et 2013, nous estimons que le nombre de 600 candidats par année est réaliste. Le coût pour chaque candidat est de 175 \$ avant taxes, soit 525 000 \$ plus taxes sur 5 ans, pour un montant total de 603 618,75 \$ taxes incluses.

La facturation sera basée selon les journées d'évaluation, c'est-à-dire 1 facture par journée d'évaluation. La réception au préalable des résultats confirmera le nombre de candidats évalués par journée. Ils seront suivis de la facture, à laquelle sera inscrit le nombre de candidats évalués facturés. La facturation est établie par évaluation, soit 175 \$ avant toutes taxes applicables par candidat évalué. Donc, le mode de rémunération est à forfait.

Le montant de 175 \$ avant taxes par candidats comprend :

- la préparation d'un test d'évaluation de la condition physique;
- l'administration du test (toutes ses composantes);
- montage et démontage des appareils utilisés dans le circuit chronométré et familiarisation avec les appareils;
- achat ou location de matériel ou d'appareils nécessaires à l'évaluation;
- rencontres préalables nécessaires à la mise en place d'un nouveau test.

Il nous est impossible de réaliser les évaluations en régie, car nous ne possédons pas l'expertise nécessaire, les ressources suffisantes ainsi que les installations adéquates afin de procéder à des évaluations de tests de la condition physique de ce type.

JUSTIFICATION

Les objectifs poursuivis par cet appel d'offres sont:

- S'assurer que les personnes ont la capacité physique d'accomplir des tâches variées de manutention afin d'éviter des accidents de travail et des maladies professionnelles comme des troubles musculo-squelettiques.
- Obtenir un rapport écrit précisant les faiblesses qu'une personne a démontré pendant le test.
- Obtenir une évaluation sur les techniques de manutention utilisées par la personne pendant le test en fonction des tâches accomplies.

- Obtenir un résultat indiquant que la personne a réussi, abandonné ou échoué le test.
- Agir comme témoin expert, si une personne utilise des recours devant un tribunal.

L'évaluation de la condition physique des candidats permet de détecter des limitations fonctionnelles potentielles et ainsi de ne pas retenir des candidats susceptibles de s'absenter du travail suite à des lésions.

La liste complète des preneurs du cahier des charges est la suivante:

- BLM inc.
- Optimum consultants

Cet appel d'offres n'a pas suscité beaucoup d'intérêt, en fait, il y a très peu de firme spécialisée dans ce genre de services à Montréal ou dans sa banlieue.

La firme Optimum consultants était le seul soumissionnaire, la firme a obtenu un pointage de 73.8 % et a été recommandée par le Comité de sélection en fonction des critères de sélection suivants:

CRITÈRES DE SÉLECTION	Pondération
Présentation de l'offre	5%
Compréhension du mandat de la problématique	10%
Approche proposée	25%
Capacité de production et échéancier	30%
Expérience et expertise: de la firme dans des travaux semblables	10%
Expérience et expertises: du chargé de projet et de son équipe	20%
Pointage intérimaire total	100%

Soumission conforme	Note intérim	Note finale	Prix unitaire par candidat	Total
Optimum consultants	73,8	61 544,32	201,21 \$	603 618,75 \$

Dernière estimation réalisée (interne)			201,21 \$	603 618,75 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			0 \$	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation) X 100			0 %	
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100)				

Le montant de la proposition totale de la firme Optimum consultants comme stipulé sur le bordereau de soumission est de 175 \$ (plus taxes) par candidat totalisant un montant de 201,21 \$ incluant les taxes applicables.

L'estimation interne du nombre de candidats à évaluer par année s'appuie sur le nombre total évalué en 2012, soit 416 candidats et le nombre de candidats évalués à ce jour en 2013. Puisque les besoins des arrondissements et des services centraux semblent s'accroître, une estimation de 600 candidats par année nous apparaît raisonnable. Sachant que très peu de firmes sont spécialisées dans le domaine et compte tenu de la complexité et du besoin récurrent, nous recommandons d'octroyer à la firme Optimum consultants un contrat de 5 ans.

Très peu de firmes à Montréal, ou dans sa banlieue, offre ce genre de services. Le recours à une firme externe spécialisée et reconnue nous assure un service clé en main standardisé et appuyé sur des tests éprouvés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les besoins en nombre de demandes d'évaluations ont été évalués à 600 par année. Le coût maximal du présent contrat à la charge des contribuables sera de 577 368,75\$ sur une période de cinq ans.

Période de septembre 2013 à août 2018

	Coût unitaire	Nombre d'évaluations	Coût avant taxes	Coût (taxes incluses)	Coût avec ristournes
Septembre 2013 à décembre 2013	175,00 \$	200	35 000,00 \$	40 241,25 \$	38 491,25 \$
Année 2014	175,00 \$	600	105 000,00 \$	120 723,75 \$	115 473,75 \$
Année 2015	175,00 \$	600	105 000,00 \$	120 723,75 \$	115 473,75 \$
Année 2016	175,00 \$	600	105 000,00 \$	120 723,75 \$	115 473,75 \$
Année 2017	175,00 \$	600	105 000,00 \$	120 723,75 \$	115 473,75 \$
Janvier à août 2018	175,00 \$	400	70 000,00 \$	80 482,50 \$	76 982,50 \$
Total		3000	525 000,00 \$	603 618,75 \$	577 368,75 \$

Les prix unitaires soumissionnés restent les mêmes pour toute la durée de l'entente.

Après comparaison du coût unitaire avec les contrats précédents, il est constaté que les taux sont demeurés les mêmes, soit 175 \$/candidat évalué avant taxes.

Pour l'année 2013, les crédits sont déjà réservés par l'enregistrement de la demande d'achat # 308426. Pour les années subséquentes, les fonds seront réservés en début de chaque année civile dans le budget de fonctionnement de la Direction de la dotation, de la main d'oeuvre et de la rémunération des cadres du SCHC.

Étant donné que cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du SCHC, la portion d'agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (Réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service du capital humain et des communications a le mandat de fournir une main-d'oeuvre qualifiée aux unités d'affaires. La qualification de candidats pour les emplois manuels de base inclut le test de capacité physique. Ce test est essentiel afin de déterminer l'aptitude du candidat à effectuer les tâches requises et à détecter d'éventuelles lésions qui ne seraient pas nécessairement perceptibles lors de l'examen médical. Ne pas administrer les tests de capacité physique aux candidats place les unités d'affaires dans une situation où de futurs employés manuels, embauchés en vue d'une permanence, sont susceptibles de présenter les lésions physiques à moyen ou long terme, avec les coûts engendrés par l'absentéisme et les accidents de travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CG du 29 août 2013 : Début: 2013-09-01 fin: 2018-08-31

juillet 2013: Signature du contrat pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2018.

Septembre 2013 : Début du contrat de services professionnels avec la firme retenue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges et aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). Le présent dossier respecte l'encadrement « Règle selon laquelle une entreprise ne peut soumissionner si elle a participé à l'élaboration des Documents d'appel d'offres public dans les six (6) mois le précédent (DIRECTIVE)».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Lucie DUMESNIL)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BERGERON
Chef de division - Dotation

Tél : 872-8415
Télécop.: 872-5810

ENDOSSÉ PAR

Josée LAPOINTE
Directrice

Tél : 514-872-0609
Télécop. : 514 872-5806
Date d'endos. : 2013-06-28

Dossier # :1130801001



Dossier # : 1133592007

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte lors de leur l'audit des états financiers de l'exercice 2012. Ces travaux supplémentaires résultent des allégations de fraude faites durant les travaux de la Commission Charbonneau à l'automne 2012 et hiver 2013 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 \$ à 1 596 024,31 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2012;
2. d'approuver le projet d'addenda no. 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 \$ à 1 596 024,31 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du conseil d'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-07-26 08:11

Signataire : Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1133592007

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte lors de leur l'audit des états financiers de l'exercice 2012. Ces travaux supplémentaires résultent des allégations de fraude faites durant les travaux de la Commission Charbonneau à l'automne 2012 et hiver 2013 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 \$ à 1 596 024,31 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux allégations de fraude faites durant les audiences de la Commission Charbonneau à l'automne 2012 et à l'hiver 2013 concernant certains employés, dirigeants et élus de la Ville de Montréal, les auditeurs externes ainsi que le vérificateur général de la Ville ont décidé d'effectuer des travaux supplémentaires d'audit afin d'augmenter leur degré de confiance dans les contrôles en place permettant la production des données présentées aux états financiers pour l'exercice financier 2012. Il fut entendu que ces travaux seraient effectués par la firme Deloitte compte tenu de leur expérience dans ce domaine ainsi que le manque de ressources au niveau du vérificateur général de la Ville.

Étant donné que le contrat octroyé à la firme Deloitte fut émis par le Service des finances, il est requis que le présent dossier décisionnel concernant ces travaux supplémentaires, considérés comme des frais accessoires au contrat, soit préparé par ce dernier.

Il est à noter que dans le cadre de la production des états financiers 2012, ce dossier constitue la deuxième demande d'autorisation de dépenses additionnelles. La première, présentée en avril 2013, recommandait une augmentation de 11,3 % du contrat original. Pour ce qui à trait à ce dossier, l'augmentation est de 4 % de la dépense autorisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0047 - 23 février 2012 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. pour la vérification externe des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la STM, ses filiales et des mandats spéciaux de même que la vérification des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la Ville faisant suite à l'appel d'offres public # 10-11320 et lui accorder un nouveau contrat de services professionnels pour la

vérification externe des états financiers 2011, 2012 et 2013 de la Ville pour une somme maximale de 1 379 708,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 11-11919 / Approuver un projet de convention à cette fin - 2 soumissionnaires, 1 conforme.

CG12 0470 - 20 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 156 303,91 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires afin de compléter la certification des états financiers de l'année 2012 / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. (anciennement Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.), résolution CG12 0047, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 379 708,05 \$ à 1 536 011,96 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Suite aux allégations émises durant la Commission Charbonneau à l'automne 2012 ainsi qu'à l'hiver 2013, ces derniers ont décidé d'effectuer des travaux supplémentaires d'audit afin de s'assurer que la Ville avait pris toutes les mesures nécessaires et mis en place les contrôles nécessaires afin de réduire au maximum les risques de fraudes. Comme Deloitte possédait plus d'expérience dans ce domaine et qu'il avait les ressources nécessaires, il fut décidé que c'est eux qui effectueraient ces travaux supplémentaires.

JUSTIFICATION

Conformément à la loi, le vérificateur externe ainsi que le vérificateur général de la Ville, doivent émettre à la suite de leur vérification une opinion sur les états financiers annuels de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux supplémentaires d'audit encourus se montent à 60 012,35 \$, taxes incluses, seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est prévue dans la charge d'administration imputée au budget du conseil d'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux supplémentaires sont indispensables, voire même conditionnels, aux fins de la signature des états financiers par les auditeurs externes et le vérificateur général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 août 2013 - Comité exécutif
26 août 2013 - Conseil municipal
29 août 2013 - Conseil d'Agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Sylvie BEAUCHAMPS-TRUDEL)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

Tél : 514-872-2436
Télécop.: 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et contrôles
internes

Tél : 514-872-2436
Télécop. : 514 872-8647
Date d'endos. : 2013-07-12

Dossier # :1133592007



Dossier # : 1134390001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la corporation Aéroports de Montréal relativement à la permission d'occupation d'un terrain pour y installer une station mobile d'échantillonnage de l'air ambiant au coût de 1\$ par année, renouvelable annuellement et ce, aussi longtemps que les mesures seront jugées nécessaires.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la corporation Aéroports de Montréal relativement à la permission d'occupation d'un terrain pour y installer une station mobile d'échantillonnage de l'air ambiant au coût de 1\$ par année, renouvelable annuellement et ce, aussi longtemps que les mesures seront jugées nécessaires.

2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Pierre GRAVEL **Le** 2013-07-29 09:24

Signataire : Pierre GRAVEL

Chef de division planification et operations (gest mat residuelles)
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134390001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la corporation Aéroports de Montréal relativement à la permission d'occupation d'un terrain pour y installer une station mobile d'échantillonnage de l'air ambiant au coût de 1\$ par année, renouvelable annuellement et ce, aussi longtemps que les mesures seront jugées nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau de surveillance de la qualité de l'air est exploité par la Direction de l'environnement de la ville de Montréal. Treize stations d'échantillonnage, réparties stratégiquement sur l'île de Montréal, mesurent les concentrations de différents polluants atmosphériques dans l'air ambiant. Ces stations d'échantillonnage font également partie du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA) d'Environnement Canada. L'une de ces stations, située au 90A rue Hervé Saint-Martin, se trouve sur un terrain appartenant à Aéroports de Montréal. Ladite station est identifiée par le numéro 50128 dans la base de données canadienne gérée par le programme RNSPA.

Considérant les faits suivants:

- ADM est l'exploitant de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal (l' « **Aéroport** ») en vertu de la convention intervenue entre ADM et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (« **Sa Majesté** ») le 31 juillet 1992;
- la Ville occupe un terrain de l'Aéroport pour opérer une station mobile d'échantillonnage de l'air ambiant lui appartenant afin d'abriter les instruments de surveillance et de mesure nécessaires à l'étude de la pollution atmosphérique depuis : (i) le 1^{er} janvier 2001 en vertu d'une entente no. 46081, laquelle a expiré le 31 décembre 2001, et (ii) depuis le 1^{er} janvier 2002 en vertu d'une lettre d'entente datée du 8 février 2002 (collectivement, l'« **Ancienne Entente** »);
- la Ville a procédé au remplacement de la station mobile afin de la moderniser;
- ADM a convenu de permettre à la Ville de continuer d'occuper le terrain situé à l'Aéroport pour opérer la station mobile aux conditions établies dans la permission No. 2201000;

- la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à ADM;

en conséquence, une entente entre la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal doit être conclue en bonne et due forme afin que la ville puisse continuer d'opérer la station d'échantillonnage de l'air ambiant située sur le terrain de la rue Hervé Saint-Martin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le fait de mesurer la qualité de l'air près d'un aéroport situé en milieu urbain démontre une préoccupation de l'administration montréalaise envers la qualité de vie de ses citoyens. Les résultats d'analyse des polluants mesurés à cette station contribuent à démontrer l'influence que les activités aéroportuaires peuvent avoir sur le milieu ambiant.

Afin de rencontrer les exigences du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique plusieurs analyseurs à la fine pointe de la technologie installés dans cette station d'échantillonnage sont fournis par Environnement Canada.

Les mesures effectuées par cette station servent à qualifier la qualité de l'air dans l'ouest de l'île de Montréal et permettent d'alimenter le site internet de la ville qui diffuse les résultats en temps réel 24 heures par jour, 365 jours par année.

La Ville occupe un terrain de l'aéroport afin d'opérer une station d'échantillonnage de la qualité de l'air en vertu d'une lettre d'entente datée du 8 février 2002 (voir pièce jointe) qui était sans date d'expiration et comportait très peu de balises. Dans le but de régulariser la situation en concordance avec les règles administratives en vigueur en 2013, ADM a jugé nécessaire d'actualiser la situation en signant une entente en bonne et due forme.

JUSTIFICATION

La permission d'occupation entrera en vigueur dès sa signature et pourra être reconduite chaque année tant que le maintien de cette station d'échantillonnage sera jugé utile à la mesure de la qualité de l'air du secteur ouest de l'île ainsi qu'à la réussite des objectifs de mesure du programme de surveillance de la pollution atmosphérique sous la responsabilité de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente Permission est octroyée et consentie en considération d'une somme de **UN DOLLAR (1,00 \$)** par année (la « **Redevance** ») payable le 1^{er} janvier de chaque année, à compter de la Date de Début.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans le volet "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" puisqu'il concerne directement l'une des stations qui sert à la mesure de la qualité de l'air dans le secteur ouest de l'île de Montréal. Ces mesures servent à valider l'objectif: Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg / m³) d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

A défaut d'obtenir la signature de la permission d'occupation, la station existante devra être relocalisée. Considérant les critères requis pour l'installation d'une telle station de mesure (alimentation électrique, absence d'édifices élevés, peu de terrain disponible, etc.), une relocalisation serait très longue à réaliser et mettrait en péril la réalisation du programme d'échantillonnage du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) de la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BOULET
Chimiste

Tél : 514 280-4365
Télécop.: 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH
Chef de division

Tél : 514 280-4368
Télécop. : 514 280-6667
Date d'endos. : 2013-05-29

Dossier # :1134390001



Dossier # : 1134501005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Faubourg Saint-Laurent
Objet :	Approuver un projet d'acte aux termes duquel le Syndicat 1248 Hôtel-de-Ville crée en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de drainage, grevant l'emplacement situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et les rues Ste-Catherine, Charlotte et de Bullion, et sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 1248 avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 3-86-5

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle de drainage aux termes
duquel le Syndicat 1248 Hôtel-de-Ville crée en faveur de la Ville de Montréal, sans
considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de drainage, grevant le lot 5
219 762 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (fonds servant), en
faveur des lots 2 162 594, 2 162 296, 2 339 876 et 2 339 878 dudit cadastre (fonds
dominant) et sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 1248, avenue de
l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie et sujet aux termes et conditions
stipulés au projet d'acte.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-07-22 10:40

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134501005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Faubourg Saint-Laurent
Objet :	Approuver un projet d'acte aux termes duquel le Syndicat 1248 Hôtel-de-Ville crée en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de drainage, grevant l'emplacement situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et les rues Ste-Catherine, Charlotte et de Bullion, et sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 1248 avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 3-86-5

CONTENU

CONTEXTE

En février 2010, la Ville de Montréal a vendu à la compagnie Faubourg St-Laurent Phase III inc. (le « Promoteur ») un terrain vacant, sur lequel est maintenant érigé un bâtiment multi-résidentiel qui sera converti en copropriétés divisées (l'« Immeuble »). Cette copropriété portera le nom de : Syndicat 1248 Hôtel-de-Ville. (le « Syndicat »). Ledit emplacement est montré à titre indicatif, par un trait liséré sur les plans B et C annexés.

Le 16 juillet 2013, le lot 4 286 678 du cadastre du Québec, tel que liséré sur les plans B et C annexés, a été remplacé par les lots 5 219 762 à 5 219 980 du cadastre du Québec. On retrouve le lot commun de la copropriété, soit le lot 5 219 726 du cadastre du Québec sur l'extrait du plan joint aux présentes nommé « vue de localisation du nouveau lot ».

Le Promoteur, pour réaliser la construction du garage souterrain, a modifié la ruelle attenante au terrain par un dénivelé vers l'entrée du garage de l'Immeuble. Par contre, cette modification, a eu pour effet de drainer l'eau de ruissellement de la ruelle vers l'Immeuble. L'eau est ainsi récupérée dans le caniveau privé de l'Immeuble, installé par le Promoteur et à ses frais. Ladite ruelle est représentée par une trame ombrée sur les plans B et C annexés.

Le Promoteur a assumé les coûts des travaux pour modifier la ruelle en plus d'installer un puisard sur la ruelle afin de minimiser l'écoulement des eaux vers l'Immeuble.

L'article 979 du Code civil du Québec (le « C.c.Q. ») régit les eaux et établit le principe de base que les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à l'écoulement naturel des eaux. De plus, l'article souligne qu'il n'est pas possible pour le propriétaire du fonds supérieur d'aggraver la situation du fonds inférieur quant à l'écoulement des eaux. En l'espèce, les travaux de construction visant le dénivellement de la ruelle vers le garage de l'Immeuble du Promoteur ont eu pour effet de modifier le cours normal et l'écoulement des eaux vers l'immeuble d'habitation de type condominium. Cette

situation va à l'encontre des dispositions du C.c.Q.

De ce fait, afin de limiter la responsabilité de la Ville, quant à un éventuel recours judiciaire par le Syndicat ou toute autre personne, la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière a recommandé de constituer une servitude réelle conventionnelle de déversement des eaux, sur le fonds du Promoteur en faveur de la Ville (se référer aux plans annexés). En effet, l'article 979 du C.c.Q. n'étant pas d'ordre public, les parties peuvent y déroger par l'établissement d'une servitude réelle.

Il est à noter que le Syndicat 1248 Hôtel-de-Ville est une copropriété divisée en cours de constitution. Une recherche en date du 17 juillet 2013 démontre que le nom dudit Syndicat est encore introuvable au registraire des entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0128 - 25 février 2013 - Approuver un projet d'acte de modification de l'acte de vente intervenu entre la Ville et Faubourg St-Laurent Phase III inc. concernant un terrain situé à l'angle nord-ouest de la rue Charlotte et de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CM12 1887 - 14 novembre 2012 - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire / Autoriser ce même Service à intenter tout recours judiciaire contre Faubourg St-Laurent Phase III inc., afin d'obtenir le paiement des sommes dues, en vertu de la clause pénale prévue à l'acte de vente.

CM10 0129 - 22 février 2010 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la compagnie Faubourg Saint-Laurent Phase III inc, aux fins de construction d'un bâtiment résidentiel, un terrain vacant d'une superficie de 2 648,8 m², situé du côté ouest de l'avenue Hôtel-de-Ville dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant le lot 4 286 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 500 000 \$ plus taxes, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle de drainage aux termes duquel le Syndicat 1248 Hôtel-de-Ville crée en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de drainage, grevant le lot 5 219 762 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (fonds servant), en faveur des lots 2 162 594, 2 162 296, 2 339 876 et 2 339 878 dudit cadastre (fonds dominant) et sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 1248, avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

JUSTIFICATION

Considérant les aspects suivants :

- que cette servitude limite la responsabilité de la Ville quant aux éventuels recours judiciaires;
- que le Promoteur consent à accorder cette servitude en faveur de la Ville, sans considération monétaire;

- que le syndicat de copropriété divise publiera incessamment une déclaration de copropriété.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable, il y a lieu que le comité exécutif approuve le projet d'acte par lequel le Syndicat 1248 Hôtel-de-Ville accorde à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle de drainage, tel que décrit à la rubrique « contexte ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est convenu que cette servitude soit consentie en faveur de la Ville sans considération monétaire.

Par ailleurs, le Promoteur assumera les frais relatifs à la préparation et à la publication de l'acte de servitude requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où ce projet d'acte n'est pas approuvé rapidement, la Ville devra, dès lors, négocier avec le Syndicat, constitué de 143 unités de stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Dominic DI PALMA)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2149
Télécop.: 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél.: 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-5493

Date d'endos. : 2013-05-16

Dossier # :1134501005

**Dossier # : 1134501006**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM13 0317 / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente à la compagnie 2749-0150 Québec inc., d'un emplacement situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$ valide jusqu'au 7 décembre 2013, vu le défaut de la compagnie de respecter ses engagements et l'arrivée du terme de la clause résolutoire. / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1er novembre 2013, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7472-04

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CM13 0317 adoptée à l'assemblée du 22 avril 2013 tenue le 23 avril 2013 par le conseil municipal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. le 23 mai 2008 devant M^e Josée Perreault, notaire dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 15 232 133, en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013;
3. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013, le tout sujet aux termes et

conditions stipulés audit projet;

4. que soit mandatée la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. ou de M. Luc Bédard d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013 .

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-07-22 10:40

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134501006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM13 0317 / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente à la compagnie 2749-0150 Québec inc., d'un emplacement situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$ valide jusqu'au 7 décembre 2013, vu le défaut de la compagnie de respecter ses engagements et l'arrivée du terme de la clause résolutoire. / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1er novembre 2013, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7472-04

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie 2749-0150 Québec inc., ci-après nommée « l'Acquéreur », est administrée par son président, M. Luc Bédard. Elle est propriétaire du terrain vacant identifié par un trait liseré sur les plans B et C ci-joints que la Ville de Montréal lui a vendu en 2008 aux fins d'assemblage résidentiel, dans le but de procéder à des travaux de construction avec l'immeuble identifié par une trame ombragée sur lesdits plans.

Lors de cette vente, la Ville a assujéti l'Acquéreur à certaines obligations énumérées dans l'acte suivant : Acte de vente par la Ville de Montréal à 2749-0150 Québec inc., intervenu le 23 mai 2008 devant M^e Josée Perreault, notaire, sous le numéro 6 067 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 26 mai 2008, sous le numéro 15 232 133 ci-après nommé l'« Acte de vente ». Aux termes de cet Acte de vente, l'Acquéreur s'engageait à construire une ou plusieurs bâtisses de trois (3) étages, ayant une valeur de plus d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$), à des fins résidentielles, et ce, dans un délai de 24 mois suivant la signature de l'acte de vente, soit avant le 23 mai 2010.

Le 19 mars 2010, M. Luc Bédard a communiqué avec la Ville afin d'obtenir une prolongation du délai prévu à l'Acte de vente pour terminer la construction de la bâtisse, laquelle lui a été accordée jusqu'au 23 mai 2012. Cette décision fut prise, entre autres, à cause de la problématique de passage. Effectivement, afin de répondre à la réglementation à l'égard des stationnements, l'Acquéreur devait négocier avec le voisin à l'arrière pour créer une

servitude de passage. Suite à de nombreuses vérifications, il s'est avéré que le droit de passage publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 129 308 et décrit dans l'Acte de vente n'était plus accessible et faisait en sorte de retarder, voire même d'arrêter ledit projet. À cet effet, le 25 mai 2010, le chef de division des permis et inspection de l'arrondissement du Sud-Ouest mentionnait dans sa lettre (voir lettre en pièce jointe) que l'obtention d'une servitude de passage avec l'office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), était une condition *sine qua non* pour l'émission du permis de construction.

Deux ans plus tard, soit le 31 janvier 2012, dans le cadre de la procédure pour le suivi de contrat, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a avisé M. Luc Bédard de l'arrivée à terme du délai de construction (voir lettre en pièce jointe).

Le 7 mai 2012, l'OMHM a confirmé à l'Acquéreur son refus de grever ses propriétés, sises au 245-255, rue Charron, d'une servitude de passage en faveur de celui-ci. M. Bédard a donc adapté les plans de construction avec sa firme d'architecte pour intégrer au projet une porte cochère, permettant l'accessibilité aux unités de stationnements situées à l'arrière de son futur projet résidentiel, répondant ainsi aux exigences de l'Arrondissement. Le permis de construction sera émis incessamment, puisque le nouveau plan a été approuvé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), le 4 décembre 2012.

Considérant que l'Acte de vente a été signé le 23 mai 2008 et que la clause résolutoire est échue depuis le 23 mai 2013, la Ville ne peut accorder un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux. Plusieurs options furent envisagées, telles qu'une garantie hypothécaire, mais puisqu'une charge hypothécaire nuirait à l'opération cadastrale requise et puisqu'il s'agit d'un projet de grande envergure avec le terrain adjacent, étant plus harmonieux et d'une plus grande densité, permettant une meilleure intégration au secteur environnant, une solution a été considérée pour donner à la Ville une autre forme de garantie pour le parachèvement des travaux.

Le 7 juin 2012, la DSTI demandait à l'Acquéreur une lettre de garantie bancaire en compensation de la perte du droit réel.

Le 7 décembre 2012, à la demande de la DSTI, la Caisse populaire Desjardins de la Ouareau a émis une lettre de garantie irrévocable pour son membre, M. Luc Bédard, président de la compagnie 2749-0150 Québec inc., au montant de 100 000 \$, en vigueur jusqu'au 7 décembre 2013 (voir copie en pièce jointe). De ce fait, la Ville a la possibilité d'accorder à l'Acquéreur un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2013, pour couler les fondations.

La lettre de garantie bancaire sera remise à M. Luc Bédard à la condition que les fondations de la bâtisse soient coulées avant le délai imparti, soit avant le 1^{er} novembre 2013.

Lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal prévue le 22 avril 2013 mais tenue le 23 avril 2013, il a été adopté la résolution comportant 3 points:

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. le 23 mai 2008 devant M^e Josée Perreault, notaire, sous le numéro 6 067 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 26 mai 2008, sous le numéro 15 232 133, en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013;

2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir toutes les obligations de construire créées aux termes dudit projet d'acte;
3. que soit mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. d'exécuter ses obligations.

Cependant, suite à cette résolution, le notaire instrumentant, M^e Perreault n'a pas fait signer ledit projet d'acte invoquant que la résolution ne représente pas les obligations convenues entre les parties. Effectivement, dans ledit projet d'acte, M. Luc Bédard cautionne solidairement les obligations de la compagnie 2749-0150 Québec inc. quant à l'obligation de couler les fondations du projet de construction résidentiel. Or, la résolution mentionne au point 2 : [...] M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir toutes les obligations de construire créées aux termes dudit projet d'acte.

Afin d'éviter que quiconque ne se questionne sur la volonté de la Ville, M^e Josée Perreault, notaire, demande à la DSTI de modifier la résolution pour préciser que la caution s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations, telle que créée aux termes dudit projet d'acte de cautionnement et non pas toutes les obligations de construire créées aux termes du projet d'acte de vente initial. De ces faits, une vérification avec le service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de Montréal (SAJEF) a été faite et ces derniers sont d'avis qu'il y a lieu d'abroger la résolution adoptée en avril dernier.

Le présent sommaire a donc pour but d'abroger la résolution CM13 0317 et d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente à la compagnie 2749-0150 Québec inc., en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$ valide jusqu'au 7 décembre 2013, vu le défaut de la compagnie de respecter ses engagements et l'arrivée du terme de la clause résolutoire. Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0317 - 23 avril 2013 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. le 23 mai 2008 devant M^e Josée Perreault, notaire, sous le numéro 6 067 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 26 mai 2008, sous le numéro 15 232 133, en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013; d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir toutes les obligations de construire créées aux termes dudit projet d'acte; que soit mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. d'exécuter ses obligations.

CA12 22 0453 - 4 décembre 2012 - Approuver les plans (PIIA) - Projet de construction pour les immeubles situés aux 270, 272 et 274, rue Bourgeoys (dossier 1123495018).

CM10 0479 - 15 juin 2010 - Accorder un délai de 24 mois, soit jusqu'au 23 mai 2012, à 2749-0150 Québec inc. pour terminer le projet de construction prévu à l'acte de vente d'un emplacement situé du côté sud de la rue Bourgeoys, à l'est de la rue Le Ber.

CA09 22 0350 - 29 septembre 2009 - Approuver les plans (PIIA) - Projet de construction de 4 bâtiments résidentiels - 21 unités d'habitation sur les lots 1 382 497 et 1 382 500, situé au 290, rue Bourgeoys (dossier 1094824019).

CM08 0185 - 31 mars 2008 - Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 2749-0150 Québec inc., un emplacement situé du côté sud de la rue Bourgeoys, à l'est de la rue Le Ber, connu et désigné comme étant le lot 1 382 500 du cadastre du Québec pour la somme de 105 000 \$ plus taxes.

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel a pour but d'abroger la résolution CM13 0317 et de recommander aux autorités municipales d'accepter cette entente et d'accorder à la compagnie mainlevée totale et finale de la clause résolutoire stipulée en faveur de la Ville, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire, d'une valeur de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013.

JUSTIFICATION

Considérant les aspects suivants :

- que le délai de construction est échu;
- que les travaux de construction ne sont pas débutés;
- que depuis le 23 mai 2013 la clause résolutoire est échue;
- que le projet de construction prévu est de très grande envergure grâce à l'assemblage au terrain adjacent;
- que le projet de construction permettra une meilleure intégration au secteur environnant;
- que le permis de construction sera émis prochainement;
- que la Ville obtient une autre forme de garantie pour l'exécution des obligations contractées.

Pour tous ces motifs, il y a lieu que les autorités municipales approuvent lesdits projets d'acte mentionnés à la rubrique « contexte ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements, à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) » approuvé par le comité exécutif par sa résolution CE12 0333 en date du 7 mars 2012, ainsi qu'à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marie-Hélène BINET-VANDAL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2149
Télécop.: 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél.: 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-5493

Date d'endos. : 2013-06-07

Dossier # :1134501006



Dossier # : 1135085001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de l'entente cadre pour la fourniture de papiers d'impression recyclé conclue avec Xerox Canada ltée (CG12 0141) en faveur de Corporate express Canada inc., faisant affaire sous le nom de Staples Avantage, jusqu'au terme de l'entente, soit jusqu'au 27 mai 2015, selon les mêmes termes et conditions / Approuver à cette fin un projet de convention de cession

Il est recommandé :

- d'autoriser la cession de l'entente cadre pour la fourniture de papiers d'impression recyclé conclue avec Xérox Canada ltée (CG12 0141) en faveur de Corporate express Canada inc., faisant affaire sous le nom de Staples Avantage, jusqu'au terme de l'entente, soit jusqu'au 16 mai 2015, selon les mêmes termes et conditions
- d'approuver à cette fin un projet de convention de cession entre la Ville de Montréal, Xérox Canada ltée et Corporate express Canada inc., faisant affaire sous le nom de Staples Avantage, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention de cession.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-06-27 13:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135085001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de l'entente cadre pour la fourniture de papiers d'impression recyclé conclue avec Xerox Canada ltée (CG12 0141) en faveur de Corporate express Canada inc., faisant affaire sous le nom de Staples Avantage, jusqu'au terme de l'entente, soit jusqu'au 27 mai 2015, selon les mêmes termes et conditions / Approuver à cette fin un projet de convention de cession

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres public numéro 11-11833, un contrat a été octroyé à XEROX CANADA pour la fourniture de papier d'impression recyclé, pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date d'émission des ententes d'approvisionnements, du 28 mai 2012 au 27 mai 2015.

XEROX CANADA a conclu une entente pour la vente de son secteur du papier aux États-Unis et au Canada et n'est plus en mesure de fournir les biens et services faisant l'objet du Contrat. XEROX CANADA souhaite céder ses droits et obligations dans le contrat à STAPLES AVANTAGE.

XEROX CANADA ne peut, sans l'autorisation préalable écrite de l'instance compétente de la VILLE, céder ses droits et obligations dans l'entente, tel que prévu au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

17 mai 2012 - CG12 0141 Octroi du contrat à XEROX CANADA pour un montant approximatif de 4 038 107.20 \$, pour la fourniture de papier d'impression recyclé, pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date d'émission des ententes d'approvisionnements, du 28 mai 2012 au 27 mai 2015, suite à l'appel d'offres public 11-11833.

DESCRIPTION

La convention de cession permettra de poursuivre l'approvisionnement pour la fourniture de papier d'impression recyclé, selon les mêmes termes et conditions, jusqu'au 27 mai 2015, suite à l'appel d'offres public 11-11833.

JUSTIFICATION

La cession ne doit pas entraîner de délais ni de coûts additionnels pour la VILLE et ne peut être accordée à moins que STAPLES AVANTAGE respecte intégralement les conditions présentes à l'appel d'offres, notamment d'assumer l'entière responsabilité de l'exécution du contrat. STAPLES AVANTAGES assumera l'ensemble des droits et obligations de XEROX CANADA prévus au contrat comme si STAPLES AVANTAGE l'avait signé lui-même. Un projet de convention de cession signé par les deux parties, a été préparé à cet effet et est présenté en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette entente, tout comme l'entente initiale, pourrait encourir des dépenses d'agglomération. Les achats se feront selon les règles de délégation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la cession du contrat à STAPLES AVANTAGE ainsi que des modalités d'achat convenues par la Direction de l'approvisionnement pour fins de commandes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Convention de Cession de contrat entérinée : août 2013
Fin de contrat : 27 mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier respecte les Politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET
C/s ress.matérielles

Tél : 514 868-5957
Télécop.: 514 872-2519

Tél : 514-872-1027
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-06-21

Dossier # :1135085001



Dossier # : 1136342001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Provencher Roy + associés architectes s.e.n.c. (CG11 0327) en faveur de Provencher Roy + associés architectes inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions dans le cadre des travaux de mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :
d'approuver un projet de convention de cession entre Provencher Roy + associés
architectes s.e.n.c et Provencher Roy + associés architectes inc., auxquels interviennent la
Ville de Montréal et Dessau, par lequel Provencher Roy + associés architectes s.e.n.c
cèdent à Provencher Roy + associés architectes inc. tous ses droits, titres et intérêts dans
le contrat de services professionnels pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment
situé au 775 Gosford. (CG11 0327), selon les termes et conditions stipulés audit projet de
convention.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-07-24 15:59

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1136342001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Provencher Roy + associés architectes s.e.n.c. (CG11 0327) en faveur de Provencher Roy + associés architectes inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions dans le cadre des travaux de mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 775, rue Gosford est localisé dans un secteur significatif de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. En tant que tel, il est considéré comme un bâtiment patrimonial. Il agit comme le chef-lieu de la cour municipale. Il est occupé à sa pleine capacité par la Direction des services judiciaires, la Direction des poursuites pénales et criminelles, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, ainsi que par la Division du service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Depuis plusieurs années, le bâtiment a fait l'objet de différents travaux de réfection et de réaménagements intérieurs. Malgré cela, d'autres travaux sont requis tant au niveau de l'aménagement architectural des étages qu'à celui de la réfection des composantes techniques de l'édifice.

D'une part, plusieurs étages ou parties d'étages doivent être rénovés en raison d'un certain état de désuétude (principalement le 5e étage) et réaménagés pour répondre aux besoins fonctionnels et d'espace des occupants, principalement la cour municipale. D'autre part, diverses expertises techniques, réalisées par des professionnels internes et externes à la Ville, font état de déficiences et révèlent que nombre d'équipements ont atteint, voire, dépassé leur durée de vie. Il en est ainsi de toute la tuyauterie de chauffage et des unités au toit. En outre, des mises en conformité sont requises afin de répondre aux normes et règlements en vigueur, en particulier pour ce qui est de l'alarme incendie et l'accessibilité universelle.

La Direction des stratégies et transactions immobilières souhaite poursuivre et finaliser le programme de réfection de l'immeuble entamé il y a quelques années. Le contrat de services professionnels de Provencher Roy + Associés architectes s.e.n.c. et DESSAU va permettre de mettre en oeuvre le présent programme d'aménagement et de mise à niveau

du bâtiment.

Voici l'échelle du temps contractuelle concernant la session de contrat :

En mars 2011, à la suite d'un appel d'offres public, Provencher Roy + Associés architectes s.e.n.c. dépose l'offre de services professionnels avec DESSAU pour le contrat 13235.

En date du 28 septembre 2011, la Ville de Montréal octroyait à Provencher Roy + Associés architectes s.e.n.c. et DESSAU le contrat 13235 de services professionnels pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford.

En date du 1er janvier 2013, Provencher Roy + Associés architectes inc. a été fondé comme société par actions. Avec cette nouvelle société, cela permettra à Provencher Roy + Associés architectes d'avoir des actionnaires.

En date du 8 février 2013, Provencher Roy + Associés architectes s.e.n.c. demande l'autorisation de la Ville de Montréal afin de céder le contrat 13235 à Provencher Roy + Associés architectes inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0327 - 28 septembre 2011 - d'approuver un projet de convention par lequel Provencher Roy + Associés architectes s.e.n.c. et DESSAU, firmes ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 2 289 920,41\$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession en faveur de Provencher Roy + Associés architectes inc.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et Provencher Roy + Associés Architectes s.e.n.c. ont élaboré une convention de cession afin de finaliser les conditions pour officialiser la transaction permettant à Provencher Roy + Associés Architectes inc. de faire affaire avec la Ville de Montréal dans la poursuite du contrat de Provencher Roy + Associés Architectes s.e.n.c. . Une copie de la convention est jointe à l'intervention du Service des affaires juridique et de l'évaluation foncière. Celle-ci sera signée par la greffière adjointe lorsque les instances auront entériné la présente cession.

La firme Provencher Roy + Associés Architectes s.e.n.c. est maintenue temporairement pour finaliser le transfert de contrat avec la Ville de Montréal. Provencher Roy + Associés Architectes inc. a repris tous les actifs de l'entreprise de Provencher Roy + Associés Architectes s.e.n.c. dans les mêmes proportions et poursuit le travail de la firme avec la même équipe et les mêmes ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions contractuelles s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a aucun impact majeur pour la Ville, Provencher Roy + Associés Architectes s.e.n.c. continue de fournir sa prestation de services. Les impacts sont pour la firme elle-même.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les usagers seront informés de la cession du contrat de services professionnels lorsque celle-ci sera effective.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du nouveau contrat de services professionnels à Provencher Roy + Associés Architectes inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Jennifer POIRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-3735
Télécop.: 514-280-3597

Danielle LAVIGNE
Chef de section - Administration
immobilière - Agglomération
Tél. :514 872-7977
Télécop. :514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514-280-3597

Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1136342001



Dossier # : 1135890002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la programmation Off Festival Eurêka!, accepter un revenu supplémentaire provenant d'une subvention maximale de 10 000 \$ de la Conférence Régionale des Élus de Montréal (la CRÉ) en 2013; autoriser une dépense supplémentaire pour l'octroi d'une contribution financière maximale de 10 000 \$ au Conseil du loisir scientifique de la région métropolitaine (CLSRM) pour la réalisation d'activités à teneur scientifique (Les Débrouillards) à l'hiver 2014 dans au moins une dizaine de bibliothèques de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser la réception d'une subvention financière maximale de 10 000 \$ provenant de la Conférence régionale des élus de Montréal (la CRÉ) pour la réalisation d'activités à teneur scientifique dans plusieurs bibliothèques de Montréal ;
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant, d'une somme maximale de 10 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
3. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Conseil du loisir scientifique de la région métropolitaine (CLSRM) pour la réalisation d'activités à teneur scientifique (Les Débrouillards) à l'hiver 2014 dans au moins une dizaine de bibliothèques de Montréal;
4. d'approuver les projets d'ententes de partenariat entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

6. d'autoriser la Directrice associée - Bibliothèques à signer ces ententes de partenariat pour et au nom de la Ville.

Signé par Isabelle CABIN **Le** 2013-07-31 11:19

Signataire :

Isabelle CABIN

Cadre sur mandat(s)
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1135890002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la programmation Off Festival Eurêka!, accepter un revenu supplémentaire provenant d'une subvention maximale de 10 000 \$ de la Conférence Régionale des Élus de Montréal (la CRÉ) en 2013;autoriser une dépense supplémentaire pour l'octroi d'une contribution financière maximale de 10 000 \$ au Conseil du loisir scientifique de la région métropolitaine (CLSRM) pour la réalisation d'activités à teneur scientifique (Les Débrouillards) à l'hiver 2014 dans au moins une dizaine de bibliothèques de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau des bibliothèques de Montréal participe au Festival Eurêka! depuis de nombreuses années. Dans le cadre de l'Entente administrative 2012-2015 sur la promotion des sciences et des innovations montréalaises, la CRÉ de Montréal désire établir une entente avec la Ville de Montréal pour l'octroi d'une subvention au montant maximal de 10 000 \$ à être puisée à même les fonds octroyés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et ce, dans le cadre du projet : Programmation Off Festival Eurêka! 2013. Cette subvention, attribuée à la Ville de Montréal, sera remise par la Ville sous forme de contribution financière au Conseil du loisir scientifique de la région métropolitaine pour la réalisation d'activités à teneur scientifique (Les Débrouillards) dans au moins une dizaine de bibliothèques de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0388 - 21 mars 2012 - Accord d'un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, pour la réalisation du Festival Eurêka!, du 15 au 17 juin 2012.

DESCRIPTION

La subvention octroyée par la CRÉ à la Ville, afin de faire rayonner les sciences en dehors du Festival Eurêka! qui se tient à chaque printemps à Montréal, permettra d'assurer une partie du financement nécessaire à la réalisation d'activités à caractère scientifique du type "Les Débrouillards" dans les bibliothèques de Montréal. Grâce à ce partenariat stratégique

avec la CRÉ, l'offre de service des bibliothèques se trouve bonifiée en matière d'activités de découvertes scientifiques développées par les experts en ce domaine soit, le Conseil du loisir scientifique de la région métropolitaine.

Le choix de programmer cette activité en bibliothèque est effectué par les responsables en arrondissement et fonctionne sur une base volontaire. Cette activité sera offerte par la Direction associée-Bibliothèques de Montréal, à l'ensemble des 44 bibliothèques du réseau. Si la demande dépasse la capacité (le financement permet la participation de 12 bibliothèques), la Direction associée-Bibliothèques privilégiera la participation d'une bibliothèque par arrondissement, par souci d'équité et afin de répartir l'offre d'activités scientifiques sur le territoire montréalais.

JUSTIFICATION

L'intégration d'animation culturelle scientifique dans le réseau des bibliothèques publiques joue un rôle crucial dans le projet d'établir Montréal comme « ville de savoir, de culture et d'innovation ». La bibliothèque participe à relever le défi d'éveiller la curiosité et l'intérêt des jeunes Montréalais envers les sciences. De toute évidence, la mise en place et l'animation des activités scientifiques qui seront offertes à l'hiver 2014 sont des conditions gagnantes pour favoriser l'accessibilité à l'information et à la connaissance du monde qui les entoure; la lecture et la lutte contre le décrochage scolaire, et plus globalement, pour accompagner les citoyens dans leur développement et leur vie en société.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les parties conviennent des coûts et du plan de financement suivants pour la réalisation du projet :

COÛTS DU PROJET		FINANCEMENT DU PROJET	
84 animations d'une heure réparties dans 12 bibliothèques (incluant le matériel) ou l'équivalent	10 000 \$	CRÉ de Montréal (via fonds MESRST)	10 000 \$
Ressources humaines et matérielles : coordination du projet, conception graphique des outils, gestion des inscriptions, gestions groupes, prêt et aménagement des locaux, sélection du fonds documentaire, promotion de l'activité	20 000 \$	Bibliothèques de la Ville de Montréal	20 000 \$
Prix offerts aux participants, coordination du projet	2 500 \$	Conseil du loisir scientifique de la région	2 500 \$

		métropolitaine (CLSRM)	
TOTAL	32 500 \$	TOTAL	32 500 \$

La Conférence régionale des élus de Montréal (la CRÉ) remettra un chèque de 10 000 \$ à la Ville. Cette somme servira à octroyer une contribution financière maximale de 10 000 \$ au Conseil du loisir scientifique de la région métropolitaine (CLSRM) pour la réalisation d'activités à teneur scientifique (Les Débrouillards) à l'hiver 2014 dans au moins une dizaine de bibliothèques de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités scientifiques « Les Débrouillards » adressées aux jeunes permettent de les sensibiliser au développement durable. La Ville de Montréal privilégiera des actions en concordance avec les objectifs de la Politique environnementale de la Ville de Montréal et de la CRÉ de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Contribuer à faire de Montréal une ville de savoir;
- Faire vivre le Festival Eurêka! tout au long de l'année;
- Donner accès à la population montréalaise à du contenu scientifique de qualité développé dans le cadre du Festival Eurêka!;
- Favoriser et maintenir la curiosité scientifique auprès des citoyens montréalais;
- Faciliter l'accès, le rayonnement et la compréhension de l'information scientifique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Activités	Échéancier
Recrutement des bibliothèques	Été 2013
Développement du contenu des animations	Été 2013
Élaboration de la stratégie de communication et production des outils	Été 2013
Promotion des activités et inscriptions	Automne 2013
Réalisation des activités (1 heure aux deux semaines par bibliothèque)	Hiver 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LAPOINTE
Cadre en reaffectation

Tél : 514-872-4086
Télécop.: 514 872-0530

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice associée - Bibliothèques

Tél : 514-872-1608
Télécop. : 514 872-0530
Date d'endos. : 2013-06-07

Dossier # :1135890002



Dossier # : 1135066003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 53 544,60 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 53 544,60 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-07-17 11:27

Signataire : Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1135066003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 53 544,60 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et le MESS signent une nouvelle entente intitulée Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le MESS octroie alors un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année.

Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du

travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1078 du 27 juin 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 536,40 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Camp de jour Singerman », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Ville - MESS (2009 - 2012)

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CE11 1127 – 3 août 2011

Accorder un soutien financier de 45 194 \$ au Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour le projet « Camp de jour Singerman », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2009 - 2011

CE10 1286 – 11 août 2010

Accorder un soutien financier de 36 931 \$ à Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de l'Entente administrative MESS-Ville, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (*relativement au Camp de jour Singerman*)

CE09 1549 – 26 août 2009

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 538 \$ à Communauté sépharade unifiée du Québec pour le projet « Camp de jour Singerman »

CE08 1705 – 17 septembre 2008

Accorder un soutien financier totalisant 38 910,62 \$ aux organismes suivants, dont 27 753 \$ à Communauté sépharade unifiée du Québec, dans le cadre du volet lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale du contrat de ville (*relativement au Camp de jour Singerman*)

DESCRIPTION

Organisme : Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce

Projet : « Camp de jour Singerman »

La problématique visée par le « Camp de jour Singerman » est le soutien à la famille et à la

petite enfance. Ce projet, financé par l'Entente Ville-MESS, est reconduit chaque année depuis 2005. Il a fait ses preuves, tant au niveau du nombre de jeunes qu'il a réussi à rejoindre que des partenaires impliqués. Il s'adresse à des enfants de 6 à 12 ans provenant de familles à faible revenu, d'un secteur bien précis de Côte-Saint-Luc, touchées par des problématiques liées à la pauvreté. Les enfants sont référés, essentiellement, par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) et peuvent participer aux activités d'un camp de jour. Le représentant désigné par la ville de Côte-Saint-Luc dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité a donné son accord à ce projet.

JUSTIFICATION

Le projet était réalisé auparavant par Communauté sépharade unifiée du Québec. Depuis 2010, la ville liée de Côte-Saint-Luc a confié sa réalisation à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce.

Les objectifs du projet sont :

- Offrir aux familles vivant sous le seuil de la pauvreté l'occasion d'inscrire leurs enfants à un camp de jour abordable et de qualité afin que les parents puissent travailler durant l'été
- Contribuer à l'amélioration du quartier ciblé
- Améliorer la qualité de vie des jeunes

Ce projet est reconduit et recommandé par le représentant de la Direction de la diversité sociale et celui de la ville liée, suite à l'analyse des résultats obtenus les années antérieures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente Ville - MESS est entièrement financé par le gouvernement du Québec via le MESS. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien accordé par la Ville ces dernières années est illustré au tableau suivant.

L'augmentation du soutien financier se justifie par l'augmentation du nombre d'enfants qui participent aux activités du camp et est possible grâce à un montant résiduel du budget l'année de 2012 dans le cadre de l'entente.

ORGANISME	MONTANT ACCORDÉ					PROJET	Montant recommandé pour 2013	% MESS
	2008	2009	2010	2011	2012			
Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	38 910,62 \$	30 528 \$	36 931 \$	45 194 \$	40 536,40 \$	Camp de jour Singerman	53 544,60 \$	77%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet va dans le sens de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise parce qu'il permet, notamment, de poursuivre des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet correspond aux priorités ciblées par la ville liée de Côte-Saint-Luc. L'inclusion sociale est rendue possible grâce à la présente contribution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les activités de communication réalisées le seront conformément au protocole de visibilité publique annexé dans les pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2013 présentation au comité exécutif
Août 2013 présentation au conseil municipal
Août 2013 présentation au conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514 872-8052
Télécop.: 514 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-06-26

Dossier # :1135066003



Dossier # : 1135066004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de rue/de milieu DDO », pour l'année 2013 / 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2013 / 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-07-17 11:27

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1135066004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de rue/de milieu DDO », pour l'année 2013 / 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et MESS signent une nouvelle entente intitulée Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Ce dernier octroie à la Ville un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention

de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1124 du 4 juillet 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 36 205 \$, pour l'année 2012, dont 18 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour le projet « Travail de milieu/de rue DDO », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Ville-MESS 2009 - 2012

CE11 2150 du 21 décembre 2011

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 31 149,30 \$, pour l'année 2011, dont 21 505 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI), pour le projet « Travail de milieu/de rue DDO », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Ville-MESS 2009 - 2012

CE10 1206 du 4 août 2010

Accorder un soutien financier non récurrent de 21 312 \$ à l'organisme Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI), pour le projet « Travail de milieu/de rue » de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour l'année 2010

CE09 1548 du 26 août 2009

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 22 009 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île, pour le projet « Travail de milieu de la Ville » de Dollard-des-Ormeaux

DESCRIPTION

Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)

Projet : « Travail de milieu/de rue DDO »

Le projet consiste à maintenir la présence d'un travailleur de milieu/de rue dans les nombreux parcs, centres commerciaux et cours d'écoles fréquentées par les jeunes résidents de Dollard-des-Ormeaux. Le travailleur de milieu/de rue visera à faciliter l'intégration des jeunes dans la communauté par l'animation, culturelle ou sportive, le soutien à la mise en place de projets collectifs, la médiation sociale, la référence aux organismes de proximité et la création de liens de confiance avec les ressources jeunesse du milieu.

Montant : 59 392 \$ (29 696 \$ pour 2013 et 2014). Le projet a été vu et accepté par le répondant de la ville de Dollard -des-Ormeaux dans le cadre de l'Entente administrative sur

la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative entre le MESS et la Ville de Montréal sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Les problématiques visées sont la jeunesse, l'insertion sociale des clientèles à risque et les problématiques socio urbaines. Le projet est recommandé et reconduit suite à l'analyse du répondant de la ville liée et du professionnel de la Direction de la diversité sociale des résultats de l'année précédente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente Ville - MESS est entièrement financé par le gouvernement du Québec via le MESS. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier accordé à l'organisme dans les dernières années pour le même projet est illustré au tableau suivant. L'augmentation du soutien à ce projet est justifiée par le fait que l'organisme a bonifiée l'intervention.

Organisme	Projet	Montant accordé				Montant recommandé		% soutien MESS/projet global
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	Travail de milieu/de rue DDO	22 009 \$	21 312 \$	21 505 \$	18 000 \$	29 696 \$	29 696 \$	73 %

Les crédits ont été réservés pour l'année 2013 par une demande d'achat. Pour l'année 2014, un bon de commande sera émis à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet va dans le sens de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise parce qu'il permet, notamment, de poursuivre des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet agit directement sur des problématiques identifiées par la Ville de Dollard-des-Ormeaux et permet d'offrir des services et des activités adaptés aux besoins des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les activités de communication réalisées le seront conformément au protocole de visibilité publique annexé dans les pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2013 Comité exécutif
Août 2013 Conseil municipal
Août 2013 Conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514 872-8052
Télécop.: 514 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-06-28

Dossier # :1135066004



Dossier # : 1134248007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal et approuver un projet de convention à cet effet. (recommandation de crédits 13-2.5.3-078)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier annuel à Diversité artistique Montréal, soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour un total de 60 000 \$ pour la réalisation d'un plan d'action biennal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de deux ans;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-07-23 19:23

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134248007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal et approuver un projet de convention à cet effet. (recommandation de crédits 13-2.5.3-078)

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal reconnaissent la spécificité ethnoculturelle de Montréal et souhaitent soutenir le dialogue et la mixité des cultures dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015. Pour ce faire, ils ont mis en place des ententes de partenariats avec des organismes culturels dont l'action est structurante dans leur champ d'action dont Diversité artistique Montréal (DAM).

DAM a pour mission de promouvoir la présence des artistes et des organismes artistiques de la diversité culturelle dans le paysage artistique montréalais. Il offre un ensemble de services aux artistes et organismes de la diversité. Dans le cadre d'une entente triennale précédente, prolongée d'une année, l'organisme s'est intéressé aux comportements des publics issus de communautés culturelles. Il a créé et diffusé deux guides des publics, un pour les communautés hispanophones et l'autre pour la communauté haïtienne.

La présente entente est d'une durée de deux ans. La réalisation du projet a connu des délais pour l'an 4 et l'organisme a dû restructurer son action autour d'un nouveau directeur. Dans ce contexte, les actions soutenues dans l'entente, vont participer à consolider l'organisme et à renforcer ses actions essentielles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0416 - 28 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

CM11 0607 - 22 août 2011 - Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Diversité artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local de 80,01 m² situé au 3680, rue Jeanne-Mance pour une période de 4 ans à compter du 1er juillet 2011.

CM08 0488 - 16 juin 2008 - Approuver un projet de protocole d'entente permettant un soutien financier de 120 000 \$, soit un montant annuel de 40 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Diversité artistique Montréal pour le financement d'un partenariat triennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La présente entente de deux ans visent les objectifs suivants :

- sensibiliser et informer les diffuseurs et les acteurs culturels à propos des enjeux liés à la pratique des artistes de la diversité
- promouvoir la présence des artistes de la diversité
- accompagner les diffuseurs et les associations et valoriser la participation des artistes de la diversité

Les activités soutenues comprennent des rencontres d'information et de discussion avec divers acteurs culturels, des activités de recherche et de réflexion afin de documenter la question de la pratique artistique issue de la diversité et d'identifier les gestes les plus efficaces pour accroître la participation de ces artistes à la vie culturelle montréalaise.

JUSTIFICATION

L'entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le MCC et la Ville reconnaît l'importance de l'accès aux arts et à la culture ainsi que la spécificité des enjeux de la diversité culturelle. Dans ce cadre, le MCC et la Ville souhaitent poursuivre les partenariats entrepris en 2008 en raison de l'apport de ces organismes à l'accès aux arts et à la culture.

Pour DAM, ce nouveau partenariat de deux ans lui permettra de poursuivre son action de sensibilisation à la diversité des pratiques artistiques, le développement d'une offre de service qui met en valeur le travail des artistes issus des communautés culturelles et finalement, la sensibilisation des publics à la diversité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici d'abord un tableau récapitulatif des contributions antérieures versées à Diversité artistique Montréal et recommandées dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville.

Entente triennale 2008-2010 Guides des publics			Prolongation An 4	Entente biennale 2013-2014		MCC 2013-2014
Montant accordé 2008	Montant accordé 2009	Montant accordé 2010	Montant accordé 2012	Montant recommandé 2013	Montant recommandé 2014	% du soutien financier provenant du MCC
40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	40 %

La présente entente sera convenue pour une période de deux ans, selon les conditions

établies dans le protocole ci-joint, dont la remise des états financiers et d'un bilan annuel des activités. Les modalités de versement sont les suivantes : En 2013, un versement sera fait à la signature. En 2014, il y a aura deux versements; le premier en début d'année et le second sur présentation d'un bilan final

Le montant de contribution recommandé est prévu dans le budget de la Division de l'action culturelle et des partenariats. La contribution de l'entente couvre 89 % du coût total du projet.

Imputation :	2013	2014
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Entente MCC-ville. / Autres-act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org./Ententes de partenariats - diversité/	30 000 \$	30 000 \$

Les crédits ont été réservés pour la demande d'achat n° 308814. Un bon de commande sera fait en 2014.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diversité et au dynamisme culturel, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La poursuite du partenariat avec DAM constitue un geste structurant dans la démarche de la Ville et du MCC en matière de diversité culturelle puisque cet organisme est un acteur clé dans le domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'échéancier prévu dans le plan d'action joint.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
conseillère en planification

Tél : 514 872-0580
Télécop.: 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Tél : 514 8072-5592
Télécop. : 514 872-1153
Date d'endos. : 2013-07-02

Dossier # :1134248007



Dossier # : 1136307001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2013 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie pour l'année 2013;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser le directeur, Culture et patrimoine, à signer ledit projet de convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-07-23 13:19

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1136307001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2013 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal soutient activement le développement de l'activité cinématographique sur son territoire depuis 1979. Grâce à ce soutien continu, elle jouit depuis de nombreuses années d'une reconnaissance internationale à ce niveau. Si l'année 2013 s'annonce prometteuse, Montréal doit néanmoins demeurer en alerte dans une économie où la compétitivité internationale est de plus en plus importante. En témoigne, l'existence de 300 Bureaux du cinéma et de la télévision dans le monde, sans oublier le travail intensif de promotion et de soutien à Toronto et Vancouver.

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) constitue un instrument privilégié pour faire la promotion de Montréal; les résultats de son travail en sont garants. Sa mise sur pied en 2005 a justement constitué le geste prioritaire pour que le Québec, et surtout Montréal, demeurent concurrentiels. Le BCTQ est basé à Montréal et il a pour mission de contribuer au développement et à la compétitivité de Montréal et du Québec comme centre de production cinématographique et télévisuel de calibre international.

L'industrie du cinéma et de la production audiovisuelle est une des grandes filières économiques du Québec et de Montréal, au même titre que les Sciences de la vie et l'Aérospatiale. Elle représente 35 000 emplois (équivalent temps plein) et 500 entreprises de production et de distribution. Autre particularité, ses activités sont très largement concentrées à Montréal (>85 %), ce qui en fait un centre de production majeur en Amérique du Nord avec un volume de production annuelle de l'ordre de 1,3 milliard \$ annuellement. La vitalité de notre centre de production repose sur trois piliers essentiels : la production locale, les tournages étrangers et les coproductions et coentreprises.

Les mutations liées à l'avènement du numérique sont aussi prises en compte par le BCTQ. Ce dernier a notamment identifié les créneaux de l'animation et des effets visuels comme importants et a développé un plan d'action précis à cet effet. Cela est d'autant plus pertinent pour Montréal puisqu'elle est reconnue mondialement comme un pôle de compétence dans ces deux secteurs.

Alors que le volume de la production locale dépend largement des institutions subventionnaires (Téléfilm Canada et la SODEC), les tournages étrangers et les coproductions nécessitent une intervention spécifique pour que leur niveau se maintienne et

se développe.

Le BCTQ est financé par tous les paliers de gouvernement et par l'industrie privée. En 2005, lors du dévoilement de la Stratégie de développement économique **Réussir@Montréal**, la Ville de Montréal annonçait qu'elle soutiendrait le BCTQ à raison de 100 000 \$ par année, soit moins de 6 % du budget actuel de l'organisme. Voici le sommaire des contributions pour le dernier exercice financier:

Gouvernement du Canada (DEC) : 305 488 \$
Gouvernement du Québec (MAMR, MDEIE, MCC et SODEC) : 772 704 \$
Industrie privée : 388 844 \$
CMM : 200 000\$
Ville de Montréal : 100 000\$
Ville de Québec : 12 500 \$
CRÉ Montréal : 2 000 \$
Autres : 3 533\$
TOTAL REVENUS: 1 785 069 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE05 1047 du 8 juin 2005 - La Stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal a été adoptée par le Comité exécutif.

CM05 5046 du 16 décembre 2005 - Autoriser une contribution financière de 60 000 \$ (soit 100 000 \$ X 7/12) pour l'année 2005 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec et approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet.

CG06 0511 du 13 décembre 2006 - Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2006 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet.

CG08 0012 du 31 janvier 2008 - Autoriser un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2007 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec et approuver le projet de convention à cet effet.

CG08 0388 du 28 août 2008 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2008, au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver le projet de convention à cet effet.

CM09 0863 du 21 septembre 2009 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2009, au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver le projet de convention à cet effet.

CM10 0598 du 23 août 2010 - Octroyer un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2010 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM11 0359 du 16 mai 2011 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2011, au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver le projet de convention à cet effet.

CM12 0518 du 19 juin 2012 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2012 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Le BCTQ peut compter sur dix personnes pour mener à bien son double mandat : 1) la promotion nécessaire du Québec et de Montréal tant au niveau national et international afin d'attirer des tournages étrangers et des opportunités d'affaires internationales et 2) réaliser des projets porteurs et structurants pour le développement de l'ensemble de l'industrie. L'organisme a été mandaté par la Communauté métropolitaine de Montréal pour agir comme Secrétariat de la Grappe du cinéma et de l'audiovisuel.

Le BCTQ ne dédouble pas le travail du Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Montréal. Il agit de façon complémentaire et en concertation avec celui-ci. En effet, le rôle principal du Bureau du cinéma municipal est d'assurer la coordination et la logistique pour 660 tournages annuellement sur le territoire montréalais (incluant 14 tournages étrangers en 2012) et de livrer 6 760 permis et autorisations nécessaires à cette fin.

Quant à l'accueil des producteurs étrangers (tournées de repérage à Montréal, etc.), il se fait de façon conjointe et coordonnée entre les deux organisations.

La contribution de la Ville permet au BCTQ de réaliser son mandat de prospection internationale et de poursuivre son rôle stratégique, tout en nous assurant que la Ville envoie un message clair de confiance envers le BCTQ et affirme ainsi son leadership auprès de l'industrie.

JUSTIFICATION

Plusieurs raisons justifient la contribution de la Ville :

- Le **Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle**, ainsi que la **Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal 2011-2017** et le **plan d'action Imaginer / Réaliser Montréal 2025** font clairement état de la nécessité de consolider Montréal comme centre international de production audiovisuelle.
- Les réalisations du BCTQ témoignent de son efficacité et de sa pertinence, notamment l'augmentation significative des tournages internationaux au cours des dernières années à Montréal. Il a aussi joué un rôle décisif relativement à divers sujets menaçant et touchant l'industrie (conflit syndical, doublage, etc.).
- Après avoir dépassé Toronto pour la première fois en termes de volume de tournage en 2011, Montréal a poursuivi sa lancée en augmentant à nouveau cette année ses retombées économiques de 9% par rapport à l'année précédente. De plus, en 6 ans le BCTQ a plus que triplé les retombées économiques directes des tournages étrangers au Québec les faisant passer de 74M\$ à 257M\$. Rappelons que 85% des tournages ont lieu sur le territoire montréalais.
- Le BCTQ utilise Montréal comme élément central pour la promotion internationale et il a inscrit, à la demande expresse de la Ville, le mot « Montréal » dans son logo.
- Le BCTQ a su développer une expertise qui lui permet de poser des gestes ciblés et efficaces. D'ailleurs, son plan d'action 2013 identifie les marchés et secteurs les plus prometteurs qui guideront ses démarches futures;

1. · Marchés : Etats-Unis/Hollywood (80% des retombées économiques), Europe (15%) et Asie (5%)
2. · Secteurs : Long métrage (50% des retombées économiques), série télé (25%), effets visuels (20%) et animation (5%).

· Les investissements de la Ville de Montréal dans ce domaine, compte tenu de l'importance de cette industrie sur son territoire, sont essentiels et viennent soutenir les actions posées au cours des dernières années par le gouvernement du Québec qui a annoncé plusieurs bonifications importantes des crédits d'impôt pour les tournages étrangers. Le soutien financier de Montréal est essentiel dans la consolidation du budget global de l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget 2013 de la Direction de la culture et du patrimoine. Elle sera versée en deux versements: un premier de 85 000\$ et un deuxième de 15 000\$.

Imputation	2013
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Bureau du cinéma / Ind. et comm. - Promo. et dév. écon. / Contrib. autres org. / Autres org.	100 000 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no. 309396

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.

Depuis 2006, la contribution annuelle de la Ville de Montréal a toujours été de 100 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan d'action du BCTQ s'inscrit dans le principe du soutien à une croissance économique durable en 1) améliorant les conditions de vie des travailleurs de l'industrie qui ont généralement des emplois non permanents; 2) soutenant l'innovation et le savoir, en particulier dans les marchés liés au numérique; 3) contribuant à la compétitivité de Montréal sur le marché mondial de la production visuelle.

De plus, il vise à soutenir et éduquer la relève et à assurer un transfert de connaissances et de la formation continue pour la main d'oeuvre existante. En effet, la présence significative de tournages étrangers à Montréal est un levier important pour la formation pratique de la main-d'oeuvre dans cette industrie (apprendre des meilleurs) et pour la relève (les grosses équipes de tournage emploient une proportion significative de jeunes).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts des interventions de cet organisme sont très significatifs :

- Avec le BCTQ, nous disposons d'un organisme qui a les ressources nécessaires, grâce à un financement mixte, pour effectuer la promotion adéquate et requise sur les marchés internationaux compte tenu de la concurrence. Ceci nous permet d'être à niveau par rapport à nos principaux concurrents tout en ayant pour effet de générer davantage d'opportunités d'affaires internationales et de tournages étrangers à Montréal.

- L'impact du positionnement de

Montréal a aussi un impact plus intangible au niveau du rayonnement international de la métropole.

- Montréal étant le seul centre de production au Québec et le siège de plus de 85 % de toute l'activité de l'ensemble de cette industrie, il est certain que les retombées pour notre ville sont beaucoup plus significatives et plus importantes qu'ailleurs au Québec. C'est également à Montréal que sont concentrées toutes les ressources-clés de cette industrie (entreprises, techniciens, services, etc.).

- Le BCTQ étant reconnu par la Communauté métropolitaine de Montréal comme le Secrétariat de la grappe du cinéma et de l'audiovisuel, il dispose des leviers nécessaires pour permettre à la Grappe d'effectuer des interventions (ex. : en formation, promotion, etc.) qui bénéficieront à l'ensemble de l'industrie montréalaise. L'organisme a donc un rôle clé dans le développement et le renforcement de l'industrie à long terme.

- Par son rôle de rassembleur lié au mandat accordé par la Communauté métropolitaine de Montréal, l'organisme assure également une meilleure cohésion de l'industrie montréalaise.

- L'organisme est appelé à jouer un rôle important dans le passage au numérique de cette industrie (entre autres au niveau de la post-production, des effets visuels et de l'animation) et le positionnement de la Ville comme un joueur-clé de cette nouvelle réalité. Il a déjà commencé son travail en signant un protocole de coopération avec une association

japonaise en animation reconnue internationalement et en poursuivant le travail du comité constitué de représentants du secteur des effets visuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte la politique de gestion contractuelle

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuelle HÉBERT
Conseillère en planification

Tél : 514-872-3731
Télécop.: 514-872-3409

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-07-09

Dossier # :1136307001



Dossier # : 1133570001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel non récurrent à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie / Lac Mégantic 2013 pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par la tragédie ferroviaire

Accorder un soutien financier additionnel non récurrent de 60 000\$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie / Lac Mégantic 2013 de l'UMQ pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par la tragédie ferroviaire.

Signé par Normand LAPOINTE **Le** 2013-08-02 11:30

Signataire :

Normand LAPOINTE

Directeur_ adjoint au directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1133570001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel non récurrent à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie / Lac Mégantic 2013 pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par la tragédie ferroviaire

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Lac-Mégantic a été durement éprouvée au début du mois de juillet 2013, alors qu'un train transportant du pétrole a déraillé en plein centre ville et a pris feu, faisant 47 victimes, forçant l'évacuation de centaines de personnes et détruisant de nombreux édifices, en plus de causer des dommages environnementaux majeurs.

Dans les jours qui ont suivi, la Ville de Montréal a fourni les services de certains membres du personnel du Service de police de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal à la Ville de Lac-Mégantic, pour une valeur approximative de 95 000\$. Ces services ont consisté notamment à déployer une équipe de pompiers pour assurer la protection incendie sur l'un des 4 sites de pompage et la protection incendie lors de la récupération de pétrole dans certains commerces et résidences pendant une semaine (SIM), et à fournir deux policiers techniciens en scène de crime pour une période totale de 8 jours (SPVM). Il est à noter que certaines de ces dépenses pourraient être admissibles à un remboursement par le Gouvernement du Québec, en vertu du *Programme d'aide financière spécifique relatif à un accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013 dans la ville de Lac Mégantic* instauré par le Ministère de la Sécurité publique.

Le Service de sécurité incendies a de plus organisé le 17 juillet à certains endroits de la Ville une collecte auprès des citoyens montréalais pour venir en aide aux citoyens de Lac-Mégantic. Cette collecte a permis d'amasser un peu plus de 60 000 \$, qui seront versés à la Croix-Rouge . Elle a été réalisée par le SIM avec l'aide de divers partenaires : Association des pompiers de Montréal, Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Syndicat des professionnelles et des professionnels municipaux de Montréal, Centre de services financiers des pompiers de Montréal et Pompiers auxiliaires de Montréal. L'équipe du festival Juste pour Rire a également apporté sa collaboration.

L'Union des municipalités du Québec, dont Montréal est membre, a pour sa part créé un fonds spécifiquement dédié à soutenir la municipalité de Lac-Mégantic et ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté, et fait appel à la solidarité de l'ensemble du monde municipal pour contribuer à ce fonds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

nil

DESCRIPTION

Tout comme les citoyens de Montréal ont soutenu les citoyens de Lac-Mégantic en donnant à la Croix Rouge, la Ville de Montréal souhaite manifester sa solidarité et son soutien à la Ville de Lac-Mégantic en versant au fonds Tragédie / Lac-Mégantic 2013 de l'UMQ un montant égal à celui recueilli par le SIM auprès des citoyens de Montréal , soit 60 000\$.

JUSTIFICATION

Il importe que la Ville de Montréal témoigne concrètement de sa solidarité envers la Ville de Lac-Mégantic. Elle assure par ailleurs aux dirigeants de Lac-Mégantic qu'elle demeure ouverte à toute autre demande d'aide qu'ils pourraient lui adresser dans le cadre de la reconstruction de leur centre-ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 60 000\$ sera prise à même le budget du cabinet du directeur général, poste budgétaire 2101-0010000-100000-01101-61900-016491

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

Tél : 514-872-1172
Télécop.: 514-872-2896

Aline MARCHAND
Charge de dossiers ou missions

Tél : 514-872-1172
Télécop. : 514 872-8434
Date d'endos. : 2013-08-01

Dossier # :1133570001



Dossier # : 1133775001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de service professionnels, pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12579 - 4 soumissionnaires pour les deux contrats / Approuver les deux projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final au contrat 1 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, pour une somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12579 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'approuver un projet de convention par lequel BPR-Infrastructures inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final au contrat 2 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, pour une somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12579 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-05-22 16:28

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133775001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de service professionnels, pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12579 - 4 soumissionnaires pour les deux contrats / Approuver les deux projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire soit la réhabilitation de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Même si une grande partie de ces efforts consiste à remplacer ou réhabiliter les conduites d'aqueduc ayant atteint leur durée de vie, il est impossible, vu l'ampleur du réseau, de corriger à court terme toutes les situations potentiellement problématiques par ce moyen.

Le 18 juin dernier, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre d'une stratégie recommandée par l'International Water Association (IWA) : la régulation de la pression. Cette régulation permet de diminuer les bris de conduites du réseau secondaire et sur les entrées de services. Elle permet également la réduction des volumes de fuites. Cette stratégie a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.

La Direction de l'eau potable (DEP) compte réaliser de trois à quatre secteurs de régulation de la pression (SRP) par année. Chaque secteur sera alimenté par deux à quatre sites de régulation. Les études hydrauliques requises afin de concevoir les secteurs et déterminer les équipements requis sont réalisées à l'interne. La DEP requiert des services externes afin de produire les plans et autres documents techniques requis pour la réalisation des ouvrages.

Le présent dossier concerne donc les services de deux firmes d'ingénierie distinctes. Les services touchent principalement la conception détaillée des ouvrages, la préparation de plans et devis ainsi que les services durant la construction.

Un appel d'offres a été lancé le 12 décembre 2012 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 janvier 2013, dix entreprises se sont procurés les documents d'appel d'offres et quatre ont présenté une soumission. La validité des soumissions est de 180 jours. Trois addenda ont été émis pendant l'appel d'offres, le premier pour reporter l'ouverture d'une semaine, le second pour répondre à deux questions et le dernier pour corriger la méthode d'application de la TVQ au bordereau.

Le 30 juillet 2013, les firmes ont accepté de prolonger la validité de leur soumission au 31 décembre 2013. Les lettres de confirmation ont été ajoutées en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CM 12 0434 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise (Dossier 1122714002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi de deux contrats suite à l'appel d'offres # 12-12579 pour la rétention de deux équipes de services professionnels en ingénierie.

Les services visent l'implantation de sites de régulation. Ils couvrent la conception, la préparation de plans et devis, les estimations ainsi que les services durant la construction.

Les expertises en ingénierie requises pour ce mandat sont principalement :

- génie civil;
- structure;
- mécanique;
- alimentation et la distribution électrique;
- intégration de l'automatisation (instrumentation et contrôle) au projet (la conception et les services durant la construction de l'automatisation sont faits par la DEP);
- ainsi que toutes autres disciplines connexes requises pour réaliser les mandats confiés.

Le mandat couvre plus spécifiquement, mais sans s'y limiter l'ensemble des services d'ingénierie tel que :

- conception détaillée des ouvrages
 - inspection des ouvrages existants et la préparation des rapports;
 - calcul des ancrages, butées et supports;
 - conception des chambres coulées en place lorsque préférables à l'utilisation de chambres préfabriquées;
 - conception des conduites de raccordement et de dérivation, lorsque requises;
- préparation de plans et devis;
 - estimations des coûts;
 - services pendant l'appel d'offres
 - analyse des soumissions et recommandation;
- services durant la construction.

- conseils à la Ville sur les problèmes survenant en cours de réalisation
- vérification et approbation des dessins d'atelier
- visite hebdomadaire du chantier et préparation de rapports
- avis à la ville et à l'entrepreneur sur l'interprétation des plans et devis
- présence aux réunions de chantier
- analyse et recommandations à la Ville liées aux réclamations et aux litiges

Ces services professionnels seront requis pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016. Chaque mandat individuel s'échelonne sur deux ans, une première année pour la conception avec la construction pendant l'année suivante.

Les travaux exécutés dans le cadre de cet appel d'offres de services professionnels touchent les projets suivants :

Conception Construction

Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce 2013 2014

Villeray/St-Michel--Parc-Extension 2013 2014

Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles 2013 2014

Ahuntsic--Cartierville 2013 2014

D'autres projets s'ajouteront pour une conception en 2014 et en 2015 avec la réalisation l'année suivante.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection a siégé le 11 février et a accordé le meilleur pointage pour le contrat 1 à la firme SNC-Lavalin et le meilleur pointage pour le contrat 2 à la firme BPR-Infrastructures.

L'analyse de conformité et la recommandation d'octroi des contrats se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre l'estimation réalisée par les professionnels de la Ville de Montréal et le montant de l'octroi.

Contrat 1

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total
SNC-Lavalin	71,3	14,34	845 848,08 \$
Cima+	80,6	11,42	1 143 541,35 \$
BPR-infrastructure	70,1	8,85	1 357 716,78 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 950 550,88 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			- 1 104 702,80 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)			- 56,64 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)			297 693,27 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)			35,19 %

Contrat 2

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total
BPR-infrastructure	70,1	21,28	564 389,28 \$
Cima+	80,6	15,41	847 365,75 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 289 444,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			- 725 055,35 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)			- 56,23 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)			282 976,47 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)			50,1 %

Pour les deux contrats, les activités normales pour les services liés à la conception et à la construction des chambres sont payées sur une base unitaire. Les deux contrats prévoient également une banque d'heures pour faire face aux imprévus susceptibles de survenir en cours de réalisation. Le contrat 1 prévoit en plus le prêt d'un ingénieur hydraulicien pendant trois ans.

Contrat 1, L'écart favorable de 56,64 % est attribuable aux facteurs suivant :

Taux horaire : le taux horaire soumis par SNC-Lavalin est nettement inférieur au taux du marché. À lui seul, il représente un écart favorable de 27,28 %;

La sous-évaluation du travail requis pour la conception des chambres. Il représente un écart favorable de 80,38 %;

Le taux soumis pour les visites et réunion, le montant représente un taux horaire alors que le devis stipule un taux unitaire par réunion ou visite. Les quatre soumissionnaires ont fait la même erreur pour les deux contrat.

Contrat 2, L'écart favorable de 56,23 % est attribuable aux facteurs suivant :

La sous-évaluation du travail requis pour la conception des chambres. Il représente un écart favorable de 67,24 %;

Le taux soumis pour les visites et réunion, le montant représente un taux horaire alors que le devis stipule un taux unitaire par réunion ou visite.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier vise à accorder deux contrats de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit. Un premier contrat sera accordé à SNC-Lavalin Inc. pour une somme maximale de 845 848,08 \$ taxes incluses représentant un coût net de 809 064,08 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale. Le second contrat sera accordé à BPR-Infrastructures inc. pour une somme maximale de 564 389,28 \$ taxes incluses représentant un coût net de 539 845,28 lorsque diminué de la ristourne fédérale. Globalement la dépense totale de 1 410 237,36 \$ taxes incluses représente un coût net pour l'agglomération de 1 348 909,36 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 pour la portion 2012 et est priorisée pour les années 2014,2015 et 2016 au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 512 113,53 \$ au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM). La portion non subventionnée de 836 795,83 \$ est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

Contrat 1 SNC-Lavalin inc. portion subventionnable:

Cette dépense de 380 429,00 \$ représente un coût net pour l'agglomération de 363 885,01 \$ et est admissible à une subvention estimée à 206 201,39 \$ au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM). La portion non subventionnée de 157 683,62 \$ est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Contrat 1 SNC-Lavalin inc. portion non subventionnable:

Cette dépense de 465 419,08 \$ représente un coût net pour l'agglomération de 445 179,07 \$ et est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération car non admissible à une subvention.

Contrat 2 BPR-Infrastructures inc.:

Cette dépense de 564 389,28 \$ représente un coût net pour l'agglomération de 539 845,28 \$ et est admissible à une subvention estimée à 305 912,14 \$ au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM). La portion non subventionnée de 233 933,14 \$ est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	1 348
Subvention	512
Réserve de l'eau de l'agglomération	836
Emprunt net	0

Le taux de taxe de vente 2013 (TVQ) de 9,975 % appliqué sur le total (excluant la TPS) a été utilisé aux fins du présent dossier.

La répartition des crédits par année et entre les différents projets d'immobilisations est préliminaire. Elle pourra être ajustée par le Service de l'eau, selon l'utilisation réelle, dans le respect du montant maximal des contrats et des budgets alloués.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne les conduites principales d'eau potable qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites. Le projet s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 27 juillet 2013, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. Le manque de ressources professionnelles d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis ainsi qu'à la construction des chambres de régulation risquerait de retarder les projets, retardant ainsi également les bénéfices qu'on en tirera pour la réduction du gaspillage de l'eau potable et la réduction des bris sur les réseaux secondaires et entrées de service. De plus, l'agglomération ne pourrait profiter pleinement des subventions du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier, à l'étape des services professionnels, ne comporte aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats: 30 mai 2013
Fin des mandats: décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les directives aux soumissionnaires du document d'appel d'offres # 12-12579.

Les soumissionnaires SNC-Lavalin inc. et BRP Infrastructures inc. ne sont pas conformes à la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal adoptée le 20 décembre 2012, soit après le lancement du présent appel d'offres.

En effet, il est à noter que c'est l'ancienne politique de gestion contractuelle (C-RM-SCARM-PA-11-002) qui était en vigueur au moment du lancement et de l'ouverture de l'appel d'offres 12-12579.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique d'approvisionnement
- encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingenieur

Tél : 514-872-9402
Télécop.: 514-868-4275

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411
Télécop. : 514 872-8623
Date d'endos. : 2013-04-16

Dossier # :1133775001



Dossier # : 1133231007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Le Challenger ouest, phase 4.

Il est recommandé d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Le Challenger ouest, phase 4.

Signé par Véronique DOUCET **Le** 2013-05-02 21:07

Signataire :

Véronique DOUCET

Directrice d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1133231007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Le Challenger ouest, phase 4.

CONTENU**CONTEXTE**

Le promoteur ne peut déposer sa demande au MDDEP qu'une fois les plans et devis approuvés par la Ville. Pour ce faire, l'arrondissement et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau travaillent en étroite collaboration et le processus ne peut aller de l'avant sans l'autorisation des services.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Claude THIFFAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cybèle KAHALÉ
Secrétaire- recherchiste

Tél : 514-855-6000
Télécop. : 514 855-5907

Dossier # :1133231007

IDENTIFICATION

Dossier # :1133231007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Le Challenger ouest, phase 4.

CONTENU

CONTEXTE

Le début des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces de rues est prévu en 2013 pour la phase 4 du développement résidentiel Le Challenger ouest, situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

En vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le promoteur immobilier Développement Jean-Gascon ou son mandataire devra obtenir toutes les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) afin de réaliser ses ouvrages. De plus, selon l'article 32.3 de cette loi, les demandes transmises à cet effet doivent être accompagnées d'un certificat du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à la délivrance de l'autorisation du MDDEFP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre au promoteur immobilier d'obtenir l'autorisation du MDDEFP, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEFP pour le projet en question. Le présent sommaire décisionnel vise d'accorder cette autorisation. La Ville de Montréal ne s'oppose pas à la délivrance au promoteur immobilier Développement Jean-Gascon inc, par le ministère de l'Environnement, du certificat d'autorisation émis conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2) et confirme qu'elle acceptera que ces infrastructures lui soient cédées lorsque les travaux auront été effectués, et ce, sous sa supervision, et qu'elle les aura vérifiés et approuvés.

Pour ce qui est de la conformité de la présente demande, d'un point de vue technique, mentionnons que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau aura à se prononcer sur la conformité de la demande, en vertu de la réglementation qui s'applique au niveau du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et des plans directeurs de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La délivrance du certificat de non objection visé par le présent dossier est requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Chapitre Q.-2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les principes de développement durable tel qu'illustré dans le tableau qui suit :

Orientations	Objectifs	Action du plan de développement durable 2010-2015
Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels	Réduire de 25% le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012	Aménager des quartiers durables : Accès aux transports collectifs Parcs et verdissement
Pratiquer une gestion responsable des ressources	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau	Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie: Infrastructure verte de captage
Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts	Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007	Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain : Création de promenade verte
		Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Dang NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cybèle KAHALÉ
Secrétaire-researchiste

Tél : 855-6000, poste 4056

Télécop.: 855-5709

ENDOSSÉ PAR

Isabelle BASTIEN
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 855-6000 #4053

Télécop. : 514 855-5709

Date d'endos. : 2013-03-07

Dossier # :1133231007

**Dossier # : 1131158004**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation numéro 4 modifiée des travaux d'infrastructures de l'eau de la ville admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Il est recommandé que :

1. la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle ;
2. elle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
3. elle approuve la programmation modifiée de la ville pour 2013 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale ;
4. elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
5. elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. le conseil municipal abroge la décision CM13 0450 du 28 mai 2013 à l'égard de la programmation initiale du programme TECQ pour l'année 2013.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-24 08:55

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131158004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation numéro 4 modifiée des travaux d'infrastructures de l'eau de la ville admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de transfert de la taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ).

En 2009, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de quatre ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2013. La Ville de Montréal devrait recevoir une somme de 396 M\$ échelonnée en quatre versements annuels égaux de 99 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés par le corporatif, les arrondissements et l'agglomération.

En mai dernier, le conseil municipal a adopté la programmation 2013 du programme TECQ 2010-2013. On indiquait alors dans le sommaire que le Service de l'eau ne pourrait réaliser tous les projets permettant d'utiliser avant l'échéance du programme toutes les sommes mises à sa disposition. Des discussions étaient alors en cours avec le MAMROT afin d'assurer que la Ville puisse, malgré l'échéance formelle du programme le 31 décembre prochain, pouvoir bénéficier de toutes les subventions disponibles. Ces discussions sont maintenant terminées et le MAMROT nous autorise à déposer une programmation modifiée qui pourra être complétée en 2014 jusqu'à l'atteinte du maximum des subventions disponibles dans le TECQ 2010-2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 13 0450 - 28 mai 2013 - Approuver la programmation numéro 4 préliminaire des travaux d'infrastructures de l'eau de la ville inscrits au PTI pour 2013 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence (contribution Québec - TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (1131158002)

CM12 0847 - 24 septembre 2012 - Approuver la programmation des travaux sur les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) (1121158005)

CM11 1033 - 20 décembre 2011 - Approuver la programmation no 2 des travaux sur les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ) 2010-2013 (1111158003)

CM10 0871 - 22 novembre 2010 - Approuver la programmation des travaux sur les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour comptabiliser les subventions provenant du volet II du programme de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ) 2010-2013 (1100458008)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de modifier la programmation déjà soumise au conseil municipal en mai dernier en y intégrant plus de projets de façon à nous permettre d'atteindre le maximum des subventions disponibles dans le cadre du TECQ 2010-2013. Ainsi, même si des projets se termineront en 2014, le MAMROT s'est engagé à les considérer admissibles au TECQ 2010-2013 malgré la date limite du programme fixée au 31 décembre 2013. Une lettre du sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, monsieur Frédéric Guay, adressée au directeur général de la Ville, monsieur Robert Lamontagne, confirme cette orientation et a été mise en pièce jointe au présent dossier.

Les paramètres du programme fixent dans l'ordre les priorités suivantes applicables à la Ville de Montréal :

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Comme dans le cas du premier programme TECQ (2006-2009), la Ville compte affecter les subventions de ce programme à des projets d'agglomération et à des projets de compétence locale selon les besoins. Tous les projets de la programmation soumise ici concernent les réseaux locaux et donc exclusivement le conseil municipal et sont inscrits au PTI 2013-2015 du Service de l'eau.

La liste soumise en annexe est la programmation modifiée pour 2013 qui cumule les projets comptabilisés en 2010 (20,2 M\$), en 2011 (61,9 M\$), en 2012 (77,1 M\$) de même que les projets inscrits pour 2013 (58,4 M\$) plus une prévision pour des travaux en 2014 établie à 48,2 M \$ pour un total de 265,8 M\$. Ces projets sont admissibles au programme TECQ 2010-2013 pour les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3) de même que les projets d'auscultation des réseaux secondaires (priorité 2) et concernent l'ensemble du territoire de la Ville.

Cette programmation locale, une fois ajoutée à la programmation modifiée TECQ 2010-2013 relative des travaux sur les actifs placés sous la juridiction du conseil d'agglomération, qui totalise 168,9 M \$ (voir le sommaire décisionnel 1131158005) fera en sorte de porter à 434,7 M\$ l'ensemble de la programmation de la Ville pour le programme TECQ 2010-2013. Cette surprogrammation est voulue et nous place dans une situation où même si nous devons reporter la réalisation de certains projets programmés, nous sommes assurés d'atteindre le maximum des demandes admissibles de 396 M\$ au total au cours de 2014.

Une fois approuvée par le conseil municipal, la programmation modifiée devra être acceptée par le MAMROT.

Le présent dossier vise également à faire abroger officiellement la programmation originale approuvée par le conseil municipal le 28 mai 2013 (CM13 0450).

JUSTIFICATION

Pour toucher les subventions du programme TECQ 2010-2013, il faut que la liste des projets soit entérinée par le conseil municipal avant d'être remise au MAMROT pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sur les réseaux locaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement représentant la contrepartie de la Ville.

La décision du MAMROT de considérer admissibles au programme TECQ 2010-2013 des travaux nous permettant de terminer des projets en 2014 permet à la Ville de toucher 100 % des subventions autorisées dans le cadre du programme débuté en 2010. Cette orientation du MAMROT concrétise son appui à la Ville qui s'est imposée diverses méthodes afin d'assurer que ses processus d'octroi de contrats soient améliorés quant à l'intégrité des processus. Ces initiatives ont allongé les délais d'octroi ce qui nous aurait empêché de réaliser tous les projets subventionnables d'ici le 31 décembre 2013. La décision du MAMROT rend possible l'atteinte de nos objectifs à l'égard du programme TECQ 2010-2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à réduire les fuites d'eau et à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout dans les arrondissements de Montréal en profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 396 M\$ sur quatre ans (2010-2013).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la programmation modifiée au MAMROT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Dominique DEVEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

Tél : 514-280-4264
Télécop.: 514-872-8827

ENDOSSÉ PAR

Lucille PRUDHOMME
Adjointe à la directrice principale et responsable
de l'administration

Tél : 514-280-0066
Télécop. : 872-8827
Date d'endos. : 2013-07-22

Dossier # :1131158004



Dossier # : 1131158005

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation numéro 4 modifiée des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Il est recommandé que :

1. l'agglomération de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle ;
2. elle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
3. elle approuve la programmation modifiée de l'agglomération pour 2013 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale ;
4. elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
5. elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. le conseil d'agglomération abroge sa décision CG13 0179 du 30 mai 2013 à l'égard de la programmation initiale du programme TECQ pour l'année 2013.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-24 08:54

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131158005

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation numéro 4 modifiée des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de transfert de la taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ).

En 2009, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de quatre ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2013. La Ville de Montréal devrait recevoir une somme de 396 M\$ échelonnée en quatre versements annuels égaux de 99 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés par le corporatif, les arrondissements et l'agglomération.

En mai dernier, le conseil d'agglomération a adopté la programmation 2013 du programme TECQ 2010-2013. On indiquait alors dans le sommaire que le Service de l'eau ne pourrait réaliser tous les projets permettant d'utiliser avant l'échéance du programme toutes les sommes mises à sa disposition. Des discussions étaient alors en cours avec le MAMROT afin d'assurer que la Ville puisse, malgré l'échéance formelle du programme le 31 décembre prochain, pouvoir bénéficier de toutes les subventions disponibles. Ces discussions sont

maintenant terminées et le MAMROT nous autorise à déposer une programmation modifiée qui pourra être complétée en 2014 jusqu'à l'atteinte du maximum des subventions disponibles dans le TECQ 2010-2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0179 - 30 mai 2013 - Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (1131158003)

CG12 0365 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation numéro 3 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (1121158003)

CG11 0459 - 22 décembre 2011 - Approuver la programmation no 2 des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles aux subventions du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CG10 0456 - 16 décembre 2010 - Approuver la programmation des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles aux subventions du programme du Transfert de la taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013), à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de modifier la programmation déjà soumise au conseil d'agglomération en mai dernier en y intégrant plus de projets de façon à nous permettre d'atteindre le maximum des subventions disponibles dans le cadre du TECQ 2010-2013. Ainsi, même si des projets se termineront en 2014, le MAMROT s'est engagé à les considérer admissibles au TECQ 2010-2013 malgré la date limite du programme fixée au 31 décembre 2013. Une lettre du sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, monsieur Frédéric Guay, adressée au directeur général de la Ville, monsieur Robert Lamontagne, confirme cette orientation et a été mise en pièce jointe au présent dossier.

Les paramètres du programme fixent dans l'ordre les priorités suivantes applicables à la Ville de Montréal :

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Comme dans le cas du premier programme TECQ (2006-2009), la Ville compte affecter les subventions de ce programme à des projets d'agglomération et à des projets de compétence locale selon les besoins. Tous les projets de la programmation soumise ici concernent des infrastructures et des installations de compétence de l'agglomération et donc relèvent exclusivement du conseil d'agglomération et sont inscrits au PTI 2013-2015 du Service de l'eau.

La liste soumise en annexe est la programmation modifiée pour 2013 qui cumule les projets

comptabilisés en 2010 (46,9 M\$), en 2011 (32,4 M\$), en 2012 (23,1 M\$) de même que les projets inscrits pour 2013 (49,6 M\$) plus une prévision pour des travaux en 2014 établie à 16,9 M\$ pour un total de 168,9 M\$. Ces projets sont admissibles au programme TECQ 2010-2013 pour les projets de mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable de même que de collecte et de traitement des eaux usées (priorité 1) de même que les projets relatifs aux réseaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3) et concernent l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Cette programmation d'agglomération, une fois ajoutée à la programmation modifiée TECQ 2010-2013 relative des travaux sur les actifs de la Ville qui totalise 265,8 M\$ (voir le sommaire décisionnel 1131158004) fera en sorte de porter à 434,7 M\$ l'ensemble de la programmation de la Ville pour le programme TECQ 2010-2013. Cette surprogrammation est voulue et nous place dans une situation où même si nous devons reporter la réalisation de certains projets programmés, nous sommes assurés d'atteindre le maximum des demandes admissibles de 396 M\$ au total au cours de 2014.

Une fois approuvée par le conseil d'agglomération, la programmation modifiée devra être acceptée par le MAMROT.

Le présent dossier vise également à faire abroger la décision du conseil d'agglomération du 30 mai 2013 (CG13 0179) à l'égard de la programmation initiale soumise au conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

Pour toucher les subventions du programme TECQ 2010-2013, il faut que la liste des projets soit entérinée par le conseil d'agglomération avant d'être remise au MAMROT pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montage financier des projets retenus inscrits à la programmation ci-jointe prévoit que le financement des projets sera fait par des quotes-parts perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté. Toute municipalité liée pourra s'exempter du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement, sa part du capital. Elle pourra, si elle le souhaite, utiliser sa subvention du programme TECQ 2010-2013 pour effectuer au comptant le paiement de sa part dans ces travaux. Les subventions du programme TECQ précisées dans la pièce jointe représentent la part de Montréal dans les coûts des projets. La décision du MAMROT de considérer admissibles au programme TECQ 2010-2013 des travaux nous permettant de terminer des projets en 2014 permet à l'agglomération de toucher 100 % des subventions autorisées dans le cadre du programme débuté en 2010. Cette orientation du MAMROT concrétise son appui à l'agglomération qui s'est imposée diverses méthodes afin d'assurer que ses processus d'octroi de contrats soient améliorés quant à l'intégrité des processus. Ces initiatives ont allongé les délais d'octroi ce qui nous aurait empêché de réaliser tous les projets subventionnables d'ici le 31 décembre 2013. La décision du MAMROT rend possible l'atteinte de nos objectifs en matière de projets subventionnés dans le cadre du programme TECQ 2010-2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux rendus possibles par les subventions du programme TECQ 2010-2013 contribueront à notre pratique de gestion responsable des ressources. Ils permettront notamment à réduire la production d'eau en éliminant des fuites dans les réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière obtenue contribue à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan de financement 10 ans du Service de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la programmation modifiée au MAMROT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Richard FONTAINE)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Dominique DEVEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

Tél : 514-280-4264
Télécop.: 514-872-8827

ENDOSSÉ PAR

Lucille PRUDHOMME
Adj. dga-direction generale - resp de
l'administration

Tél : 514-280-0066
Télécop. : 872-8827
Date d'endos. : 2013-07-22

Dossier # :1131158005



Dossier # : 1134910002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, pour la réalisation de projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 au protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ / Approuver un ajustement de la base budgétaire de 1 M\$ par année, pour la période 2014 à 2017

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
2. d'autoriser les ajustements pour augmenter la base budgétaire d'un montant de 1 M\$ par année, tant en revenus qu'en dépenses, pour la période de 2014 à 2017, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-07-22 09:57

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134910002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, pour la réalisation de projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 au protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ / Approuver un ajustement de la base budgétaire de 1 M\$ par année, pour la période 2014 à 2017

CONTENU

CONTEXTE

En 2008, un protocole d'entente signé entre la Ville et le gouvernement du Québec vient préciser les modalités de mise en oeuvre d'une mesure budgétaire de 140 M\$ en faveur de la Ville de la part du gouvernement pour le soutien de son développement selon les priorités de la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

En mars 2010, le gouvernement annonce dans le budget 2010 - 2011 qu'il prolonge son appui au développement de Montréal pour cinq années additionnelles en injectant 175 M\$ pour poursuivre la réalisation de cette stratégie, à verser comme suit :

- 14 M\$ en 2012 - 2013
- 35 M\$ en 2013 - 2014
- 35 M\$ en 2014 - 2015
- 35 M\$ en 2015 - 2016
- 35 M\$ en 2016 - 2017
- 21 M\$ en 2017 - 2018

Ce protocole d'entente de 175 M\$ approuvé en juillet 2012 et géré par le Service des finances prévoyait notamment que la Ville devait déposer au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), au plus tard le 1er octobre 2012, une programmation identifiant les projets qui bénéficieront de l'aide financière prévue. La programmation proposée par le Service des finances a été approuvée par le conseil d'agglomération en septembre 2012 (CG12 0369). Elle comprend des projets inscrits à l'Entente de 140 M\$ susmentionnée et dont fait partie la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la Ville de Montréal.

La RUI est une démarche qui vise à améliorer à la fois le cadre physique et les conditions socioéconomiques des habitants des secteurs défavorisés à Montréal. À travers des interventions multisectorielles, intégrées et concertées, la RUI a donc pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers les plus démunis en agissant sur plusieurs aspects, notamment le cadre physique, l'éducation, l'emploi ou la sécurité. De façon plus spécifique, la RUI a comme objectifs :

- de développer une offre de services publics plus complète et mieux adaptée aux besoins des personnes défavorisées;
- d'améliorer le milieu physique, notamment grâce à des programmes ou projets d'habitation, d'aménagement urbain, d'espaces verts et d'équipements collectifs;
- de soutenir l'employabilité des habitants des zones RUI et encourager le dynamisme économique local;
- d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les secteurs visés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CM12 0827 du 24 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

CG08 0274 du 28 mai 2008

Approuver la programmation 2008 des projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets reliés à la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 »

DESCRIPTION

Par le biais d'un programme de subventions d'une durée de cinq ans, et en collaboration avec les arrondissements concernés, l'intervention proposée identifiera des projets issus des 12 démarches de RUI qui se déroulent présentement à Montréal (un projet par démarche RUI). Dans le but de maintenir la relative flexibilité du programme, trois critères préliminaires d'admissibilité des projets sont retenus :

- ils devront se dérouler dans une zone RUI pour favoriser la concentration des interventions;
- ils devront être issus d'un plan d'action concerté avec les acteurs locaux;
- ils devront comporter des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes approuvé par le MAMROT.

JUSTIFICATION

Dans son « Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010 - 2015 », le gouvernement du Québec considère l'approche territoriale intégrée comme un moyen privilégié de lutter contre la pauvreté. Cette approche a aussi inspiré la première orientation de ce plan visant à : « rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux. » Dans ce document, le gouvernement s'engage aussi à : « assurer la continuité des démarches existantes, telles les initiatives de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et d'approche territoriale intégrée (ATI) ».

De plus, la « Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires » du MAMROT indique que « les municipalités à revitaliser sont identifiées grâce à un indice de développement [...] il permet de constater que les citoyens de certaines municipalités vivent, de façon plus importante qu'ailleurs au Québec, des problèmes de développement et de vitalité qui se caractérisent par la faible qualité, voire la détérioration, de leur cadre de vie." Le soutien aux initiatives de RUI est aussi explicitement formulé dans ledit document : « Il faut soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée. Ce type de stratégie comprend des actions visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des résidents, la revitalisation du cadre physique ainsi que le soutien à l'habitation et au logement. Ces secteurs peuvent être ciblés par les villes en fonction de la concentration des indicateurs de pauvreté disponibles, de la déficience du cadre bâti ou de la quantité et de la qualité des équipements collectifs. »

Au niveau municipal, le projet RUI s'inscrit dans l'axe stratégique « Montréal, milieu de vie exceptionnel » de la stratégie, de développement économique et urbain, qu'est « Imaginer - Réaliser Montréal 2025. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le protocole d'entente de 175 M\$ accorde un montant de 5 M\$ sur cinq ans (2013 à 2017), à raison de 1 M\$ par an, pour des projets issus de 12 démarches RUI dans la programmation pour soutenir la stratégie RUI de la Ville de Montréal.

La Direction de la diversité sociale recommande que soit approuvé un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses de 1 M\$, requis en 2013 pour la réalisation de ce dossier ainsi que l'ajustement requis pour augmenter la base budgétaire, tant en revenus qu'en dépenses, d'un montant de 1 M\$ par année pour la période 2014 à 2017. Ce budget est financé à même le protocole d'entente susmentionné avec le MAMROT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit: « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du financement permettra de consolider les investissements sociaux dans des quartiers à forte concentration de pauvreté. La consolidation et le développement des démarches RUI s'inscrit parfaitement dans les orientations gouvernementales énoncées dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale » et la « Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires », qui font de la l'approche territoriale intégrée une de leurs priorités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication se feront selon les modalités prévues au Protocole de visibilité de l'entente signée avec le gouvernement du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2013 présentation au CE

Les projets retenus feront l'objet d'approbation par les instances appropriées et d'un suivi conjoint de la Direction de la diversité sociale et des arrondissements respectifs. Des rapports d'étape seront déposés à la fin de l'année 2013 et à la même période pour les années subséquentes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amadou Lamine CISSÉ
Conseiller(ere) en developpement
communautaire

Tél : 514-872-0606
Télécop.: 514-872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514-872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-04-15

Dossier # :1134910002



Dossier # : 1135178001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction , Bureau du design
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 17 500 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2013 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 17 500 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2013 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-08-01 09:49

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1135178001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction , Bureau du design
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 17 500 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2013 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design.

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 juin 2007, le maire de Montréal annonçait la création d'une bourse d'excellence en hommage à Phyllis Lambert, grande Montréalaise fervente protagoniste de l'excellence en architecture et ardente défenseuse de la relève en design.

À ce jour, la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal compte cinq lauréats :

- **Eugénie Manseau et Philippe Carreau** (2012), designers industriels, cofondateurs du studio Dikini, pour réaliser un voyage d'études à Séoul sur les divers types d'usage du mobilier urbain et les nouvelles technologies;
- **Guillaume Sasseville** (2011), designer industriel, pour la conception d'une série de verres à boire et de gobelets inspirée de la production industrielle de verres du début du siècle à Montréal et à Graz, où la production semi-industrielle de verres est encore active;
- **Mouna Andraos et Melissa Mongiat** (2010), designers d'environnement, pour un séjour de recherche et de création d'un mois au *Open Design City Lab* de Berlin et leur participation au festival berlinois de design DMY;
- **Ying Gao** (2009), professeure et designer de mode, pour son projet de conception de vêtements modulables dont la fabrication s'inspire directement de la transformation des environnements urbains de Berlin et Nagoya;
- **Philippe Lamarre** (2008), designer graphique, éditeur et cofondateur du studio de design multidisciplinaire Toxa, pour son projet de site Internet collaboratif sur le design graphique vernaculaire des villes de Buenos Aires, Berlin et Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE12 1218 – 1^{er} août 2012 - Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour reconduire en 2012 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal
- CE11 1141 – 3 août 2011 – Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour reconduire en 2011 la

bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE10 0421 – 30 mars 2010 – Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour reconduire en 2010 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE09 0087 – 21 janvier 2009 – Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour reconduire en 2009 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE08 0102 – 23 janvier 2008 – Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour la mise en place et la gestion de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2008

DESCRIPTION

La bourse Phyllis-Lambert Design Montréal est décernée annuellement à un designer ou à un collectif de designers montréalais qui compte moins de 10 ans de pratique et qui s'est démarqué par la qualité singulière de ses études ou travaux et pour son intérêt marqué pour la ville. La gestion de cette bourse est assumée par le Bureau du design du Service de la mise en valeur du territoire.

À la suite d'un appel de candidatures, le lauréat est choisi par un jury indépendant composé de représentants reconnus par la communauté du design et sélectionnés pour leur impartialité et leur connaissance des diverses disciplines, selon la qualité de la candidature et l'intérêt du projet proposé. La bourse est remise publiquement dans le cadre d'un événement :

2008 : Conférence de presse à l'hôtel de ville et présentation au bal du CCA

2009 : Conférence de presse à l'hôtel de ville et présentation au bal du CCA

2010 : Conférence de presse à l'hôtel de ville et présentation au bal du CCA

2011 : Soirée des Prix de Montréal pour les arts et la culture, Conseil des arts de Montréal

2012 : Soirée des Prix de Montréal pour les arts et la culture, Conseil des arts de Montréal

La bourse doit servir à un projet de perfectionnement professionnel dans l'une des villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO (Assouan, Égypte; Berlin, Allemagne; Bologne, Italie; Bradford, Norwich, Angleterre; Buenos Aires, Argentine; Beijing, Chengdu, Hangzhou, Shanghai et Shenzhen, Chine; Dublin, Irlande; Édimbourg et Glasgow, Écosse; Gand, Belgique; Graz, Autriche; Icheon, Jeonju et Séoul, Corée du Sud; Iowa City et Santa Fe, États-Unis; Lyon et Saint-Étienne, France; Melbourne et Sidney, Australie; Montréal, Canada; Nagoya, Kanazawa et Kobe, Japon; Östersund, Suède; Bogota et Popayan, Colombie; Séville, Espagne; Reykjavik, Islande).

Une bourse de 10 000 \$ est attribuée au lauréat. Elle lui permet de réaliser un projet de perfectionnement qui peut être un voyage d'études ou un stage de travail, une participation à un concours, à un atelier de design, à un colloque ou à toute autre activité pertinente pour l'avancement d'une jeune carrière en design. À son retour à Montréal, le lauréat s'engage à partager son expérience avec ses pairs au moyen d'une conférence publique, d'une publication, d'une exposition, etc.

Une convention de services professionnels a été conclue en avril 2013 visant des relations de presse pour certaines activités du Bureau du design, dont la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal. Celles-ci représentent, dans le cadre de cet engagement, une somme de 7 500 \$ taxes incluses. Au fil des ans, l'investissement de 5 000 \$ en relations de presse est devenu insuffisant, ne répondant plus aux coûts du marché. Il a donc été actualisé.

JUSTIFICATION

La bourse Phyllis-Lambert Design Montréal vise à reconnaître et à promouvoir le talent montréalais en design, en particulier celui de la relève, et à contribuer à l'enrichissement de

la démarche de ces jeunes designers qui font l'une des forces enviées de Montréal. En soutenant une démarche de perfectionnement professionnel, cette bourse sert d'important levier au démarrage d'une carrière en design et favorise l'intégration de la relève aux milieux professionnels.

De plus, en appuyant des candidatures et des projets qui portent précisément sur des thématiques en design liées à la ville, cette bourse favorise le développement d'expertises utiles pour le devenir de Montréal.

Enfin, en incitant les jeunes créateurs à développer des projets qui se dérouleront dans l'une des villes membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, la Ville favorise les échanges entre les designers d'ici et d'ailleurs ainsi que le développement de réseaux et de marchés à l'international. Cette bourse permet donc non seulement à la Ville d'appuyer la relève en design, mais aussi d'animer, de renforcer, de rendre vivant et tangible ce Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La totalité de la dépense de 17 500 \$ sera imputée à même le budget de fonctionnement 2013 du Bureau du design du Service de la mise en valeur du territoire.

Le contrat de services professionnels octroyé à la firme Volume2 au montant de 7 500 \$ taxes incluses, est inscrit au bon de commande 851788 en date du 29 avril 2013.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bourse Phyllis-Lambert Design Montréal contribue à la professionnalisation et à la mise en réseau internationale de la relève montréalaise en design. Elle encourage les jeunes créateurs à enrichir leur démarche et les stimule à approfondir leurs connaissances des problématiques de design liées à la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication suivantes sont associées à la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal :

- Campagne de relations de presse pour le lancement de l'appel de candidatures et l'annonce des lauréats

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 août Lancement de l'appel de candidatures de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

8 août au 4 octobre Période de dépôt des dossiers de candidature

Sem. du 14 octobre Tenue du jury

Novembre 2013 Annonce du lauréat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie JECROIS
Commissaire - developpement economique

Tél : 514-872-5388
Télécop.: 514 872-6414

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée LACROIX
Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef
d'equipe

Tél : 514-872-2179
Télécop. : 514 872-8520
Date d'endos. : 2013-07-02

Dossier # :1135178001



Dossier # : 1136178005

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximum de 602 446,01 \$ taxes incluses pour l'acquisition de bottes HAIX Hero, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Boivin & Gauvin appel d'offres 12-11861

Autoriser une dépense maximum de 602 446,01 \$ taxes incluses pour l'acquisition de paires de bottes HAIX Hero, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Boivin & Gauvin appel d'offres 12-11861.

1. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean BARTOLO **Le** 2013-07-18 12:16

Signataire : Jean BARTOLO

Directeur adjoint - sim
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles

IDENTIFICATION

Dossier # :1136178005

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximum de 602 446,01 \$ taxes incluses pour l'acquisition de bottes HAIX Hero, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Boivin & Gauvin appel d'offres 12-11861

CONTENU

CONTEXTE

Les bottes de combat sont des équipements de protection individuels obligatoires selon la Loi sur la santé et sécurité du travail pour les pompiers dans l'accomplissement de leur travail. L'entente-cadre de 5 ans, conclue en 2012, visait à remplacer les bottes de caoutchouc (désuètes) par des bottes de cuir. Les bottes de cuir ont une durée de vie plus longue, peuvent être ressemelées et fournissent un niveau de protection et d'ergonomie accru.

À la suite de l'entente-cadre conclue en 2012, le SIM a mis en œuvre un programme de remplacement des bottes de combat de caoutchouc par des bottes de cuir. Dans le cadre de ce programme de remplacement, en 2012, le SIM a acquis 1 050 paires de bottes de combats. La présente autorisation de dépenses permettra de compléter ce programme de remplacement par l'acquisition de 1 420 paires de bottes. Ainsi, 2 470 paires de bottes auront été acquises pour un total de 1 047 917 \$. En ce qui a trait aux années subséquentes de l'entente-cadre, le SIM prévoit des achats de bottes pour les recrues et les besoins ponctuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12-0353 - 27 septembre 2012

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture de bottes de cuir de marque et modèle Haix Hero - Appel d'offres public 12-11861 (3 soums.)

CE12 1002 - 20 juin 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres et approuver la grille d'évaluation qualitative pour établir une entente-cadre de 5 ans pour la fourniture de bottes de combat incendie en cuir pour le SIM, selon le devis 12-11861.

DG113838002 - 2 mai 2011

Conclure avec la firme Boivin & Gauvin inc., une entente-cadre de 12 mois ou jusqu'à concurrence de 99 999,99 \$, toutes taxes comprises, selon la première des deux éventualités, pour la fourniture sur demande de bottes de caoutchouc pour le combat incendie, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 11-11593 (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les bottes de combat en cuir de marque Haix, modèle Hero sont acquises afin de remplacer les bottes de caoutchouc actuellement utilisées qui sont soit discontinuées ou ne présentent pas l'homologation (CSA), homologation requise pour être utilisées en milieu de travail au Québec. Les bottes ont une résistance élevée aux différents hasards du métier de pompier, le cuir étant plus résistant que le caoutchouc. Le confort et le support à la cheville de ce type de botte diminuent le risque de blessure aux chevilles, genoux, dos et accroissent le rendement et l'endurance du pompier. De plus, contrairement aux bottes de caoutchouc, les bottes de cuir peuvent être réparées et ressemelées.

JUSTIFICATION

L'acquisition et la distribution des bottes de combat ont débuté en 2012 et se poursuivent en 2013 pour compléter la distribution à tous les pompiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense relative à l'acquisition des bottes sera assumée au budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal au compte Atelier-cuir; achat de biens non capitalisés "Tenues de combat, Bottes".

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouveau modèle de bottes de combat en cuir a une durée de vie plus longue et peut être ressemelé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les bottes de combat étant un bien de consommation courante, il est essentiel pour le SIM d'être en mesure d'en acquérir, l'embauche de nouveaux pompiers et le remplacement des bottes ayant atteint leur durée de vie utile ou ayant subi des dommages, c'est pourquoi le SIM désire aller de l'avant avec l'achat de nouvelles bottes de combat en cuir. Leur durée de vie accrue combinée à une réduction marquée des accidents du travail est non négligeable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisition selon les besoins liés à l'embauche de recrues et par la suite, selon les besoins ponctuels de mai 2013 à décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements administratifs «Contingence, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-12-010) et « Confidentialité des estimations des contrats» (C-OG-DG-D-12-005).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles
(Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Krystel DOUCET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LIMOGES
Chef aux opérations

Tél : 514-872-6116
Télécop.: 514 872-6896

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MIREAULT
Chef de division

Tél : 514-872-4720
Télécop. : 514-872-6894
Date d'endos. : 2013-07-05

Dossier # :1136178005



Dossier # : 1134352001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 602 000 \$ en provenance du PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud- Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Ville-Marie pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs.

Il est recommandé :

- d'autoriser un virement budgétaire de 602 000\$ en provenance du PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension et de Ville-Marie pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-07-23 10:41

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134352001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 602 000 \$ en provenance du PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Ville-Marie pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) a amorcé un virage en 2010 en procédant à un virement budgétaire de 726 000 \$ pour investir massivement dans l'acquisition de nouveaux équipements dans le but de contrer le vieillissement du matériel roulant. La situation était devenue très préoccupante puisqu'elle affectait la qualité et l'offre de services. Cet investissement massif de rattrapage ne comblait pas l'ensemble des besoins et nous avons poursuivi le processus en 2012 (CE12 1035)

L'acquisition de nouveaux équipements dans le cadre d'une augmentation de l'offre de services par des aménagements ou de nouvelles activités relève de la DGPV. La DGPV a préparé conjointement avec les arrondissements concernés les requêtes d'achat pour des équipements nécessaires dans un souci d'amélioration de la sécurité ou de changement des pratiques. L'objectif pour cette année et les années à venir est d'améliorer les pratiques dans le respect du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise et de la Politique verte du matériel roulant. Il est prévu de réaliser le plan d'acquisitions sur quelques années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1035 - 20 juin 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 242 000 \$ en provenance du PTI 2012-2014 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont - La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs.

CE10 2059 - 22 décembre 2010 - Autoriser un virement budgétaire de 726 000,00 \$ en provenance du budget PTI 2010-2012 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service du développement et des opérations vers les arrondissements de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont - La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray - Saint-Michel - Parc Extension.

DESCRIPTION

Ce dossier présente la liste des nouveaux équipements requis afin d'améliorer la qualité de l'entretien des installations offertes au public dans les parcs Angrignon, Promenade-Bellerive, Jarry, La Fontaine, Jeanne-Mance et Maisonneuve, parcs dits "corporatifs". De nouveaux équipements sont également requis pour le parc du Mont-Royal et le Complexe environnemental Saint-Michel qui sont de compétence d'agglomération. La pertinence et l'usage de chacun des équipements sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type de véhicule	Usage
Compétence corporative	
MAISONNEUVE	
Voiturette de golf 6 passagers	Circulation sécuritaire des employés (cols blanc et bleu) dans les événements, tournages et la fin de semaine
Tracteur	Faucheuse, chargement et aération des sols, travaux saisonniers, nivelage des sentiers en poussière de pierre
LA FONTAINE ET JEANNE-MANCE	
Tracteur de ferme avec accessoires	Aération des terrains sols, entretien des terrains sportifs, déneigement des sentiers, des patinoires et de l'étang du parc La Fontaine, travaux saisonniers, nivelage des sentiers en poussière de pierre
Tondeuse 72" avec souffleur à feuilles	Forêt urbaine mature apportant beaucoup de feuilles et entretien des pelouses
JARRY	
Véhicule électrique avec cabine	Pour la circulation et l'entretien dans les événements et la fin de semaine
PROMENADE-BELLERIVE	
Camion avec grue et benne basculante	Appareil de levage pour les sacs dans les poubelles de grande capacité et de transport vers les sites de disposition
ANGRIGNON	
Tondeuse 168"	Appareil plus flexible pour la tonte - diminution des blessures aux arbres
Camion avec grue et benne basculante	Appareil de levage pour les sacs dans les poubelles de grande capacité et de transport vers les sites de disposition
Compétence d'agglomération	
MONT-ROYAL	
Véhicule tout terrain diesel avec 6 roues	Adapté aux sentiers forestiers en montagne
COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL SAINT-MICHEL	
Fardier 2 - 4 tonnes	Transport du mobilier pour les événements
Tracteur avec accessoires	Entretien des prairies, travaux saisonniers et déneigement du parc, nivelage des sentiers en poussière de pierre

JUSTIFICATION

Les budgets d'acquisition de matériel roulant des arrondissements reliés à l'entretien des grands parcs permettent de remplacer le matériel déjà en inventaire. Cependant, l'acquisition de nouveaux équipements en vue d'augmenter la performance d'entretien et la qualité des installations relève de la DGPV.

L'acquisition de nouvelles machineries en 2010 a apporté plusieurs bénéfices dont le dégagement des chemins, des sentiers et bordures des caniveaux en raison de la présence d'herbes hautes, la cueillette des détritiques dans la végétation et la mécanisation du ramassage des feuilles automnales dans les caniveaux au lieu de le faire manuellement. Ces bénéfices sont principalement reliés à la propreté et à l'esthétique du parc.

La phase d'acquisitions 2012 de matériel roulant a permis l'amorce du programme d'entretien préventif. Concrètement, l'acquisition de nouvelles machineries a apporté les améliorations suivantes :

- Usage de tondeuses plus adaptées pour la découpe près des arbres qui diminuent les blessures;
- Augmentation du sentiment de sécurité par l'utilisation de véhicules de plus petite dimension, car la visibilité des conducteurs est accrue, la vitesse des déplacements est moindre que celle d'une camionnette et leur présence dans la foule est mieux acceptée que les camionnettes. Le choix de véhicules électriques est préconisé lorsque possible;
- Diminution des risques de blessures des employés dans certaines manipulations de machines-outils.

La DGPV poursuit les mêmes objectifs en 2013 et amorce l'implantation de la gestion des matières résiduelles (déchet et recyclage) dans le réseau des grands parcs. Ceci nécessite l'achat d'équipements spécialisés permettant de faire la levée des sacs qui seront dans les contenants à grande capacité ainsi que le transport de ces matières résiduelles en dehors des parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DGPV dispose d'une enveloppe budgétaire associée au programme d'acquisitions de nouveau matériel roulant. Elle ne peut procéder elle-même à l'acquisition de matériel roulant qui sera intégré dans les flottes d'arrondissements. Le présent dossier nécessite un virement budgétaire de 602 000 \$ en provenance du PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Ville-Marie.

Les arrondissements prépareront un sommaire décisionnel lors de l'octroi de contrats et adresseront une demande d'intervention à la Direction des grands parcs et du verdissement et à la Direction de la comptabilité et du contrôle financier du Service des finances afin que les crédits autorisés soient virés.

Les dépenses pour le Complexe Environnemental Saint-Michel et le parc du Mont-Royal seront assumées à 100 % par l'agglomération. La ville-centre assume 100 % des dépenses pour les parcs de compétence corporative nommés dans le tableau de description.

Pour les comptes de provenance et d'imputation, voir les interventions des ressources financières de la Direction des grands parcs et du verdissement et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de matériel roulant contribuera à améliorer l'accès aux espaces verts, aux équipements de loisirs et à la conservation de milieux naturels. Cela répondra à deux principes de développement durable, soit une meilleure qualité de vie et une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'achat de nouveaux types d'équipement permettra de contrer les impacts négatifs suivants :

- dégradation des infrastructures du parc;
- risque de blessures des employés durant la manipulation de machines-outils;
- usage d'outils polluant ou générant des nuisances sonores.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les arrondissements concernés seront responsables du cheminement des acquisitions du matériel roulant.

Les acquisitions seront sérigraphiées avec la signature visuelle du Réseau des grands parcs afin d'augmenter la visibilité des grands parcs et de les distinguer du reste de la flotte de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les arrondissements respecteront les politiques et les encadrements en vigueur à la Ville lors de l'acquisition du matériel roulant.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Jean-Yves CHAMPIGNY)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Éric ROBERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens_du greffe et des services administratifs (Jeanne-Aïcha BA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia DI GENOVA
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514-280-2324
Télécop.: 514 280-8705

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR
Chef de division

Tél : 514-280-6721
Télécop. : 514 280-6787
Date d'endos. : 2013-06-20

Dossier # :1134352001



Dossier # : 1130352003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 500 000\$ en provenance du budget réservé au programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) dans le PTI du Service des Finances vers le PTI d'Espace pour la vie en vue de la réalisation d'un projet visant à faciliter la circulation des aînés entre les quatre institutions d'Espace pour la vie dans le cadre du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

Il est recommandé:

D'autoriser un virement budgétaire de 500 000\$ en provenance du budget réservé au programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) dans le PTI du Service des Finances (projet 79002) vers le PTI d'Espace pour la vie (Projet 37000 - programme de maintien) en vue de la réalisation d'un projet visant à faciliter la circulation des aînés entre les quatre institutions d'Espace pour la vie dans le cadre du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Gilles VINCENT **Le** 2013-07-30 08:49

Signataire :

Gilles VINCENT

Chef du jardin botanique
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1130352003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 500 000\$ en provenance du budget réservé au programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) dans le PTI du Service des Finances vers le PTI d'Espace pour la vie en vue de la réalisation d'un projet visant à faciliter la circulation des aînés entre les quatre institutions d'Espace pour la vie dans le cadre du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a signé une entente avec le ministère de la Famille et des aînés (MFA) faisant de la Ville de Montréal une MADA ou "Municipalité amie des aînés". Cette entente permet à la Ville de se doter d'un plan d'action répondant aux besoins exprimés par les aînés montréalais et de mettre en place différents projets en ce sens.

Dans leurs sphères d'activités respectives, et par les actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium ont la même ambition: accompagner l'humain pour mieux vivre la nature. En se positionnant comme un Espace pour la vie, les quatre institutions affirment leur volonté de permettre à leurs disciplines respectives de dialoguer les unes avec les autres afin d'offrir un portrait plus complet de la nature. Elles s'engagent à partager encore davantage leur vaste patrimoine et leurs savoirs scientifiques avec le plus grand nombre ; à faire vivre une expérience encore plus marquante, conjuguant sciences et de l'émotion. Elles initient un grand mouvement et convient les citoyens à y participer activement, à s'engager pour la biodiversité et le développement durable et, conséquemment, à modifier leurs habitudes de vie et se faire eux-mêmes porteurs du message.

Plus d'un kilomètre sépare le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan de l'Insectarium et du Jardin botanique. Ce parcours peut s'avérer fastidieux, particulièrement pour un aîné ou une personne à mobilité réduite. Dans le cadre de son "Plan d'affaires/Plan de vie" 2009-2017, Espace pour la vie prévoit l'aménagement d'une Grande place reliant les quatre institutions, une place dédiée à l'humain et à la nature. Elle permettra entre autres de faciliter la mobilité et la circulation des visiteurs en transformant ce grand espace pour l'instant peu invitant et en offrant des expériences agréables, ludiques et en lien avec la mission d'Espace pour la vie.

Espace pour la vie propose un projet en deux volets pour faciliter l'accès des aînés à ses quatre institutions et leur faciliter la circulation sur le site. Ce projet a été accepté par la Direction de la Diversité sociale et entériné par le Conseil municipal lorsqu'il a adopté le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 (action 4.16). Pour réaliser le projet un virement entre le budget réservé pour le programme MADA et le PTI d'Espce pour la vie est requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0850 (2012-09-25): Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, élaboré dans le cadre de la démarche "Municipalité amie des aînés" (MADA).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'autoriser un virement budgétaire de 500 000,00 \$, en provenance du PTI Finances - Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA) vers le PTI d'Espce pour la vie pour faciliter les déplacements des aînés et des personnes à mobilité réduite entre les quatre institutions d'Espce pour la vie,

Cette somme servira à la réalisation des deux volets du projet:

Volet 1: navettes (200 000\$)

Il s'agit de faire l'acquisition de deux navettes électriques qui transporteront des visiteurs entre les quatre institutions d'Espce pour la vie en haute saison. Ces navettes seront réservées aux aînés et aux personnes à mobilité réduite. Les navettes suivront un parcours sur le site qui reliera le site Biodôme/Planétarium au site Jardin botanique/Insectarium en passant sous le viaduc de la rue Sherbrooke. Les navettes n'iront pas dans la rue. Elles circuleront en partie sur le site du Parc olympique, selon des conditions qui à déterminer.

Chacune des navettes pourra accueillir entre 11 et 14 passagers. Elles seront en opérations aux périodes suivantes:, de 9 h à 19 h:

- Du 15 mai à la 3e semaine de juin - fins de semaine seulement (10 jours)
- De la 3e semaine de juin à la Fête du travail - tous les jours (76 jours)
- De la Fête du travail au 1er novembre - fins de semaine seulement (16 jours)

Préalablement à leur mise en opération, la modification du moteur des navettes sera nécessaire pour offrir la puissance et l'autonomie électrique suffisante pour monter la côte de 16% sous le viaduc de la rue Sherbrooke pendant toute la journée.

VOLET 1 - NAVETTE	Coût	Date de début	Date de fin
<i>Étapes terminées</i>			
Appel d'offres public pour l'acquisition de deux navettes (# 13-12896)	35 200\$	13 mai 2013	3 juin 2013
<i>Étapes à venir</i>			
Aménagements et infrastructures mobiles (abris, bancs, rampe d'accès, borne de recharge...)	97 800\$	Août 2013	Novembre 2013
Modification du moteur	57 000\$	Septembre 2013	Novembre 2013
Signalisation (panneaux, marquage au sol...)	10 000\$	Octobre 2013	Mai 2014

TOTAL	200 000\$		
--------------	----------------------	--	--

Volet 2: Sentier nature (300 000\$)

Le second volet consiste à aménager un Sentier nature muni d'une rampe et de paliers suivant un parcours avec une pente adoucie, ce qui facilitera l'ascension ou la descente de la côte à pied ou en fauteuil roulant. Ce sentier nature suivra sensiblement le même parcours que la navette électrique et recouvrira une section actuellement gazonnée qui appartient à l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (voir section 7a dans le plan en pièce jointe).

Le sentier nature sera conçu sur un modèle de plan en "zigzag" pour diminuer le dénivelé de la pente. Il comprendra, pour assurer la sécurité et le bien-être des aînés, une base en bois résistante aux intempéries avec une rampe, un revêtement sécuritaire non glissant, des bancs pour se reposer, des zones d'ombres. Un aménagement paysager, composé d'arbustes, de graminées, de plantes nectarifères propices à l'observation des insectes et des papillons et de panneaux d'interprétation, sera également créé dans le jardin linéaire attenant.

Afin de satisfaire au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les plans du Sentier nature seront soumis aux autorités compétentes.

VOLET 2 - SENTIER NATURE	Coût	Date de début	Date de fin
<i>Étapes à venir</i>			
Honoraires architecte-paysagiste	30 000\$	Août 2013	Mai 2014
Approbation des plans par l'arrondissement	0\$	Septembre 2013	Septembre 2013
Construction du sentier en bois	100 000\$	Septembre 2013	Novembre 2013
Infrastructures et fondations	30 000\$	Octobre 2013	Octobre 2013
Mobilier	20 000\$	Novembre 2013	Novembre 2013
Panneaux	10 000\$	Octobre 2013	Mai 2014
Aménagement paysager (arbustes, arbres...)	90 000\$	Mai 2013	Mai 2014
Divers	20 000\$	Septembre 2013	Mai 2014
TOTAL	300 000 \$		

Les deux volets du projet répondent également à la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal puisqu'ils visent aussi à améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux infrastructures municipales que sont le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan, institutions qui sont déjà adaptées à recevoir ces personnes et qui continuent leur programme d'amélioration en ce sens.

Par l'intermédiaire de l'organisme Kéroul, dont la mission vise à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte, les personnes en situation de handicap sont directement impliquée dans la réalisation de ces projets, puisqu'elle sont invitée à bonifier les projets en vue d'une accessibilité universelle, et ce dès leur phase de conception.

Ainsi, le choix de la navette qui reliera les institutions a été validé avec Kéroul. Elle sera équipée de rampes et d'aménagements intérieurs qui permettront l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les différentes stations d'arrêt seront également adaptées aux besoins.

La conception du Sentier nature et de sa passerelle n'est quant à elle pas encore entamée, mais il est d'ors et déjà prévu que les architectes qui y travailleront intégreront les

membres de l'organisme Kéroul dans leurs réflexions pour optimiser les choix en vue d'une accessibilité universelle.

Ces projets viennent bonifier les engagements d'Espace pour la vie dans le cadre du Plan d'action 2012-2014 de la Ville de Montréal inspiré de la Politique municipale d'accessibilité universelle.

Pour finir, les deux volets du projet profiteront également aux jeunes familles qui se déplacent avec des poussettes.

JUSTIFICATION

Espace pour la vie siège depuis deux ans sur le comité de pilotage MADA de la Ville de Montréal. Lors des consultations publiques tenues auprès des aînés en 2012, les enjeux de déplacements à l'intérieur du Jardin botanique et entre les institutions d'Espace pour la vie ont été soulevés à maintes reprises. La problématique du Jardin botanique a été résolue en mai 2013 par la mise en service d'une navette électrique ouverte à tous les visiteurs, mais l'enjeu de déplacement entre les institutions demeurait entier. C'est la raison pour laquelle le projet visant à faciliter la circulation des aînés entre les quatre institutions d'Espace pour la vie a été identifié au Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015

Volet 1 - navettes

Entre 1993 et 2009, il y a eu un service de navette qui reliait le Biodôme à l'Insectarium et au Jardin botanique. Ces navettes étaient des autocars conventionnels loués et il y avait aussi un minibus pour le transport adapté. Le service a été aboli en 2009 pour des raisons budgétaires et écologiques. Grâce au projet MADA, il est maintenant possible d'offrir ce service à nouveau aux visiteurs des institutions d'Espace pour la vie. Toutefois, le service sera offert avec une formule différente, la navette sera à l'usage exclusif des aînés et des personnes à mobilité réduite.

Pour être cohérent avec la mission d'Espace pour la vie et pour répondre aux engagements de la Ville en matière de développement durable, les nouvelles navettes seront propulsées par un moteur électrique. Les recherches ont démontré qu'il n'existait pas sur le marché de navette électrique suffisamment performante pour monter la côte, outre des autobus massifs et coûteux destinés au transport en commun sur rue. C'est pourquoi une modification du moteur est requise pour offrir la puissance électrique nécessaire afin que les navettes puissent monter la côte plusieurs fois par jour. Cette option demeure moins coûteuse qu'un gros autobus électrique destiné au transport en commun, tout en offrant un véhicule plus adapté au site.

Volet 2 - sentier nature

C'est dans le cadre de la Grande place décrite ci-haut qu'Espace pour la vie souhaite aménager un sentier nature sécuritaire, accessible et accueillant.

Le sentier nature permettra:

- l'amélioration de la sécurité dans le secteur, car il s'agit d'une zone de passage de véhicules lourds;
- l'amélioration de l'accessibilité physique, en adoucissant la pente de 16% dans la côte;
- l'embellissement du site avec un aménagement accueillant et fleuri

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de réaliser le projet décrit dans ce dossier décisionnel, un virement de 500 000\$ doit être effectué au PTI d'Espace pour la vie (projet 37 000 - programme de maintien) à partir du PTI du Service des Finances (projet 79002 - programme Municipalité Amie des Aînées), soit 200 000\$ pour le sous-projet des navettes et 300 000\$ pour le sous-projet du Sentier nature.

Dans l'éventualité où le budget n'est pas complètement dépensé en 2013, un report de la somme résiduelle dédiée à ce projet sera demandé pour l'année 2014 au comité de priorisation du PTI 2015-2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Un montant de 50 000\$ par an sera prévu à partir de 2014 au budget d'Espace pour la vie afin de pourvoir aux salaires des opérateurs de navette.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En offrant un service de navette électrique, ce projet contribuera à l'objectif de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise tout en contribuant à l'essor de nouvelles technologies propres grâce aux ajustements apportés aux navettes qui en feront des véhicules électriques uniques.

Il contribuera également à l'action 5 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise: encourager l'électrification des transports.

Sur la plan social, ce projet aura un effet bénéfique pour les aînés, les personnes à mobilité réduite, incluant les familles, en leur facilitant l'accès aux institutions d'Espace pour la vie.

Aussi, l'aménagement du Sentier nature mettra en valeur la biodiversité locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéance de l'action 4.16 du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 est 2013. Espace pour la vie prévoit donc faire l'acquisition des véhicules et des infrastructures en 2013, pour une mise en service au printemps 2014.

Il faut prévoir 45 jours pour recevoir les navettes à partir de la date d'émission du bon de commande. Ensuite, la modification du moteur peut prendre jusqu'à trois mois, ce qui mène au mois de décembre si la décision d'aller de l'avant est prise début août.

L'appel d'offres pour l'acquisition des navettes a déjà été effectué et la soumission est valable pour 120 jours à partir du 3 juin, soit jusqu'au 1er octobre 2013. Afin de pouvoir acquérir les navettes, il est important que le virement soit effectué avant cette date. Aucune dépense n'a encore été engendrée.

Par ailleurs, les travaux d'infrastructures et fondations pour le Sentier nature doivent absolument débiter à l'automne pour que le Sentier soit prêt au printemps 2014.

Ce service de navette serait le premier au Québec à offrir un service de transport en commun exclusif aux aînés et aux personnes à mobilité réduite dans des véhicules 100% électriques. Il existe déjà des navettes électriques pour le transport de passagers, comme celle du Jardin botanique par exemple. Il existe déjà des fauteuils ou véhicules électriques pour le transport individuel de personnes à mobilité réduite, comme à l'aéroport Trudeau.

Mais d'après nos recherches, il n'existe pas au Québec de service de transport en commun exclusif aux aînés et aux personnes à mobilité réduite dans des véhicules 100% électriques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communication sera développé et mis en oeuvre pour le lancement de la navette et l'inauguration du sentier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

VOLET 1 - NAVETTE	Échéance
Réception et assemblage de la navette	août 2013
Aménagements et infrastructures mobiles (abris, bancs, rampe d'accès, borne de recharge...)	Novembre 2013
Modification du moteur	Novembre 2013
Réception des véhicules et essais routiers	Décembre 2013
Signalisation (panneaux, marquage au sol...)	Mai 2014
Mise en service des navettes	Mai 2014

VOLET 2 - SENTIER NATURE	Échéance
Conception	Août 2013
Approbation des plans par l'arrondissement	Septembre 2013
Infrastructures et fondations	Octobre 2013
Construction du sentier en bois	Novembre 2013
Mobilier	Novembre 2013
Signalisation et panneaux	Mai 2014
Aménagement paysager (arbustes, arbres...)	Mai 2014
Ouverture du sentier	Mai 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment:

- Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 - Engagement 4: Faciliter les déplacements des aînés dans la ville
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 - Action 5: Encourager l'électrification des transports
- Politique verte du matériel roulant - Action 2.6: Acquérir des véhicules outils électriques lorsque le besoin s'y prête et que l'investissement est justifié comme les surfaceuses à glace électriques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mokhtar Mehdi LEKEHAL)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises (Olivier CARIGNAN DE CARUFEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald JEAN-GILLES
CONSEILLER EN PLANIFICATION
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tél : 514-868-3052
Télécop.: 514-8721455

ENDOSSÉ PAR

Julie BOURBONNAIS
Adjointe au directeur et chef de division
ressources humaines

Tél : 514-868-3026
Télécop. : 514-872-1455
Date d'endos. : 2013-07-12

Dossier # :1130352003

CE : 30.009

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131354002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque Villeray dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension au coût de 18 703 768 \$ taxes incluses (17 939 134 \$ au net). Autoriser dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC) un montant de 14 531 875 \$ taxes incluses (13 939 117 \$ au net) nécessaire à la réalisation de ce projet. Autoriser les virements budgétaires lors de l'octroi des contrats relatifs au projet.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. D'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques, la poursuite du projet de construction de la bibliothèque de Villeray dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension selon les paramètres techniques et financiers mentionnés au dossier décisionnel ;
2. D'autoriser, à cette fin, des virements budgétaires de la Direction de la culture et du patrimoine à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension jusqu'à concurrence de 13 939 117 \$ (au net) lors de l'octroi des contrats relatifs à la réalisation de ce projet, le tout conformément aux informations budgétaires mentionnées au dossier.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-13 11:24

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131354002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque Villeray dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension au coût de 18 703 768 \$ taxes incluses (17 939 134 \$ au net). Autoriser dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC) un montant de 14 531 875 \$ taxes incluses (13 939 117 \$ au net) nécessaire à la réalisation de ce projet. Autoriser les virements budgétaires lors de l'octroi des contrats relatifs au projet.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions prévues dans le processus administratif et décisionnel du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques soit le Programme RAC (CE09 1757), le comité consultatif RAC s'est réuni le 13 septembre 2012, afin d'analyser et d'évaluer le projet de construction de la bibliothèque Villeray déposé par l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Ce comité consultatif est composé de représentants du ministère de la Culture et des Communications (MCC), de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), de la Direction des immeubles (DI), de la Direction de l'Approvisionnement et de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP).

Au terme de cette rencontre et après délibérations, certains aspects devaient être revus et complétés pour finaliser le programme fonctionnel et technique (PFT). Les documents finaux transmis en mai 2013 complètent le PFT. Suite à cette étape, le comité consultatif transmet à l'arrondissement ses recommandations et suggestions dans le but de bonifier le projet. Le comité consultatif est maintenant en mesure de recommander au comité exécutif d'autoriser la poursuite du projet de construction de la nouvelle bibliothèque Villeray.

Ce projet immobilier s'inscrit dans le cadre de l'Entente MCC - Ville sur le développement culturel de Montréal. L'Entente 2008-2011 prévoyait un montant de 60 000 000 \$ et celle de 2011-2012 , un montant de 10 700 000 \$. La nouvelle Entente 2012-2015 porte sur un ajout de 60 000 000 \$. La Ville dispose d'un montant total de 130 700 000 \$ pour réaliser les projets de bibliothèque.

À ce jour, des recommandations de crédits totalisant un montant de 56 649 256 \$ ont été signées pour les cinq projets suivants : Marc-Favreau, Le Boisé, Saul-Bellow, Pierrefonds et centre culturel Notre-Dame-de-Grâce. Il reste donc un solde de 74 050 711 \$ pour couvrir la contribution financière de la bibliothèque de Villeray et autres projets à venir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0666 - 23 août 2011 Le CM autorise un règlement d'emprunt de 50 000 000 \$ les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales (1110003003);

CE 10 0277 - 10 mars 2010 Le CE autorise le démarrage de l'ensemble des études préliminaires pour la réalisation de trois projets de bibliothèque dans le cadre du programme RAC dont la bibliothèque Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension (1090003002)

CG09 0426 - 24 septembre 2009 Le CG approuve le projet de convention supplémentaire n° 1 modifiant l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 intervenue entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal, portant la contribution respective Ville/MCC de 15 000 000 \$ à 30 000 000 \$ (1091213004)

CE09 1757- 23 septembre 2009 Le CE autorise les modifications du texte du Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires. (1090003001)

CA09 14 0067 - 7 avril 2009 Le CA dépose une demande d'aide financière au programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de la Ville de Montréal pour la mise aux normes de la bibliothèque Le Prévost

CE09 0007 - 14 janvier 2009 Le CE autorise la mise en place du processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques afin de permettre la gestion efficace du programme RAC et des sommes qui lui sont dévolues, l'attribution équitable des crédits aux arrondissements pour leurs projets et l'ajustement aux fluctuations du marché. Autoriser des modifications au texte du programme RAC. (1081208004)

CM08 0505 - 16 juin 2008 Le CM autorise un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales (1071608007)

CE07 1967 - 5 décembre 2007 Le CE confirmation de la mise en place du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC). (1071608001)

DESCRIPTION

En réponse au diagnostic sur les bibliothèques publiques de Montréal, l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension souhaite une bibliothèque d'une superficie de l'ordre de 3 000 m² alors que l'actuelle bibliothèque Le Prévost a une superficie locative de 1 400 m². Après avoir procédé à une analyse comparative des avantages, des inconvénients et des coûts entre un scénario de rénovation-agrandissement de l'actuelle bibliothèque et celui d'une construction neuve, l'arrondissement a retenu cette seconde option. La bibliothèque Villeray sera donc construite sur le site de l'actuelle bibliothèque Le Prévost, avenue Christophe Colomb.

La nouvelle bibliothèque vise une superficie de 2912 m² et sera logée dans un immeuble

adjacent et complémentaire aux installations actuelles du Patro Le Prévost.

L'arrondissement a déposé une demande officielle de soutien financier pour ce nouvel équipement dans le cadre du Programme RAC. Quant aux locaux de la bibliothèque actuelle, ils demeurent propriété de l'arrondissement et plusieurs scénarios sont à l'étude pour leur utilisation future.

Le PFT , incluant une estimation budgétaire préparée par un économiste de la construction, présente un coût global de projet de 18 703 768 \$ taxes incluses (17 938 134 \$ au net).

Le montant de la contribution de la Ville et du MCC pour ce projet s'élève à 14 531 875 \$ taxes incluses (13 939 117 \$ au net). Ce montant correspond à une contribution de l'ordre de 80 % des coûts admissibles dans le cadre du programme RAC. Le solde de 4 171 893 \$ taxes incluses (4 000 017 \$ au net) est à la charge de l'arrondissement.

Ce projet fera l'objet d'un concours d'architecture, selon un processus conforme aux exigences de l'Ordre des architectes du Québec et du MCC, contribuant ainsi à consolider le statut de Montréal « Ville UNESCO de Design ». Sur le plan environnemental, une certification LEED est visée pour ce projet.

JUSTIFICATION

Le projet vise à combler le déficit de l'arrondissement en matière d'offre de service, tant sur les plans qualitatif que normatif. En regard des conclusions du *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal* (publié en 2005 et mis à jour en 2007), une intervention est donc justifiée pour offrir à la population de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension une bibliothèque moderne, attrayante, fonctionnelle et ouverte à sa communauté.

Tous les arrondissements, sauf un (arrondissement d'Outremont), ont signifié à la DCP leurs intentions en matière de rénovation, d'agrandissement ou de construction au cours des dix (10) prochaines années. Au total, 27 avis d'intention ont été formulés auprès de la Direction de la culture et du patrimoine.

À terme, ce Programme permettra à tous les arrondissements de déployer une offre de service de qualité en matière de bibliothèque. Il est toutefois entendu que la Direction de la culture et du patrimoine encourage les arrondissements à investir au-delà des normes minimales, afin d'assurer une bonification maximale du service aux citoyens. Ces efforts démontrent la volonté de la Ville de faire de Montréal une métropole culturelle de création, de savoir et d'innovation. Le Programme s'inscrit donc dans le cadre de la « Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 » et dans le Plan d'action du « Rendez-vous novembre 2007-2017 Montréal, métropole culturelle ».

De plus, la modernisation du réseau des Bibliothèques de Montréal est une composante essentielle dans un processus d'auto formation de la population et de formation continue de la main-d'œuvre. Ces nouvelles bibliothèques sont aussi des outils à la disposition des intervenants locaux pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que la médiation culturelle auprès des clientèles fragiles. À long terme, ce Programme est une contribution importante aux objectifs visant à faire de Montréal « une ville du savoir ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande le versement d'un montant admissible dans le cadre du Programme RAC de 14 531 875 \$ taxes incluses (13 939 117 \$ au net) nécessaire à la construction de la bibliothèque de Villeray. Ce montant est admissible à une subvention de 50 % de la part du MCC dans le cadre du Programme RAC. En résumé, la DCP et le MCC contribuent respectivement pour un montant de 7 265 938 \$

taxes incluses (6 969 559 \$ au net) alors que l'arrondissement contribue pour un montant de 4 171 893 \$ taxes incluses (4 000 017 \$ au net).

Se référer au fichier en pièce jointe pour les données de ce tableau.

Sources de financement	taxes incluses	au net		taxes incluses	au net
Contribution RAC	14 531 875 \$	13 939 117 \$	DCP : 50 %	7 265 938 \$	6 969 559 \$
			MCC : 50 %	7 265 938 \$	6 969 559 \$
Arrondissement				4 171 893 \$	4 000 017 \$
Total				18 703 768 \$	17 939 134 \$

La contribution de la DCP pourra, à la demande de l'arrondissement, être réévaluée voire augmentée suite à la réception des soumissions - travaux. Si tel était le cas, cette contribution additionnelle de la part de la DCP fera l'objet d'un dossier décisionnel au comité exécutif pour fin d'autorisation.

Coût annuel lié aux frais d'exploitation :

Ce coût, estimé sur la base des normes des Bibliothèques de Montréal, correspond à un montant de 3 498 700 \$, incluant le montant de 1 169 600 \$ actuellement alloué à la bibliothèque Le Prévost.

Cette estimation est préliminaire et sera raffinée suite à l'application du modèle paramétrique issu de la réforme du financement des arrondissements pour déterminer le budget d'opération projeté pour la bibliothèque de Villeray à partir de 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la bibliothèque de Villeray sera conçu et réalisé dans le respect des grands principes de développement durable. Ce projet, s'inscrit dans l'orientation du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : "Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels". Une certification LEED de base est visée pour ce projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bonification de la lecture publique, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal

- Mise à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation
- Par le biais de concours d'architecture pour les nouveaux équipements, contribution au rayonnement de Montréal comme ville de création et de design
- S'inscrit dans les objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la Culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la décision du CE autorisant la poursuite du projet, voici un échéancier préliminaire sujet à révision à chaque étape de mise en oeuvre du projet.

<ul style="list-style-type: none"> • Processus de concours d'architecture, appel d'offres et octroi de contrat pour services professionnels (ing., LEED, etc.) 	12 mois
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des plans et devis Appel d'offres et octroi ce contrat 	12 mois
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux 	12 mois
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en service 	3 mois
Total	+/- 39 mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit :

« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ».

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités et ce plus particulièrement en regard de l'alinéa "e." de l'article 20 qui dit que la Ville s'engage "à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens_du greffe et des services administratifs (Jeanne-Aicha BA)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social (Mireille CLICHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie CLICHE
Architecte

Tél : 872-8296
Télécop.: 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-05-30

Dossier # :1131354002



Dossier # : 1130003001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approbation du Bilan 2007-2012 et du Plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver le Bilan 2007-2012 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC);
2. d'approuver le Plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC).

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-04 22:36

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130003001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approbation du Bilan 2007-2012 et du Plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC).

CONTENU

CONTEXTE

Dès après la parution du *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal*, réalisé conjointement par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en 2005, s'est amorcé un plan de rattrapage favorisant l'accroissement de l'accessibilité.

C'est ainsi que de 2006 à 2009, outre la gratuité d'abonnement à l'ensemble des bibliothèques, se sont ajoutées des heures d'ouverture d'un minimum de 53 heures semaine, 7 jours semaine, pendant toute l'année. Parallèlement à cette opération, la Ville a entrepris un rattrapage portant sur le nombre de bibliothèques et leur superficie.

Grâce à une entente avec le MCC conclue lors du *Rendez-vous 2007 Montréal, Métropole culturelle*, le gouvernement québécois participe au financement des projets de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) de bibliothèques publiques à hauteur de 40 % des coûts de planification et de réalisation des travaux, incluant les collections premières, le cas échéant.

Après l'annonce du Programme RAC à la fin de 2007, un appel aux arrondissements a été effectué afin de connaître leurs intentions et leurs projets pour la décennie à venir. C'est ainsi qu'au début de 2008, 27 avis d'intention avaient été signifiés.

En décembre 2007, le premier projet fût officiellement annoncé, soit celui de la construction d'une nouvelle bibliothèque dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie. Cet arrondissement occupait la première place quant au plus grand écart à la norme du nombre de mètres carrés par tranche de 1 000 habitants.

Quelques mois plus tard, quatre autres projets furent officiellement annoncés, soit celui de la construction d'une nouvelle bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Laurent, l'agrandissement des bibliothèques de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds – Roxboro et de Saul-Bellow dans l'arrondissement de Lachine et la délocalisation et l'agrandissement de la bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

Cette première série de projets était composée de propositions admissibles au programme RAC et relativement prêtes à démarrer rapidement. Cependant, certaines préoccupations

ont été soulevées, à savoir que plusieurs arrondissements où l'offre de service était la plus déficiente ne se manifestaient pas, puisqu'ils ne disposaient pas des sommes nécessaires au fonctionnement des nouveaux points de service.

Depuis la mise en œuvre de la réforme du financement des arrondissements, la situation a changé et les arrondissements les plus déficitaires sont maintenant prêts à entreprendre le rattrapage de l'offre de service en matière de bibliothèques. C'est ainsi qu'avec le renouvellement de l'Entente MCC-Ville 2012-2015, ces projets pourraient être traités en priorité.

Pour ce faire, nous recommandons un retour aux conclusions du *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal* dans une perspective de renforcement du principe de normalisation, d'aire de desserte et de réseau, et ce, tel qu'il est proposé dans le rapport effectué en 2012 par le groupe de recherche CIRANO sur la réforme du financement des arrondissements. On peut en effet y lire à la page 46 : « La Ville-centre doit aussi prendre conscience de son rôle accru dans l'organisation du réseau (bibliothèques) » et à la page 49 « Le degré d'imbrication des services offerts par les arrondissements, et donc l'importance des effets de réseau, peut être pris en compte par des exigences de coordination inter-arrondissements qui sont mises en place par des standards ou des normes plus ou moins contraignants en terme d'exécution et de flexibilité budgétaire ». En se référant au diagnostic de 2005, cette façon de faire devrait générer une optimisation des ressources.

Par ailleurs, le Bilan 2007-2012 du programme RAC nous amène à des constats de lacunes à corriger avant d'entreprendre la mise en œuvre des projets dans le cadre du PTI 2013-2015. Nous avons ainsi noté que, contrairement à la priorité qui émanait du *Diagnostic* de 2005 à l'effet de combler le déficit dans la couverture du territoire montréalais par un nombre adéquat de points de services bénéficiant d'une localisation optimale, on a surtout amélioré la qualité des espaces déjà existants. De plus, la lenteur avec laquelle les projets ont évolué nous oblige à revoir leur encadrement en termes de gouvernance et d'effectifs. En effet, la structure de gestion qui a prévalu jusqu'à maintenant n'a pas permis d'optimiser l'efficacité et l'efficience du processus de cheminement des projets. Enfin, l'évaluation des coûts devra être revue à chacun des moments charnières du processus afin d'éviter des mauvaises surprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 1967: 5 décembre 2007 Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC);
CM08 0505 : 16 juin 2008 Adopter, en vertu du PTI 2009-2010, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 30 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales;

CE09 0007 : 14 janvier 2009 Approuver le processus administratif et décisionnel présidant aux projets de construction de bibliothèques entrepris dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC) et les modifications au texte du Programme RAC;

CE09 1757 : 23 septembre 2009 Autoriser les modifications du texte *Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie pour les suivis budgétaires* du Programme RAC afin d'y apporter certaines précisions;

CG09 0426 : 24 septembre 2009 1) Approuver le contenu du projet de convention supplémentaire n°1 modifiant l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la

Ville de Montréal; 2) Autoriser le maire et le greffier à signer le projet de convention supplémentaire, pour et au nom de la Ville;

CE11 0948 - CM11 05: 16 Juin 2011 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2012-2015, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 60 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement des bibliothèques publiques en arrondissement ainsi que pour l'achat de collections initiales.

DESCRIPTION

Projets en cours, à l'étude et en développement :

À la lumière des constats réalisés dans le Bilan 2007-2012 et en fonction des ressources humaines et financières disponibles, nous proposons un Plan d'action pour la période 2013-2017 que vous trouverez en pièce jointe. En voici les principaux éléments :

- poursuivre la mise en œuvre et la réalisation des 5 projets approuvés (du Boisé, Marc-Favreau, Benny, Saul-Bellow et Pierrefonds);
- appliquer à l'ensemble des autres projets, les critères de priorisation inspirés du diagnostic de 2005 et conformes à la notion de réseau décrite au rapport de Cirano en 2012;
- amorcer un ou deux projets majeurs par année (construction, délocalisation, agrandissement) en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Une description détaillée du processus et des critères de priorisation est jointe en annexe. Il est à noter que l'arrondissement de Ville-Marie a été retiré de la liste des priorités en raison de son statut particulier justifié par sa localisation au centre-ville et de la présence de la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) sur son territoire. Dans le cas de cet arrondissement, une approche particulière et contextualisée devra être développée.

À titre indicatif, on trouvera en pièce jointe une carte des secteurs identifiés comme prioritaires pour la réalisation de nouveaux projets.

Aménagement RFID libre-service :

- réaliser, de concert avec la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et le Service des technologies de l'information (STI), l'adaptation et les modifications des aires d'accueil nécessaires à la mise en place d'une approche libre-service dans une trentaine de bibliothèques d'ici 2017-2018.

Gestion du programme et gouvernance du projet :

- mettre en place un bureau de projet afin de réaliser les projets pour le compte des arrondissements et en partenariat avec eux. Ce bureau de projet regrouperait l'expertise de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) et celle de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI);
- procéder à la révision du Programme RAC pour tenir compte des constats des cinq premières années de gestion du programme et éventuellement des conclusions de la réforme du financement des arrondissements entreprise en 2012;

- maintenir et renforcer l'expertise-conseil développée par l'équipe de gestion du Programme RAC notamment afin d'accélérer la réalisation des projets dans le but d'améliorer l'intégrité du processus et la qualité intrinsèque des résultats;
- en lien avec les principes de l'Agenda 21 de la culture, concevoir en concertation avec nos partenaires internes et externes un modèle distinctif et novateur des bibliothèques de Montréal de nouvelle génération.

JUSTIFICATION

Au terme des cinq premières années du Programme RAC, nous voulons avec ce Plan d'action quinquennal 2013-2017:

- revenir à une priorisation des projets basée notamment sur les territoires actuellement non desservis;
- réduire les délais de réalisation des projets;
- contrôler de plus près les coûts de réalisation;
- accroître l'efficacité et l'efficience dans la gestion des ressources humaines et financières consacrées à ce programme;
- améliorer la gouvernance des projets en précisant les rôles, mandats et responsabilités des différents partenaires.

Avec comme objectif l'équité et la qualité du service offert sur l'ensemble du territoire, nous croyons que la planification du réseau dans son ensemble ainsi que celle des bibliothèques qui le compose devrait profiter d'une implication accrue des services corporatifs, et ce, en conformité avec les recommandations du Groupe de recherche Cirano.

Nous désirons optimiser la localisation des futurs points de service en retenant l'aire de desserte d'une bibliothèque comme critère de base pour estimer la population desservie et par conséquent la taille approximative de cet équipement et son coût de construction et de fonctionnement. Rappelons que la notion d'aire de desserte était le principal critère proposé dans le diagnostic du réseau en 2005.

Enfin, la priorisation des projets devrait selon nous s'appuyer sur des critères bibliothéconomiques, socio-démographiques et urbanistiques proposés par la DCP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation des projets ainsi que les contributions financières afférentes à ceux-ci feront l'objet d'un sommaire décisionnel spécifique à soumettre au comité exécutif pour approbation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette réalisation s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ». De même, elle vise une certification LEED ainsi qu'une approche éco-responsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Revenir aux objectifs du Plan de consolidation en intervenant de façon prioritaire dans les secteurs non desservis;
- Optimiser les localisations des nouveaux points de service;

- Améliorer l'efficacité et l'efficience des ressources humaines et financières;
- Assurer une équité dans l'offre de services des bibliothèques;
- Réduire les délais de réalisation des projets;
- Bonifier la lecture publique, augmenter le nombre d'abonnés et consolider le réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal;
- Mettre à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur le milieu;
- Accroître la contribution du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;
- Contribuer aux objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la Culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux de communications, tel qu'entendu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 - Approbation par le CE du Plan d'action 2013-2017;
 - Été et automne 2013 - Évaluation et analyse des projets en fonction des priorités du Plan d'action;
 - Par la suite, recommandation au comité exécutif des projets retenus, et ce, au rythme de 1 ou 2 projets majeurs par années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier s'inscrit dans la Politique de développement culturel 2005-2015 de la Ville de Montréal, qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit:
« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ».

La première orientation intitulée « *Améliorer l'accès à la culture* » du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « *reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir* », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514 872-3160
Télécop.: 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice associée - Bibliothèques

Tél : 514-872-1608
Télécop. : 514 872-0530
Date d'endos. : 2013-05-31

Dossier # :1130003001



Dossier # : 1130437002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec », en vertu de l'article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c.C-11.4).

Il est recommandé :
de soumettre au conseil de la Ville, pour adoption, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec », en vertu de l'article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c.C-11.4).

Signé par Claude LAURIN **Le** 2013-07-26 16:34

Signataire :

Claude LAURIN

Chef de division du patrimoine
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1130437002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec », en vertu de l'article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c.C-11.4).

CONTENU

CONTEXTE

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 juillet 2013 Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement demandant au conseil de la Ville d'adopter le règlement;

7 août 2013 Adoption d'une résolution par le comité exécutif;

26 août 2013 Avis de motion par le conseil de la Ville;

26 août 2013 Adoption du règlement par le conseil de la Ville;

Entrée en vigueur du règlement par la publication d'un avis public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5068
Télécop. : 514 868-4076

Dossier # :1130437002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130437002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil de la Ville d'adopter un règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville, sur les lots 1 192 078 et 3 796 248, situé à l'angle sud-est du boulevard Saint-Joseph Est et de la rue de Bordeaux.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme sans but lucratif Carrefour de la Triade a déposé une demande afin d'autoriser l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère attenant à l'église Saint-Pierre-Claver à des fins de résidence de six chambres pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement. Le Carrefour de la Triade est une ressource intermédiaire chapeauté par le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, dont la mission est d'offrir des services d'hébergement 24 heures sur 24 à des personnes à mobilité réduite et affectées par un traumatisme crânien sévère.

L'emplacement visé pour le projet, soit les lots 1 192 078 et 3 796 248, est situé à l'angle sud-est du boulevard Saint-Joseph Est et de la rue de Bordeaux. Sis sur ces lots, le presbytère touché par la demande fait partie de l'ensemble conventuel de l'église catholique Saint-Pierre-Claver; une oeuvre des architectes Joseph Venne et Jean-Omer Marchand dont la construction s'échelonna de 1915 à 1917. L'immeuble a été identifié comme étant un témoin architectural significatif.

Le projet est conforme au *Plan d'urbanisme de Montréal* . Toutefois, en vertu de l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal (01-277)*, ce site est situé à l'intérieur d'un secteur de zonage de la catégorie d'usage E.5(1), où seul l'usage « établissement culturel, tels lieu de culte et couvent » est autorisé; ce à quoi le projet déroge. Cependant, le conseil de la Ville peut, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la *Charte de la Ville de Montréal* , malgré la dérogation, adopter un règlement visant la réalisation d'un projet d'habitation destiné aux personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Les principales caractéristiques du projet proposé, qui fut bonifié suite aux recommandations du Service, sont les suivantes :

- aménager une résidence comprenant six chambres d'une superficie moyenne de 20 m², deux salles de bain, une cuisine, un vestibule et un espace bureau destiné aux intervenants. La majorité des subdivisions existantes du presbytère sont conservées

alors que de nouvelles cloisons sont ajoutées, principalement pour créer les chambres des résidents.

- à l'extérieur du bâtiment, aménager une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. Celle-ci sera construite dans les cours arrière et latérale, au pourtour du garage attenant au presbytère, de manière à réduire son impact sur l'architecture du bâtiment; un témoin architectural significatif.

Le comité consultatif d'urbanisme suggère que des mesures de verdissement soient intégrées en bordure de la rampe d'accès de manière à déminéraliser cet espace de manière à rendre le parcours plus intéressant pour les personnes qui en bénéficieront.

Il est à noter que toute demande de permis relative à l'aménagement de la rampe pour personnes à mobilité réduite sera assujettie à une approbation en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Soumettre pour adoption par le conseil de la Ville, en vertu de l'article 89 (4) de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère sis sur les lots 1 192 078 et 3 796 248, situé à l'angle sud-est du boulevard Saint-Joseph Est et de la rue de Bordeaux, à des fins de ressource intermédiaire, et ce, à la condition suivante :

- limiter l'usage ressource intermédiaire à un maximum de six chambres;
- prévoir l'aménagement de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite dans les cours arrière et latérale, au pourtour du garage attenant au presbytère;;
- retirer la rampe temporaire et non conforme construite en façade du presbytère et, si nécessaire, restituer le palier et les marches originales.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande l'adoption du règlement pour les raisons suivantes :

- permet de réaliser un projet qui répond aux besoins socio communautaires d'une clientèle spécifique, sans affecter l'identité patrimoniale du bâtiment;
- le comité consultatif d'urbanisme a émis, à sa séance du 19 juin 2013, un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par l'ajout de six chambres pour des personnes ayant des besoins spécifiques dans un quartier central, à proximité des ressources dont elles ont besoin, ce projet contribue à soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins socio-communautaires de

l'arrondissement. De plus, ce projet permet d'intégrer harmonieusement une nouvelle vocation à l'intérieur d'un bâtiment du culte catholique sous-utilisé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le site Internet de l'arrondissement est l'outil privilégié pour présenter, aux rubriques suivantes, le projet de modification de la réglementation :

- page d'accueil pour les éléments d'actualité;
- section des règlements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 septembre 2013 Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement demandant au conseil d'agglomération d'adopter le règlement;

18 septembre 2013 Adoption d'une résolution par le comité exécutif;

23 septembre 2013 Avis de motion par le conseil de la Ville;

23 septembre 2013 Adoption du règlement par le conseil de la Ville;

Entrée en vigueur du règlement par la publication d'un avis public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

- Le projet est conforme au *Plan d'urbanisme de Montréal* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-5068

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division patrimoine

Tél : 514-872-4443

Télocop.: 514-868-4076

Télocop. : 514-868-4076

Date d'endos. : 2013-06-21

Dossier # :1130437002



Dossier # : 1131019001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les règlements intitulés «Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)» et le «Règlement modifiant le règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)» afin de rendre possible, pour chacune des instances, la nomination d'un deuxième vice-président.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:
- d'adopter les règlements intitulés «Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)» et le «Règlement modifiant le règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)» afin de rendre possible, pour chacune des instances, la nomination d'un deuxième vice-président.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-07-29 12:05

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131019001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les règlements intitulés «Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)» et le «Règlement modifiant le règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)» afin de rendre possible, pour chacune des instances, la nomination d'un deuxième vice-président.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis. Le CPM est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville de Montréal laquelle stipule que les membres du CPM sont nommés par le Conseil municipal qui peut, par règlement, déterminer leurs fonctions, devoirs et pouvoirs. Le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) fixe à neuf (9) le nombre de membres dont un président et un vice-président (article 2). Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. Le Comité Jacques-Viger (CJV) a été institué par la voie d'un règlement (12-022) adopté par le Conseil municipal en mai 2012 afin d'officialiser une instance consultative pour la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Le CJV prend en quelque sorte la relève de l'ancien Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU). Il donne avis sur les décisions d'urbanisme qui relèvent du Conseil municipal, telles que les modifications au Plan d'urbanisme et les projets adoptés en vertu de l'article 89 (paragraphe 1, 2, 3 et 5) de la Charte de la Ville. Le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) fixe à neuf (9) le nombre de membres dont un président et un vice-président (article 3). Ces derniers sont nommés par le Conseil municipal. Les mandats sont d'une durée de 3 ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois.

La nomination des membres, tant du CPM que du CJV, suit un processus transparent découlant d'un appel public de candidatures.

Le présent sommaire propose de modifier le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ainsi que le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) afin de rendre possible, pour chacune des instances, la nomination d'un deuxième vice-président à même les membres actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour le Conseil du patrimoine de Montréal :

CM02 0653 - 20 août 2002 - Approuver et acheminer au Conseil municipal pour avis de motion, un projet de règlement intitulé "Règlement sur le Conseil du Patrimoine de Montréal" tel que proposé par le Groupe de travail sur la définition des paramètres du futur Conseil du patrimoine de Montréal, et mandater le Service du développement culturel pour assurer la mise en place du Conseil du patrimoine de Montréal et l'application dudit règlement

CM03 0062 - 27 janvier 2003 - Nomination des membres et membres suppléants - Conseil du patrimoine de Montréal [*et fixation de la rémunération des membres*]

CM03 0674 - 26 août 2003 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le conseil du patrimoine (02-136) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) et abrogeant le Règlement sur la protection des biens culturels (7272, modifié)

CM05 0275 - 19 avril 2005 - Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et nominations de membres au Conseil

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

CM12 0407 (1120382002) - 14 mai 2012 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136)

CM12 0758 (1120382004) - 20 août 2012 - Nomination du président et remplacement de 2 membres au Conseil du patrimoine de Montréal

CM12 0887 - 22 octobre 2012 - Nomination de membres au Conseil du patrimoine de Montréal [*dont le vice-président actuel*]

Pour le Comité Jacques-Viger :

CE02 0092 - 20 février 2002 - Création de la Commission d'architecture et d'urbanisme, calendrier de mise en place de l'Office de consultation publique et rôles de ces instances dans l'approbation des projets énumérés à l'article 89 de la Charte

CE02 0453 - 17 avril 2002 - Création d'un comité ad hoc de travail du comité exécutif appelé "comité d'architecture et d'urbanisme" et nomination des membres de ce comité

CM12 0407 (1120382002) - 14 mai 2012 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)

CM12 0872 (1120382005) - 24 septembre 2012 - Procéder à la nomination du président et des membres du Comité Jacques-Viger

CE12 1639 - 3 octobre 2012 - ordonnance numéro un établissant la rémunération des membres

CM12 1141 - 17 décembre 2012 - Nomination de la vice-présidente du Comité Jacques-Viger

DESCRIPTION

Les règlements du CPM et du CJV prévoient que le président préside les réunions et qu'en cas d'empêchement, le vice-président le remplace. Les instances sont donc inhabiles à siéger dès que cette condition ne peut être remplie. Or, l'expérience nous démontre que les instances peuvent être grandement sollicitées et qu'elles doivent souvent inscrire leurs activités à l'intérieur d'échéanciers serrés afin de respecter les processus décisionnels établis par les requérants. Cela exige des membres une grande disponibilité et flexibilité d'horaire. Comme les membres sont des professionnels très actifs parce que reconnus pour leur expertise, nous jugeons qu'il serait prudent de modifier les règlements du CPM et du CJV afin de pouvoir doter chacune des instances d'un deuxième vice-président. Cette mesure permettrait d'assurer l'opérationnalité des instances malgré toutes les éventualités d'indisponibilité pour cause de maladie, d'absence ou de conflits d'intérêts. En effet, afin d'éviter les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels, tout membre s'abstient de siéger lorsqu'il a été impliqué de près ou de loin dans un projet soumis pour étude ou s'il a un lien de proximité avec les requérants. Ainsi, la nomination d'un deuxième vice-président

permettrait de pouvoir répondre à la demande d'avis et d'assurer la conformité des réunions en toutes circonstances.

JUSTIFICATION

La nomination d'un deuxième vice-président, tant pour le CPM que pour le CJV, permettra d'assurer la fonctionnalité et la conformité réglementaire des instances en toutes circonstances. La désignation d'un deuxième vice-président permettra d'assurer le remplacement du président et du vice-président en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces derniers. Le deuxième vice-président sera nommé à même les membres actuels. Cette action ne modifierait donc pas la composition actuelle des instances, ni le nombre de membres prévu aux règlements du CPM et du CJV.

La Charte de la Ville de Montréal prévoit déjà cette possibilité pour le CPM. En effet, à l'article 83.13 elle stipule que « Le conseil de la ville nomme les membres du conseil du patrimoine et désigne parmi ces membres un président et un ou deux vice-présidents ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces nominations n'auront aucun impact au niveau de la rémunération des membres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un deuxième vice-président pour le Conseil du patrimoine de Montréal devra être nommé par le Conseil municipal - janvier 2014

Un deuxième vice-président pour le Comité Jacques-Viger devra être nommé par le Conseil municipal - janvier 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronica MOLLICA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée ASSELIN
Chef de section - soutien

Tél : 514-872-3953

Télécop.: 514 872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514-872-3953

Télécop. : 514 872-0049

Date d'endos. : 2013-07-17

Dossier # :1131019001



Dossier # : 1135337008

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un projet de règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal »

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un projet de règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal », conditionnellement à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du règlement mentionné au dossier.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-07-22 13:18

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1135337008

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un projet de règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal »

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la célébration du 375^e anniversaire de la ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) s'est dotée d'un projet de revalorisation et de développement, "Horizon 2017". Ce projet répond notamment aux nombreuses priorités établies par la Ville de Montréal et par la Société du parc Jean Drapeau afin de bien remplir sa mission qui s'articule notamment autour des 4 pôles suivants :

1. Mise en place d'infrastructures permanentes en vue d'unifier les 2 îles Ste-Hélène et Notre-Dame pour améliorer l'expérience de visite et répondre aux exigences d'organisateur et de promoteurs d'événements nationaux et internationaux
2. Aménagement des berges pour un meilleur et plus grand accès du fleuve Saint Laurent aux habitants et visiteurs de Montréal
3. L'amélioration de l'offre récréative "quatre saisons" par des investissements privés
4. L'entretien du site en harmonie avec la politique de développement durable et le plan directeur d'aménagement de la Société du parc Jean-Drapeau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0767 du 20 septembre 2012 portant adoption du programme triennal d'immobilisation 2013-2015

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 35 000 000 \$ pour financer des travaux de réfection, rénovation, de mise à niveau et de construction d'installations sur les îles Ste-Hélène et Notre-Dame. Les travaux prévus portent sur deux projets distincts:

1 - La restauration de « la Place des Nations » qui avait servi de lieu d'accueil au public lors des cérémonies de l'expo 67, pour en faire un haut lieu de diffusion culturelle et artistique d'environ 4000 places et en préserver ainsi son cachet patrimonial. Ces travaux portent essentiellement sur:

- Remplacement des éléments de structure
- Réfection de l'enveloppe et des infrastructures du site
- Aménagement des espaces, restauration des bassins et intégration du site à la nouvelle promenade panoramique et riveraine
- Installation d'équipement d'éclairage, de signalisation et de mobilier urbain

2 - La réalisation et l'aménagement d'une "promenade panoramique et riveraine" le long des berges du fleuve St-Laurent sur les îles Ste-Hélène et Notre-Dame d'une longueur totale de 3 Km. Il s'agit notamment de :

- Construction d'une infrastructure piétonne et cycliste permettant l'accessibilité en tout temps
- Construction de bâtiments publics (haltes, buvettes, salles de bain...etc.)
- Construction de belvédères panoramique

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permettra de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent de réaliser plus rapidement les travaux et de financer les divers contrats futurs en évitant ainsi l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de « Place des Nations » estimé à 12,5 M\$ (taxes incluses, nettes de TPS) et le projet de « Promenade panoramique et riveraine » de 22,5 M\$ (taxes incluses, nettes de TPS), bénéficient d'une subvention totalisant 35 M\$ du gouvernement du Québec destinés au financement de ces 2 grands projets tels qu'annoncés dans son budget de 2013.

La réalisation et l'exécution de ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont déjà prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations.

La période de financement ne doit pas excéder la durée de 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Société du Parc Jean-Drapeau , Direction (Daniel - Ext BLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
CONSEILLER EN PLANIFICATION
BUDGÉTAIRE

Tél : 514 872-3149
Télécop.: 514 868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-0690
Date d'endos. : 2013-07-04

Dossier # :1135337008



Dossier # : 1134521009

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Roland-Giguère dans l'arrondissement d'Ahuntsic -Cartierville.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de :

- nommer «**parc Roland-Giguère**» le parc situé au centre de la place de l'Acadie. Ce parc est situé sur les lots numéros 4 438 002 et 4 438 003 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-07-23 13:22

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134521009

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Roland-Giguère dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du réaménagement de la place de l'Acadie, un parc a été créé et aménagé au centre de la voie publique. Ce parc doit maintenant être nommé pour des fins de repérage. À cet effet, l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville a formulé la proposition d'attribuer à ce parc le nom de Roland Giguère, qui était un résident du quartier Achuntsic.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0881 - 22 novembre 2010 - Retirer le nom « place Henri-Bourassa » et modifier la configuration de la « place de l'Acadie ».

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- nommer «**parc Roland-Giguère**» le parc situé au centre de la place de l'Acadie. Ce parc est situé sur les lots numéros 4 438 002 et 4 438 003 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Parc Roland-Giguère

- Roland Giguère (Montréal, le 4 mai 1929 - Montréal, le 17 août 2003), Poète, typographe, éditeur, maquettiste, graveur, lithographe. Auteur de nombreux recueils dont *L'Âge de la parole* (1965), *Forêt vierge folle* (1978), *La Main au feu* (1987) et *Illuminures* (1997). Son activité littéraire précède son activité picturale. «Roland Giguère n'expose pour la première fois, à la galerie L'Actuelle, qu'en 1955 et, en 1966, le tout nouveau Musée d'art contemporain de Montréal consacre une exposition importante à ses toiles de la série *Pouvoir du noir*, le meilleur cru de l'artiste aux yeux des puristes.» Il est le seul créateur lauréat de deux Prix du Québec: il reçoit le prix Paul-Émile-Borduas, en 1982, pour son oeuvre picturale ainsi que le prix Athanase-David, en 1999, pour son oeuvre littéraire. Il était un résident du quartier Achuntsic.

Sources: «Roland Giguère n'est plus», Radio-Canada/nouvelles (en ligne - consulté le 5 septembre 2003).; «Roland Giguère», Les Prix du Québec: Prix Athanase-David 1999 et Prix Paul-Émile-Borduas 1982 . <http://www.prixduquebec.gouv.qc.ca> (en ligne - consulté le 22 juillet 2013).

La proposition de nommer le nouveau parc en hommage à Roland Giguère a été émise par l'arrondissement et reçue favorablement par le comité de toponymie et la Division du patrimoine à la séance du 14 mai 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie car il vise la commémoration d'une personnalité ayant marqué l'histoire de la littérature et de l'art au Québec.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de ce parc public a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

- Cette dénomination permet d'enrichir le patrimoine toponymique de la Ville de Montréal en rendant hommage à un poète et artiste de l'univers des lettres et de l'art québécois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission de nouvelles informations toponymiques aux différents fournisseurs de services d'utilité publique ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

- Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Marie CARON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop.: 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Josée ASSELIN
Chef de section - soutien

Tél : 514-634-3471
Télécop. : 514 634-8164
Date d'endos. : 2013-07-22

Dossier # :1134521009

CE : 50.001

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131079010

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le quartier Saint-Raymond et les abords du CUSM - Première étape de la consultation visant l'établissement d'un programme particulier d'urbanisme (PPU)

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le quartier Saint-Raymond et les abords du CUSM - Première étape de la consultation visant l'établissement d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU).

Signé par Louise ROY **Le** 2013-07-03 09:54

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131079010

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le quartier Saint-Raymond et les abords du CUSM - Première étape de la consultation visant l'établissement d'un programme particulier d'urbanisme (PPU)

CONTENU

CONTEXTE

Le sud de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est le théâtre d'une série de grands projets métropolitains qui auront des retombées certaines sur le quartier. L'arrivée du Centre universitaire de Santé McGill (CUSM), la construction du nouvel échangeur Turcot et les diverses opérations de revitalisation et de réfection prévues engendreront de nouvelles activités et modifieront la dynamique urbaine. Dans ce contexte, l'arrondissement de Notre-Dame-de-Grâce, de concert avec la Ville de Montréal, a décidé d'élaborer un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour les abords du CUSM et le quartier Saint-Raymond afin d'encadrer le mieux possible les futurs développements du secteur.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat du comité exécutif de tenir des activités de consultation afin de faire participer la population en amont du projet. Ce mandat constitue donc la première étape d'une démarche en deux temps. Une seconde consultation publique portant sur le PPU intégré pour l'ensemble du territoire visé devrait se tenir vers la fin 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1098 - 4 juillet 2012 : mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'activités d'interaction avec le public visant à dresser un état de la situation du secteur sud-est du quartier Notre-Dame-de-Grâce (secteur Saint-Raymond et abords du futur CUSM), à identifier les enjeux relatifs à sa mise en valeur éventuelle ainsi qu'à définir les principes d'une vision d'aménagement urbain, dans le cadre de la préparation d'un programme particulier d'urbanisme.

DESCRIPTION

Le territoire couvert par la présente consultation est situé dans la partie sud-est de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Il est bordé par la ville de Westmount à l'est et l'arrondissement du Sud-Ouest au sud. Sa superficie est de 1,4 km² et comptait 6 300 résidents en 2006. Il s'agit d'un territoire hétérogène, marqué par de nombreuses scissions physiques liées au développement des infrastructures de transports terrestres. On y trouve, entre autres, la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP) ainsi que les grands axes routiers métropolitains, développés durant les grands chantiers des années 1960, dont l'échangeur Turcot. L'autoroute 15 divise le territoire en deux parties bien distinctes à l'est et à l'ouest.

JUSTIFICATION

Le 4 juillet 2012, l'OCPM a reçu le mandat du comité exécutif de la Ville de Montréal de tenir une consultation publique sur l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le quartier Saint-Raymond et les abords du Centre universitaire de Santé McGill (CUSM). Ce mandat vise à dresser un état de la situation du territoire à l'étude, à identifier les enjeux relatifs à sa mise en valeur et à définir les principes d'une vision d'aménagement urbain. La Ville souhaite que cette consultation se concrétise par la tenue d'activités d'interaction avec le public. Ce processus se réalise donc en amont. Il s'agit du quatrième mandat de consultation de ce type tenu par l'OCPM et cette démarche s'inscrit dans les nouvelles pratiques de l'Office, c'est-à-dire avant que le projet de PPU soit élaboré, mais ne fait pas table rase du passé. Les décisions antérieures et les chantiers en cours doivent être pris en considération. Une fois élaboré, le projet de PPU fera l'objet d'une nouvelle consultation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les questions financières n'ont pas été abordées lors de cette consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des mesures prévues dans le rapport de la commission vont dans le sens de favoriser un développement harmonieux et durable du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PPU des abords du CUSM et du quartier Saint-Raymond verra sa première décennie de mise en œuvre se réaliser dans un contexte de grands travaux dont la nature et les agendas sont en constante évolution. La mise en place de certaines conditions favorisant à court terme un allègement des impacts subis par les résidents et les usagers est essentielle, selon la commission, pour préserver la pertinence du futur PPU tout en incarnant la vision partagée d'aménagement du secteur.

La production et la présentation publique d'un plan d'ensemble du séquençage des travaux à l'aide d'outils de modélisation qui permettent de bien saisir la portée a été requise au premier chef. De plus, la mise en place de stratégies et d'actions de transition permettant de sécuriser les intersections dangereuses pour les piétons et les cyclistes (Décarie, Upper Lachine, De Maisonneuve) ainsi que les accès à la station de métro Vendôme et d'éviter d'augmenter l'enclavement du quartier Saint-Raymond font également partie de ces conditions préalables. Le maintien de la circulation automobile sur Upper Lachine pendant les travaux est fortement souhaité.

Il faudra être très attentif à ce que ce développement métropolitain se fasse de façon équitable pour les communautés locales. Sur ce thème, la commission recommande notamment une adaptation de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables de la Ville en vue de favoriser la construction de ce type de logements aussi dans les projets de moins de 200 unités. La commission propose de retenir les orientations et principes

d'aménagement suivants: le partenariat et la concertation; le désenclavement du quartier Saint-Raymond; la préservation de l'infrastructure sociale et des populations existantes; l'amélioration de la qualité des milieux de vie`l'apaisement de la circulation; l'encadrement du tissu urbain à une échelle humaine; le verdissement et la mise en valeur de la falaise Saint-Jacques

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Office émettra un communiqué de presse lorsque le rapport sera rendu public et en fera parvenir des copies à ceux et celles qui en auront fait la demande.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 18 juillet et sera déposé au conseil municipal du 26 août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 2-3568
Télécop.: 2-2556

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY
Présidente

Tél : 514-872-3568
Télécop. : 872-2556
Date d'endos. : 2013-07-03

Dossier # :1131079010



Dossier # : 1131079012

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau

Il est recommandé de recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau.

Signé par Luc DORAY **Le** 2013-07-22 14:53

Signataire : Luc DORAY

Conseiller aux affaires internationales
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131079012

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du projet de reconversion de la gare de triage d'Outremont en campus de l'Université de Montréal, en 2011, la Ville de Montréal s'est engagée à planifier le territoire adjacent, comprenant les secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau. Le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) est l'aboutissement de cette réflexion. Élaboré par la Ville de Montréal en collaboration avec les quatre arrondissements concernés, il a fait l'objet d'un processus de planification participative, incluant les citoyens et les acteurs du milieu.

Le projet de PDUES et le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme ont fait l'objet d'une consultation publique dont les audiences se sont tenues en mars et avril 2013. À l'issue de la consultation, 72 mémoires ont été reçus et huit présentations orales sans dépôt de mémoires ont été faites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM13 0062 - 28 janvier 2013 : Adopter le projet de Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de tenir compte du PDUES / Tenue d'une consultation publique

DESCRIPTION

Le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) est un document d'orientation dans lequel la Ville de Montréal fait état de ses intentions quant au développement de ce territoire. Il a été élaboré par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements concernés. Il s'accompagne de modifications au plan et à la réglementation d'urbanisme,

qui seront prises en charge par les arrondissements et le central. Il comprend également des actions de portée économique et sociale, qui, elles, seront prises en charge par des collaborations avec des partenaires publics et institutionnels.

JUSTIFICATION

Ce projet vise à requalifier le secteur situé aux abords des voies du Canadien Pacifique et découle de la conversion de la cour de triage d'Outremont en quartier universitaire et résidentiel. Les participants à la consultation ont aussi été nombreux à saluer la démarche de planification de la Ville et des arrondissements pour transformer ce secteur et à féliciter le caractère démocratique du processus de planification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les questions financières n'ont pas été abordées dans le cadre de la consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La densification des activités tant industrielles que commerciales dans ce secteur contribue au développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La qualité des liens proposés entre le futur campus et Parc-Extension ainsi que la création de nouveaux liens vers le quartier Rosemont sont de la plus haute importance vu l'enclavement de ce territoire dû aux voies ferrées. À ce chapitre, la commission recommande d'étudier la possibilité de relocaliser la cour de voirie prévue sur le site du campus et de créer une traverse sécuritaire pour les usagers dans l'axe de l'avenue de L'Épée. La réflexion devrait se poursuivre quant aux liens à créer avec la station de métro Acadie et l'avenue Beaumont, le prolongement de l'axe est-ouest du futur campus jusqu'à l'avenue du Parc, pour en faire des portes d'entrées marquantes au campus Outremont. L'absence d'interventions prévues aux alentours de la gare Jean-Talon, l'espace public majeur du secteur et un nœud de transport important, ont été déplorés par plusieurs. La commission recommande que la Ville élabore une stratégie d'aménagement visant à améliorer la connectivité entre les différents modes de transport et à sécuriser les intersections.

Plusieurs autres propositions s'ajoutent notamment quant au réaménagement de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon, la mise en valeur des vues et le renforcement du cadre réglementaire.

Au terme de la consultation publique, la commission se dit favorable à l'adoption d'un PDUES bonifié. Elle propose qu'un moratoire sur les permis de construction et sur toute modification de zonage soit instauré jusqu'à l'adoption du Plan. Elle identifie sept mesures qui devraient être intégrées prioritairement au document, dont un plan d'action en matière de logement abordable, le réaménagement des grandes artères du Parc et Jean-Talon, incluant les viaducs et le pôle intermodal de la gare Jean-Talon, ainsi que des interventions concertées favorisant l'embauche locale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lors de sa publication, le rapport sera déposé sur le site internet de l'Office et des copies, papier ou électronique, seront expédiées à ceux et celles qui en auront fait la demande. De plus, un communiqué de presse sera émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 29 juillet et déposé au conseil municipal du 26 août.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lizon - Ext LEVESQUE
SECRÉTAIRE

Tél : 514 872-3242
Télécop.: 514 872-2556

ENDOSSÉ PAR

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 514-872-3568
Télécop. : 872-2556
Date d'endos. : 2013-07-22

Dossier # :1131079012

CE : 60.003

2013/08/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS